



<http://www.horlieu-editions.com>  
[contact@horlieu-editions.com](mailto:contact@horlieu-editions.com)

INTROUVABLE

## LES REVOLTES LOGIQUES N° 4

Numéro de revue publié au 1er trimestre 1977 aux éditions Solin.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites à l'exclusion de toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'auteur, le nom du site ou de l'éditeur et la référence électronique du document.

Document accessible à l'adresse suivante : [horlieu-editions.com/introuvables/les-revoltes-logiques/les-revoltes-logiques-n-4.pdf](http://horlieu-editions.com/introuvables/les-revoltes-logiques/les-revoltes-logiques-n-4.pdf)

© les auteurs



# Les révoltes logiques n°4 15 f.



cahiers du Centre de Recherches  
sur les Idéologies de la Révolte



AMBAR COSTEI NOI CHE REGGITO CHE ONI FIORATA ZDSVE OLLA CIA CORONATA LAONAL SEPR

# Les révoltes logiques n°4 15 f.

## Collectif de rédaction :

Jean Borreil, Geneviève Fraïsse, Jacques Rancière, Pierre Saint-Germain, Michel Souletie, Patrick Vauday, Patrice Vermeren.

Pour prendre contact avec la revue: permanence le 1er et 3ème jeudi du mois, de 17 à 19 h., à la librairie *dérives*, 1 rue des Fossés Saint-Jacques, 75005 PARIS - Tél. : 033.39.46.

L'abonnement annuel pour 4 numéros: 60 F. (Etranger: 70 F.) - Le numéro : 15 F.

Edité par Solin  
1, rue des Fossés Saint-Jacques - 75005 PARIS.

Imprimé par Copédith  
7, rue des Ardennes  
75019 PARIS  
Dépôt Légal  
1er trimestre 1977.

Directeur de la publication  
**Jean Borreil.**

## sommaire

N° 4 - HIVER 1977

*Couverture : 1. Allégorie du Bon Gouvernement (détail) : Le Bon Gouvernement. 2. Allégorie et effet du Bon Gouvernement à la ville (détail). Fresques du palais public de Sienne.*

### ETUDES

#### Les déserteurs de l'an II

par Jean Ruffet.....7

#### De Pelloutier à Hitler : syndicalisme et collaboration et l'inspecteur

par Jacques Rancière.....23

#### Femmes prénommées : les prolétaires Saint-Simoniennes rédactrices de «La Femme libre» 1832-1834 (1ère partie)

par Lydia Elhadad.....62

### DEBAT

#### Pouvoir et stratégies

entretien avec Michel Foucault.....89

1, RUE DES FOSSES SAINT-JACQUES, 75005 PARIS





La mémoire officielle de la République privilégie deux moments de son histoire : la levée en masse des volontaires de l'an II, où se constitue sa légitimité populaire, et la résistance au nazisme, où l'élan patriotique 150 ans plus tard, rétablit l'Etat républicain contre la trahison nationale.

Lorsque « la patrie est en danger » les volontaires volent à son secours : la tradition jaurèsienne y voit l'adhésion profonde et spontanée du peuple français à la défense du territoire et des institutions républicaines.

Or, à proximité des frontières comme dans le centre de la France, les conscrits, au moins dans les campagnes, manifestent peu d'empressement à rejoindre leur corps et ne se sentent guère requis de s'enrôler. Ce refus de la conscription n'a pourtant rien à voir avec un refus de la révolution et sait, pour se justifier, utiliser toutes les formes de la démocratie révolutionnaire.

Mais la levée en masse ne suscite bien souvent que volontaires désignés ou déserteurs : ces fils du peuple, porteurs de l'unanimité nationale, ne sont guère saisis par l'appel de l'Etat et leur résistance parfois collective bénéficie de la complicité villageoise.

Les déserteurs de la première république manifestent plus d'attachement à leur campagne que d'obéissance aux ordres de l'Etat. Cette insoumission au devoir national disparaîtra progressivement, et l'histoire de la désertion, de Napoléon jusqu'à nos jours, sera celle de l'établissement du militarisme et du consentement à l'ordre des casernes. C'est ce qui nous rend l'attitude de ces conscrits en puissance si étrangère, – qu'ils ne songent pas à endosser l'uniforme comme la blouse : par habitude. Et plus encore ce qui la détermine : l'indifférence à l'Etat.

Pour que la désertion devienne comme aujourd'hui acte individuel, fuite clandestine et solitaire, il a fallu que l'Etat se soit fait entendre. Pour que l'on passe de cette indifférence à l'égard de la patrie combattante – aux temps mêmes où elle présenterait le plus d'attraits – au grand élan patriotique de l'été 1914, il a fallu que soit résorbée cette extériorité des comportements individuels au regard de l'ordre étatique, que se créent de l'Etat aux individus des relais nouveaux (moyens d'identification, de contrôle et de répression précis des individus par l'Etat et corrélativement moyens d'identification des désirs et des craintes des individus à la volonté de l'Etat) qui marginalisent le réfractaire et unissent contre lui la communauté populaire au pouvoir d'en-haut.

A ces moyens d'isolement de chaque individu appelé par l'Etat – auxquels le patriotisme et l'antimilitarisme servent d'abord d'écran – s'opposent pourtant, dira-t-on, les formes nouvelles de solidarité nées de la prise de conscience des intérêts populaires : au premier chef la conscience de classe et l'organisation ouvrières.

Mais précisément les problèmes du consentement à l'ordre d'en-haut viennent se tordre dès lors qu'existent des organisations et des représentants de tels ou tels intérêts populaires. De ce déplacement des normes de l'acceptation et du refus témoigne – dans son anormalité même qui fait verre grossissant – l'itinéraire de ces syndicalistes deux fois piégés par la demande du pouvoir, que l'expérience malheureuse de la guerre d'Union Sacrée de 1914 jette en 1940 dans la collaboration à la « paix » pétainiste et hitlérienne. Ceux-là répondent à une demande étatique qui n'a justement plus les attraits du patriotisme. Ils le font d'abord en tant que gestionnaires des intérêts ouvriers, affirmant la nécessité d'une présence partout où ces intérêts sont en jeu. Mais ils font plus qu'affirmer cette règle minimum de présence



qui signifie que l'on ne saurait dorénavant être indifférent à l'Etat. Dans la formation de « l'ordre nouveau » ils voient l'occasion de revendiquer pour les représentants de la classe ouvrière la place qui leur revient dans un système moderne de production et de pouvoir. En investissant dans cette demande d'un partage du pouvoir les vieux thèmes de la dissidence ouvrière – la défense de la place du travail et du droit des travailleurs à la parole – ils démontent les fausses évidences de la conscience de classe. Leurs discours et leurs pratiques rendent sensible la façon dont celle-ci se divise en deux, dont la représentation du droit et de la parole des travailleurs qui définissait les voies du refus peut venir définir les voies d'un assujettissement nouveau.

Comment échapper à un ordre qui suggère à chaque catégorie d'opprimés les voies équivoques de sa libération : la promotion du travail pour l'ouvrier ou de la fonction maternelle pour la femme ?

Les prolétaires Saint-Simoniennes sont le premier groupe de femmes à affronter collectivement ce problème.

Le Saint-Simonisme s'est constitué en une famille strictement hiérarchisée autour du Père Enfantin, dans l'attente de « La Mère », « la femme-Messie ».

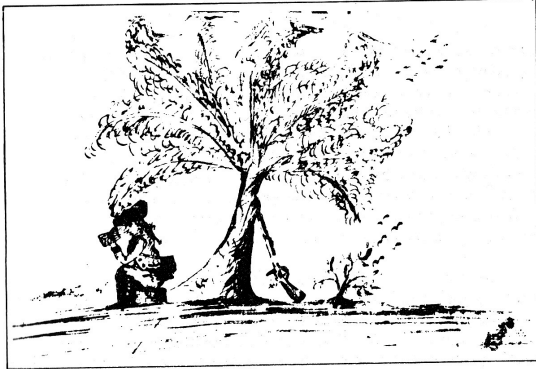
A l'intérieur de cette « famille-homme », et contre elle, un groupe d'ouvrières entre en dissidence et fonde son propre journal, contestant au Père le droit de parler en leur nom : « la Mère, ce n'est pas la femme, ce sont toutes les femmes ». Respectant la multiplicité des points de vue, elles tentent d'établir leur autonomie en définissant les principes de leur liberté : l'affirmation de leur différence, « le charme fou de leur imagination délirante », la dénonciation des mécanismes de soumission des femmes à un ordre masculin. Cherchant les moyens de transformer la société, elles voient dans la maternité, au-delà de sa fonction dans l'ordre existant, la définition d'un pouvoir féminin, unifiant leur sexe par-delà les oppositions de classe, capable de régénérer le destin de chacune et de tous, dans l'harmonie et la paix. L'hostilité qu'elles rencontrent à l'intérieur comme à l'extérieur du groupe Saint-Simonien explique en partie la brève durée de leur tentative. Mais aussi, en fondant leur affranchissement sur la maternité, leur situation les contraint à substituer à un pouvoir féminin auquel elles aspirent, une éthique des droits et devoirs de la femme qui s'affirmera en 1848. Amenées à revendiquer leur place dans l'ordre Saint-Simonien et en même temps à penser leur écart au Saint-Simonisme comme la voie (voix) des femmes, elles se heurtent à la contradiction portée par leur aspiration à l'émancipation et son inscription dans l'ordre qu'elles contestaient, – difficulté que rencontre encore le féminisme contemporain : comment affermir une dissidence en échappant aux divers pièges de l'intégration ? La manière dont ces femmes prolétaires Saint-Simoniennes sont amenées à faire sécession au sein de l'organisation saint-simonienne met l'accent sur l'ambiguïté des rapports qu'une dissidence peut nouer avec l'ordre qu'elle récuse. Si elles en viennent à refuser de jouer le jeu de leur réinscription dans cet ordre au nom de la représentation de leur intérêt spécifique de femmes, c'est d'abord qu'elles y sont contraintes par le Père Enfantin, garant d'un ordre social et moral masculin

qui n'en veut rien savoir. Que la dissidence soit pour elles la voie obligée plutôt que choisie, pour ne pas entériner l'ordre qui les opprime, c'est l'illustration de l'imperceptible partage entre les voies de la dissidence et de l'intégration. Ce n'est pas que la dissidence prenne nécessairement la forme d'un appel archaïque aux pouvoirs d'en-haut pour une meilleure intégration, comme le pense un ensemble de systématisations contemporaines qui concluent un peu vite de toute révolte au désir de soumission à un nouveau maître ; il convient plutôt d'y voir l'impossibilité pour une pratique de la dissidence de se penser seule, c'est-à-dire sans poser la question de sa logique par rapport à un ordre existant du pouvoir. La dissidence se constitue dans l'équivoque qu'entretient tout ordre du pouvoir : d'où l'oscillation de la résistance entre la revendication d'une place dans un ordre au titre d'une fonction dont l'utilité n'est pas encore reconnue, et le refus de l'ordre et en particulier de l'ordre étatique.

Les thèmes de l'amour du maître ou du désir d'asservissement ne viennent-ils pas masquer cette complexité des rapports entre l'assujettissement et la résistance ? Car l'assujettissement n'est pas la simple soumission à un ordre qui énonce la pure loi de sa domination. Quand les prolétaires Saint-Simoniennes cherchent à parler en leur nom, ce n'est pas simple révolte contre le Père, représentant de la loi de l'organisation Saint-Simonienne, c'est une tentative pour déplacer l'ordre des contraintes qui les soumet. Et même, quand les syndicalistes-collaborateurs se font pétainistes, ce n'est pas pour s'abandonner au faste éclatant qui organise la séduction archaïque du Père-Maréchal tout-puissant ; plutôt qu'en fils du maréchal, ils se représentent en gestionnaires de l'intérêt ouvrier, héritiers d'une pensée de lutte de classe dont ils voient le paradoxal achèvement dans la collaboration de classe. Derrière « l'amour du maître » jouent les mécanismes d'assujettissement plus fins, une économie de la contrainte qui vient intéresser les individus en les impliquant dans les partages du pouvoir .

C'est à partir de là que nous avons posé à Michel Foucault certaines questions sur la manière dont son analyse du fonctionnement des pouvoirs permettait de penser les pratiques de résistance. Peut-être ses réponses appellent-elles de nouvelles questions : l'autonomisation du pouvoir n'implique-t-elle pas, face à la complexité des mécanismes de rationalité dans lesquels il s'exerce, une représentation purement indifférenciée de la résistance ? Sans doute, Michel Foucault refuse-t-il de substantialiser la plèbe, d'incarner la résistance dans une humanité souffrante qui porterait naturellement le refus du pouvoir. Il n'y a pas, dit-il **la** plèbe mais **de** la plèbe – énergie inverse ou , échappée belle, force de résistance qui, chez tous, bourgeois ou prolétaires, vient faire opposition au pouvoir partout où il s'exerce. Mais n'est-ce pas encore faire de la résistance la pure négativité, l'ombre portée du pouvoir ? Comment parler alors des stratégies de la résistance ? La critique de la théorie « du maillon le plus faible » ne vient-elle pas masquer la question : comment inventer des formes de résistance qui seraient autre chose que des réponses au coup par coup toujours susceptibles d'alimenter de nouveaux mécanismes d'asservissement, et éviteraient simultanément de reconstituer dans la forme même du refus un nouvel ordre de la contrainte ?

# LES DESERTEURS DE L'AN II



•« En temps de paix, un pauvre type comme ça gambade comme un chevreau, mais à peine la guerre déclarée, il s'aperçoit qu'il a des rhumatismes et que ses genoux ne sont plus bons à rien ».

*Hasek : Le Brave Soldat Chveik.*

*Il n'est pas question de comparer l'incomparable: l'Empire austro-hongrois à la veille de 1914 et la France de 1792-1793. Là, un conglomérat de 50 nationalités qui va se désagréger à la faveur du conflit ; ici, des tendances radicales qui vont tenter d'imposer la passion de l'unité à des catégories sociales qui ignorent encore tout de l'idée de nation.*

Et pourtant au regard de l'obligation militaire (mobilisation, levée en masse), les réactions sont les mêmes : quelque chose comme un « esprit Chveik », un comportement fait de ruses, feintes, dérobades, fuites. Tout un petit peuple campagnard s'ingénie à tromper ses nouveaux maîtres : le représentant du pouvoir central au sein du département – ou Procureur-syndic –, le commissaire des guerres, membre du directoire départemental, faisant ainsi mentir le mythe de la vaste adhésion populaire au principe de la **Patrie en danger**.

Rien ne résume mieux un état d'esprit totalement étranger à la chose militaire (crainte et hiérarchie, discipline et passivité, sens aigu de la faute) que cette lettre d'un maire exposant au commissaire des guerres le cas d'un de ses administrés rentré illégalement dans son village, un déserteur en somme : *« N'ayant plus été utile dans le corps où il avait été employé, n'ayant jamais su ce que c'était que d'appartenir à une armée, il croye demeurer paisible dans ses foyers, mais n'ayant pu obtenir son congé de renvoi et craignant d'être regardé comme déserteur, il se présente à vous citoyen commissaire pour obtenir son renvoi avec assurance qu'il n'est plus nécessaire pour la cause à laquelle il fut employé »* (1).

Une remarque : ce va-et-vient d'audace et de crainte révèle un trouble. La conscience populaire n'est plus tout à fait sûre de son bon droit. On est en l'an VI. Usant de la menace et de la clémence, le pouvoir est parvenu à inquiéter les sujets au travers d'une série de décrets dont les uns promettent des sanctions et les autres la clémence : la désertion est désormais qualifiée de « lâcheté », non seulement envers la Patrie, mais envers les « camarades », et ceux qui tardent à partir ne sont plus que de « mauvais sujets ». Une vaste entreprise de moralisation se met en place : il faudra cependant encore longtemps pour qu'elle porte ses fruits.

Dans ce qui suit, c'est-à-dire une approche limitée à quelques départements du phénomène de la résistance populaire au recrutement sous la 1<sup>ère</sup> République, le non-dit, l'aspect idéologique, s'il existe, ne peut être perçu qu'au travers des comportements. Jamais un insoumis, un déserteur, un permissionnaire prolongeant abusivement son congé ne donne les raisons « politiques » de son refus de partir, de son abandon des drapeaux ou de sa répugnance à repartir : il a oublié le numéro et la position de son bataillon, il a perdu sa feuille de route, il est revenu chez lui « passer son quartier d'hiver », il entend rester « tranquille » jusqu'au printemps, il partira « incessamment ».

## 1792 : « Au secours de la Patrie » : la vertu de l'exemple.

On ne saurait, bien entendu, réduire le succès de l'Appel aux volontaires de 92 à un phénomène d'imitation et de mimétisme, même si les séances d'enrôlement apparaissent au travers des procès-verbaux comme des mises-en-scène visant à provoquer délibérément un phénomène de suivisme, décelable à travers des expressions comme : « *bientôt l'exemple du chef de légion a été imité et beaucoup de citoyens ont été remettre leurs offres* » ou bien « *Ce bel exemple a trouvé des imitateurs zélés et se sont présentés successivement.* » On est entre soi, à quelques exceptions près, entre gardes nationaux, citoyens actifs souvent propriétaires de leurs armes et de leurs uniformes, liés par des intérêts communs : la défense de la récente acquisition des biens nationaux. Et puis le pays est envahi, un département comme la Haute-Marne est menacé d'invasion : les Prussiens sont à Verdun et les émigrés les suivent à quelques journées de marche. Et pourtant on a le sentiment que l'adhésion au thème de la Patrie en danger n'est dissociable ni d'une ambiance, ni d'une contagion, ni surtout de l'ascendant exercé par les « anciens », les notables, qui, par leur style, leur langue et leur posture poussent les jeunes sur la voie du devoir.

Les cérémonies d'enrôlement ont lieu sur les places publiques, de préférence dans les églises, où la chaire reçoit une fonction nouvelle : le maire y monte pour prononcer un discours. Font partie du « bureau », le syndic, ces messieurs de la municipalité. On donne lecture du texte de la loi du 24 juillet qui régleme l'appel aux volontaires ainsi que de la lettre d'un général commandant d'armée (Biron pour la Haute-Marne) qui demande la formation d'un bataillon de volontaires de 800 hommes. Une personnalité sort alors des rangs : c'est généralement le commandant de la Garde nationale qui déclare, ce fut le cas à Saint-Dizier : « *Je viens offrir à ma patrie et mon cœur et mon bras ; je suis prêt à partir* » (1).

Si l'effet ne produit pas sur le champ le résultat escompté, d'autres personnalités interviennent à leur tour : l'un déclare qu'il partirait « *volontiers* », mais que « *son âge et ses occupations l'en empêchent* » ; l'autre qu'il « *brigue l'honneur de marcher un des premiers au secours de la Patrie* », mais ses charges de famille, et il le sait, font obstacle à sa candidature ; un autre enfin – et c'est l'exemple le plus flagrant d'une génération qui en manipule une autre – qu'il « *présente son fils aîné pour servir, que si celui-ci était tué en combattant pour la Patrie, il en avait un autre qu'il donnerait en remplacement et que si ce second venait à être tué, il partirait lui-même combattre les ennemis de la Patrie* » (1).

Résultats : à Saint-Dizier, on demandait 11 volontaires, il s'en présente 32. A Eclaron, chef-lieu de canton, il n'en fallait que 5, 17 se font inscrire. Les 5 premiers, dont le fils du maire qui a un frère dans l'armée de ligne, sont

(1) Arch. Hte Marne L 658.

parvenus par la vertu de l'exemple à entraîner les 12 suivants. Seuls leurs noms figurent sur le procès-verbal : ils n'ont pas eu droit à un de ces portraits rapides qui définit une filiation et une appartenance sociale. Le douzième a bénéficié d'une mention, mais c'est parce que son cas est étrange. Originaire de l'Aube, de passage en Hte Marne, il a suivi les Gardes Nationaux qui se rendaient au chef-lieu de canton : Un patriote, un homme sans emploi ?

Voici pour l'aspect édifiant. En revanche, dans la plupart des chefs-lieux de canton, le nombre des volontaires reste lamentablement au-dessous du contingent fixé par le département. A Wassy, il en fallait 5, on n'en trouve que 2 ; à Longueville, il en fallait 2, on n'en trouve aucun. Ici le refus est net, catégorique, assorti de menaces à l'endroit du Procureur-syndic : « *Ayant demandé, écrit ce dernier, aux citoyens de Longueville s'ils avaient des hommes de bonne volonté qui voulussent s'inscrire ou s'ils entendaient tirer au sort, MM de la municipalité m'ont dit et notamment M. le Procureur de la commune qu'ils ne voulaient pas tirer au sort, que l'arbre de la Liberté était inutile si on était obligé de tirer au sort et qu'enfin ils n'y tireraient pas, qu'ils verraient cela par la suite, et après une suite d'observations et d'exhortations de ma part à fournir comme les communes voisines, il s'est élevé parmi les citoyens de Longueville une rumeur. Quelques citoyens même se sont portés à des menaces de mort contre moi en me disant que je venais les enrôler de mon chef et qu'il n'y avait aucun décret qui les obligeât à fournir des hommes et qu'ils n'en fourniraient pas... Voyant d'ailleurs que le vin commençait à tourner les têtes, nous nous sommes retirés par prudence et pour ne pas être exposés à de nouvelles insultes et peut-être à des voies de fait* ». (1).

Contestation de la Loi et de la personne de celui qui la représente, en 92, déjà, et bien que l'on soit entre soi, les choses ne se passent pas bien. Qu'en sera-t-il l'année suivante quand il faudra se résoudre à appeler le peuple sous les drapeaux ?

**1793 : La levée en masse : «Nous devons tous être amis, tous frères, notre cause est commune ».**

**Premier acte d'opposition: la résistance proeédurière.**

Mis au pied du mur par la loi du 24 février 93 sur la levée des 300 000 hommes, que vont faire les villageois ?

Appelés comme leurs prédécesseurs de 92 à se réunir sur les places publiques ou dans les églises, ils ne répondent pas tous à la convocation. Quant à

(1) Arch. Hte Marne L. 658.

ceux qui acceptent de s'y rendre (curiosité ou sens du devoir ?), ils arrivent armés de leurs gourdins. La question des gourdins sera toujours vivement controversée : elle est ressentie par l'autorité comme un défi et, par ceux qui en sont les porteurs, comme un gage de majorité politique. C'est pourquoi les « candidats » au recrutement préfèrent les places aux églises à la porte desquelles ils doivent abandonner leurs bâtons et ne transigent que les jours de pluie en acceptant de se réunir sous les auvents. Ces débats préalables sur les lieux de réunion ont aussi une fonction inavouée qui est de faire perdre du temps à une autorité un peu trop pressée.

A Saint-Pardoux-la-Rivière, en Dordogne, le recrutement commence le 14 mars. Il ne faudra pas moins de 4 séances, les 14, 18, 24 et 25 mars pour venir à bout de l'opposition.

Celle du 14 a lieu à l'église et commence bien entendu par un discours du maire : « *Le premier devoir d'un vrai Républicain est de voler au secours de la Patrie et de défendre ses intérêts communs avec le courage et l'énergie, le zèle d'un vrai Français joint au patriotisme dont tous nos cœurs sont ou doivent être enflammés* » (1).

Discours obligé, conventionnel, qui demeure sans effet, un simple préalable à l'intervention du Procureur-syndic qui va essayer de traduire en actes ce qui n'a été jusque là que déclarations d'intentions, avec le désir, non dissimulé, de mener l'affaire rondement.

La ruse de ce magistrat consiste à escamoter l'appel de l'ensemble des citoyens de la commune en état de porter les armes, prétextant que cette formalité « ferait perdre du temps ». Les présents, à son avis, se désignent d'eux-mêmes « *comme disposés à partir* ». La ruse est repérée par un certain Négron, porte-parole de l'assemblée, mais le procureur-syndic s'entête : il affirme contre toute vraisemblance que cette pratique est conforme à la loi. Le chahut éclate :

« *Cette réflexion ne fit aucune impression sur ce même Négron qui d'un ton menaçant persista dans sa prétention, en disant que l'opération ne pouvait se faire qu'autant que tous seraient présents : cette objection réfutée par le texte précis de la loi ne vainquit pas le sus-dit Négron qui répondit qu'ils se voulaient de même et que l'opération n'aurait pas lieu autrement : les adhérents, c'est-à-dire presque tous ceux qui composaient l'assemblée ne manquèrent pas de manifester leur assentiment et d'appuyer cette demande par des hurlements, des cris et des menaces qui tenaient de la fureur. Nous entendîmes dire entre autres choses que l'arbre de la Liberté était planté, qu'ils feraient ce qu'ils voudraient. Les bâtons furent agités, les remuements et les agitations furent plus fréquents dans l'assemblée, enfin le silence revint au moyen de l'annonce qu'on fit qu'on allait faire l'appel pour connaître les absents* ».

---

(1) Arch. Dordogne L 535.

L'appel commence, dit le rapport, « *au milieu du plus noir silence* ». Mais une nouvelle arrive qui interrompt à nouveau la séance : la garde nationale du canton voisin est en marche sur Saint-Pardoux-la-Rivière. Tous y voient une manœuvre du Procureur-Syndic :

*« Tous les individus, poursuit le rédacteur du procès-verbal, à l'exception d'un très petit nombre qui nous parurent ne pas partager l'incivisme et la fureur de la majorité, formèrent alors autour de nous une haie d'hommes égarés à un tel point qu'il n'était plus permis d'élever la voix et de parler au nom de la loi, leurs cris et leurs hurlements tenaient de la fureur ; insensiblement après de violentes agitations de leurs bâtons, ces hommes aux yeux étincelants et les lèvres écumantes de rage, adroitement divisés par leurs chefs, s'approchèrent de nous au point que nous n'étions plus séparés d'eux que par une table ; cette barrière fut bientôt franchie, dans le délire de la passion qui les agitait, ils la brisèrent à coups de bâtons, ainsi que les chaises qui étaient auprès ; ils ne respectèrent point la loi qui y était déposée, ils la foulèrent aux pieds et sans doute dans leur rage ils l'auraient entièrement déchirée si l'un des officiers municipaux ne se fut empressé de la leur soustraire. Souvent pendant cette scène affligeante nous entendîmes nombre de voix qui dirigeaient les forcenés contre nous. En effet, l'un d'eux le nommé Pinton se porta sur l'un de nous avec un bâton qu'il lui dirigea dans le ventre. La frénésie des principaux moteurs s'étant rapidement communiquée à tous les adhérents de cette faction, une grande partie de cette assemblée sourde à toutes les représentations des organes de la Loi, se détacha pour courir, disait-elle, massacrer les citoyens de Montron qui venaient leur faire la loi. L'autre partie nous tint investis en tenant le bâton levé sur nous ».*

Après de tels incidents, il est évident qu'on ne peut remettre au lendemain. La séance suivante a lieu le 18. Les citoyens « *sujets à l'appel* » se sont réunis sous la halle et refusent l'invitation du maire qui leur demande, prétextant la pluie, de se rendre à l'église : « *l'assemblée, dit le procès-verbal, a répondu qu'elle voulait rester où elle était* ». Les citoyens de Saint-Pardoux savent ce qu'ils risquent en se réunissant à l'église : la perte de leurs gourdins, un face-à-face avec les autorités qui auront interdit l'entrée à tous ceux qui ne sont pas concernés. Finalement on transige et on accepte de se réunir sous l'auvent et le maire est bien obligé de constater que « *l'ordre interdisant de se rendre aux assemblées en armes n'a pas été respecté* ». Un pas sera cependant franchi par rapport à la précédente séance : les absents sont pointés. Mais on ne pourra guère aller plus loin.

La séance suivante a lieu le 24 mars à l'église. Le maire monte en chaire : « *Je ne puis assez exprimer combien je suis peiné que nous n'ayons pas encore consommé une opération si utile, si nécessaire et si essentielle au maintien de notre liberté et qui devient si pressante dans un temps où la Patrie est en danger. Nul de nous ne doit être tranquille à ce sujet, nous devons tous coopérer au bonheur et au salut public, nous ne devons point avoir d'ennemis particuliers ; loin de là nous devons être tous amis, tous frères, notre cause est commune. Rapelons-nous que nous sommes tous enfants de*



*cette bonne, vertueuse et tendre mère, notre chère Patrie, nous devons avoir un regret mortel de son danger, nous n'avons qu'un seul mouvement pour la sauver, c'est celui de créer, je vous le répète, des défenseurs zélés. En conséquence, je vous supplie au nom de la Patrie, au nom de la liberté, au nom de l'égalité, au nom de notre sainte république naissante, enfin pour le bonheur et pour le salut de nous tous, de vous rendre demain jour de lundi au lieu indiqué par nos précédentes opérations. Je vous recommande d'y venir sans aucune arme, ni bâton ».*

Simple préalable à la suivante, la réunion du 24 est une réunion pour rien. Celle du lendemain commence sous l'auvent, sans armes, comme il a été demandé, et la proposition du maire de pénétrer dans l'église est acceptée. Les « candidats à l'appel » perdent du terrain. Mais quelqu'un intervient : le citoyen Blanchar, demande qu'on attende un moment pour donner le temps « aux citoyens de la campagne » d'arriver. Il sait, celui-là, où sont les véritables forces de contestation.

La procédure va pouvoir commencer : quel sera le mode de désignation ? Tirage au sort ou scrutin ? Pour ne pas provoquer de nouveaux tumultes, le maire propose un mode de consultation original : les citoyens se rangeront en deux colonnes, « *savoir l'une pour les citoyens qui voudraient le sort, l'autre pour ceux qui voudraient le scrutin ; qu'à proportion qu'on ferait l'appel nominal, on interrogerait chaque citoyen individuellement sur son vœu* ». Sur 103 votants, 78 se prononcent pour le scrutin, 23 pour le sort.

Un point important reste à régler : comment procéderont ceux qui ne savent pas écrire. Un nouveau vote décide que ceux qui ne savent pas écrire feront rédiger leur bulletin par quelqu'un de confiance. Cette résolution est adoptée par 85 voix, donc à la majorité absolue. 20 mécontents ou irréductibles quittent la salle. Une demi-heure est maintenant laissée pour « faire ou faire faire les billets ». Le dépouillement approche. Mais un nouveau vote est encore nécessaire : il faut élire un scrutateur : celui-là sera désigné parmi les citoyens non compris sur la liste des recrutables. Finalement et après combien de détours, contestations, explosions de colère, au terme de 4 séances qui auront occupé toute la deuxième quinzaine de mars, un résultat se dégage : un contingent de citoyens de 18 à 40 ans est déclaré par le maire avoir remporté la majorité des suffrages ; ils sont proclamés « volontaires » de la commune de Saint-Pardoux-la-Rivière.

Qui a été désigné ? Les pauvres, les sans emploi, les absents ? Y-a-t-il eu des réglemens de compte. Les archives – sauf à les interroger de plus près – ne permettent pas de répondre. Mais on voit le mensonge qui s'attache à la notion de volontaire. Des volontaires comme ceux-là refuseront de partir ou désertent à la première occasion.

## Deuxième acte d'opposition : l'insoumission

Dans l'escalade des moyens – nombreux – auxquels l'opposition populaire a recours pour parer au recrutement, l'insoumission ou refus de partir, travestie en impossibilité occasionnée par la maladie, motivée par une situation familiale, constitue un moyen terme. Elle n'expose dans un premier temps à aucune sanction légale. Mais à mesure que le système de répression se développe, elle constitue une faute de plus en plus grave, facilement assimilée par certains personnels des directoires cantonaux à la désertion : « *Nulle part la désertion n'a fait plus de progrès que dans ce canton ; il y a plus de 120 déserteurs qui se refusent à partir* », écrit le 14 ventôse an V le commissaire du Directoire de Villeneuve-la-Guyard dans l'Yonne (1). Cependant la législation qui se met en place demeure hésitante. On ne peut évidemment faire la guerre sans les hommes, heurter violemment l'opinion, faire entrer du jour au lendemain dans les consciences une notion du devoir entièrement nouvelle et qu'il faudra longtemps pour parachever.

Les citations extraites des rapports des municipalités ou des gendarmeries, ajoutées les unes aux autres, formeraient un interminable texte, En voici quelques unes : « *Comme dans notre canton le nombre des volontaires est de 90 qui n'ont voulu se présenter, ni partir...* » (Relampont, Hte Marne, an IV) ; « *Je n'ai pu réussir à faire partir aucun d'eux !* » (Neuilly, Hte Marne, an IV) ; « *Les volontaires de ce canton sont au nombre de 27 dans leurs foyers, sans compter que l'on débite qu'il y en a un nombre fort considérable dans les autres* »... (Antonne, Dordogne, an IV) ; « *Ces 14 militaires m'avaient donné leur parole qu'ils partiraient le 1er de ce mois : il y ont manqué* » (Poissons, Hte Marne, an IV) ; « *Ne s'est pas présenté, doit partir* », cette formule est reprise 50 fois dans un état récapitulatif du canton de Humes en Hte Marne et sa variante « *partira incessamment* » se retrouve à 5 exemplaires, en l'an III dans la commune de Saint-Blin, Hte Marne, dans une liste comprenant onze cas de « *militaires et jeunes-gens de la 1ère réquisition restés dans leurs foyers* » : (2)

Claude Cousin	Saint-Blin	Vu le congé des représentants du peuple Perrain et Roux. Suspendu jusqu'à ce que la Convention nationale en ait décidé.
Joseph Bergerot	”	Malade, ordetât de se présenter
J.B. Michel	”	absent sans savoir où il est.
Etienne Gérard	”	partira incessamment
Nicolas Fevre	”	partira incessamment
Hubert Parmentier	”	renvoyé pour congé
Simon Husson	”	partira incessamment

(1) Cité par Richard Cobb : « La protestation populaire en France » (1789-1820), Calmann-Levy, p. 94.

(2) Arch. Haute-Marne L 626.

Michel Rouot	Saint-Blin	partira incessamment
François Nicolle	”	vu par un officier de santé, renvoyé
Jean Brun	”	partira incessamment
Eugène Darsonval	”	vu le congé absolu donné par un représentant du peuple : renvoyé.

La formule « partira incessamment » laisse deviner entre le maire et l'intéressé une connivence contre laquelle l'administration ne peut rien. Que faire contre une promesse indéfinie ? Un refus explicite exposerait à des sanctions et il s'en rencontre peu. Quand il s'en trouve un, le maire prend soin d'utiliser une formule qui le dégage de toute responsabilité : « *a réitéré à plusieurs reprises et à haute et intelligible voix au mépris des représentations qui lui ont été faites par le citoyen maire qu'il ne marcherait pas en qualité de volontaire de la commune de Ribérac* » (1).

D'autres motifs provenant de la commune de Parnot dans la Haute-Marne, en l'an 4 : « *A présenté un certificat de convalescence pour rester tranquille au pays jusqu'à nouvel ordre* » ; « *n'a rien répondu lorsqu'on lui a demandé pourquoi il restait au pays* » ; « *a déclaré qu'il ne croyait pas être obligé de servir* » ; « *n'a voulu faire aucune réponse aux demandes à lui faites* » ; « *n'a montré aucun papier et dit avoir la galle* ». A Vitry-les-Nogent, on trouve, sous une même rubrique, 17 refus individuels d'indiquer les raisons du refus de partir : « *N'ont présenté aucun titre ni papiers à l'agent municipal soussigné ni allégué les motifs qui les autoriseraient à rester dans leurs foyers* ».

A côté de ces oppositions têtues, un des moyens les plus commodes de se soustraire au recrutement demeure la maladie. Et c'est pourquoi on trouve en Dordogne plusieurs centaines de certificats médicaux établis par des officiers de santé, la plupart du temps sur un mauvais papier sans en-tête, ni cachet et qui décrivent l'embarras du médecin à rendre compte d'une maladie invérifiable. En voilà un exemple : « *Le dit malade couché sur son lit, lui ayant palpé tout le corps, ne lui ayant trouvé aucun dérangement des os, mais se plaignant d'une douleur très vive au dos sans cependant y avoir de changement de la couleur de la peau* ». Assaillis de partout, les médecins de santé rédigent abondamment des certificats et quand ils risquent d'être accusés de complicité, ils démissionnent : « *Ce n'est pas que je refuse de me rendre utile à la patrie si j'en étais capable, écrit l'un d'eux, mais malheureusement des raisons trop légitimes m'en ôtent la faculté qui sont d'avoir un œil totalement perdu depuis huit ans et l'autre fort affligé* » (2).

Il faudrait également parler des mariages conclus juste avant le départ ou à l'occasion d'une permission et dont les « volontaires » estiment qu'ils les autorisent à rester chez eux : « *Il s'est marié depuis son retour et ne se propose pas de repartir* » (Canton de Parnot, Rte Marne, an IV). Pour parer à l'iné-

(1) Arch. Dordogne L 64.

(2) Arch. Dordogne L 534.

vitables d'autres emplois des moyens extrêmes, mais ils sont encore l'exception ; il faudra attendre 1813 pour les voir se généraliser : il s'agit des mutilations volontaires. A propos d'un volontaire du même canton de Parnot, le maire écrit : « *Il a perdu une partie du pouce droit* ».

On devrait également signaler les nombreuses lettres écrites par des membres de la famille : « *C'est un coup de foudre qui m'accable, écrit un père du district de Bergerac, j'espère donc qu'en mémoire de l'estime qu'avait votre famille pour la mienne vous seriez devenu le protecteur de mon fils en lui ferez accordé de rester auprès d'une mère infirme qui a un bien très ingrat à faire travailler* ». Souvent ce sont les « volontaires » eux-mêmes qui écrivent : « *Je laisse en partant une femme prête à accoucher, écrit Jean Pellin de la commune de Saint-Aulaye en Dordogne, et un beau-père l'esprit totalement aliéné depuis environ huit mois, enfin une belle-mère et une petite-fille n'ayant d'autre appui que moi* ». Dans la même commune une autre lettre : « *Citoyen commissaire ayez la bonté d'avoir égard à moy car cy non toute ma pauvre famille est misérable voir un état cy triste comme il y a dans notre pauvre maison. Cioyen commissaire du pouvoir et du directoire exécutif je laisse cela entre vos mains. Je vous salue, Bien le Bon jour Jean Bellein. Et je vous prie de faire attention à ma pétition* » (1).

Quand enfin il n'y a plus aucun recours, il ne reste plus qu'à faire semblant de partir. Ces faux départs sont signalés par le maire de Blaize en Haute-Marne : « *Plusieurs se sont flattés qu'ils ne faisaient semblant de partir que pour mieux se cacher* » (2).

### **Troisième acte d'opposition : la désertion.**

Toute faute est d'abord affaire de dénomination, dans le domaine militaire comme ailleurs, où la juridiction « normale » s'applique à distinguer entre deux formes extrêmes d'abandon des drapeaux : « la désertion à l'extérieur », particulièrement grave lorsqu'il s'agit d'une « désertion avec armes et bagages » et la « désertion à l'intérieur ». Or la tendance se fait jour, dès qu'il y a situation d'exception, à grouper sous une même rubrique toutes les formes d'infraction aux lois sur le recrutement : retours illégaux ou maintiens prolongés dans les foyers au terme de congés limités. « *On doit regarder comme déserteur, écrit le ministre de la guerre, le 22 août 1793, tout militaire de quelque grade qu'il soit qui n'est pas porteur d'un congé de réforme ou de convalescence, ou d'un billet d'hôpital ou d'une permission en bonne et dûe forme* » (3). Cette première différenciation voue à l'illégalité de grandes masses de « volontaires ». On peut approximativement les ranger en trois catégories :

(1) Arch. Dordogne L 534.

(2) Arch. Hte Marne L 627.

(3) Arch. Dordogne L 533.

1) Il y a ceux qui, désigné par le sort ou le scrutin, ne vont pas jusqu'au bout de la première étape et interrompent leur itinéraire avant d'arriver au chef-lieu de département, lieu de formation des bataillons. Il est vrai qu'il a fallu avant le départ chicaner les autorités pour obtenir le paiement des frais de route, 3 sous par lieue accordés aux volontaires de 92, mais dont le paiement en espèces est refusé à ceux de 93 qui devront se contenter d'assignats. Et la feuille de route, dont ils sont porteurs, précise que toute surcharge entraîne l'arrestation. Il est également recommandé d'être porteur d'une arme. Où se la procurer, sinon à ses frais ? « *Celui qui n'aura pas de fusil ou qui ne pourra s'en procurer, sera tenu, s'il n'en a les moyens de faire fabriquer une pique à ses frais, sur le modèle national, sous peine d'être tenu pour suspect* » (registre des délibérations et arrêtés du directoire départemental de la Haute-Marne, 22 mai 1793).

Alors il y a tant de rancœur que beaucoup rebroussement chemin et rentrent chez eux ou se réfugient, momentanément, dans un département voisin. Une lettre de l'administration du canton de Montpon, en Dordogne, signale le fait à l'administration départementale : « *Une grande quantité de volontaires de la Gironde ont pris leurs feuilles de route et se sont retirés chez plusieurs habitants de nos cantons, ce qui fait une grande épouvante par rapport de faire partir les autres, car une grande partie ont pris leurs feuilles de route et restent dans leurs foyers* ». (1). Des années plus tard, en l'an VII, cette pratique s'est maintenue et le ministère la signale comme courante : « *Je suis informé, citoyens, qu'un grand nombre de réquisitionnaires et conscrits appelés aux armées par les lois du 23 fructidor et 3 vendémiaire derniers, ne se rendent point à la destination qui leur est assignée en quittant leurs foyers* » (2).

2) Ensuite, il y a ceux qui s'échappent entre leurs chefs-lieux de département d'origine et leurs destinations : frontières ou villes de garnison. Les « volontaires » de la Dordogne sont disséminés aux quatre coins du territoire : Meaux, Rennes, Neuf-Brisach, Bayonne. Les uns profitent alors de la traversée des forêts – le cas est signalé d'une troupe qui s'est débandée entre l'Aube et la Haute-Marne – ou du mode d'hébergement (particuliers ou auberges) qui assure les complicités. En l'an VII, cette forme de désertion avant la lettre n'a pas encore pu être évitée, puisque le ministre de la Guerre signale aux administrateurs du canton de Beaumont, en Dordogne : « *Plusieurs conscrits de votre canton au lieu de se rendre à Rennes avec le détachement dont ils faisaient partie ont lâchement abandonné leurs camarades* » (3). On remarquera au passage l'emploi d'un qualificatif qui se veut infâmant : il faut en déconsidérer, déshonorer les auteurs et souligner que l'abandon des drapeaux se double de l'abandon des camarades. En revanche, pas la moindre trace d'indignation dans le rapport de ce maire qui rapporte concrètement et dans le détail un cas semblable : « *Il passe très fréquemment des volontaires qui s'en vont chez eux, écrit le maire de Parnot dans la Haute-Marne. Dernièrement il en est passé 4, sans congé ni permission, car c'est*

(1) Arch. Dordogne L 533.

(2) Arch. Dordogne L 533.

(3) Arch. Dordogne L 405.

ainsi qu'ils me l'ont dit. Je me transportai en étant prévenu pour les arrêter et je requis pour ce des citoyens du bout du village. On ne répondit pas à ma réquisition. Me trouvant seul contre 4 bien armés et moi sans armes, la partie ne pouvait être égale et bien malgré moi il m'a fallu les laisser passer ». Ce rapport n'est pas un simple aveu d'échec, c'est aussi un compte rendu de l'état moral des populations. On ne prête pas main-forte à l'autorité : l'indifférence s'affiche ouvertement comme complicité.

Quand des « volontaires » seront arrêtés sur le chemin du retour à la maison, ils feront évidemment l'objet d'un interrogatoire. Loin de les condamner ou de les juger, celui-ci leur donne plutôt la parole. Cet usage de l'objectivité est gros d'une sympathie inavouée. Plusieurs « volontaires » de l'armée des pyrénées ont été arrêtés à Cadouin, en Dordogne, le 28 août 1793 alors qu'ils rentraient chez eux dans le Lot. A l'origine de leur décision de désertier, un mouvement de leur régiment entre Pau et Bayonne. C'est toujours quand ils sont sur la route que l'idée vient aux « volontaires » de continuer ou de s'écarter de leur chemin. L'un déclare qu'il « descendit avec quelques camarades dans une auberge où il rencontra un particulier inconnu qui chercha à les effrayer en leur faisant craindre de grands dangers en leur disant qu'on allait les envoyer au feu sans aucune préparation et qu'ils seraient exterminés, qu'effrayés par ce propos ils firent le complot au nombre de 7 de s'en retourner et qu'en effet ils exécutèrent le complot » ; l'autre : « ils furent saisis et intimidés par des individus en uniforme qui leur faisaient entendre qu'ayant été incorporés dans le deuxième bataillon, ils étaient engagés pour huit ans. Ayant ajouté foi à cette assertion, ils avaient pris à plusieurs le parti de désertier » ; un autre : « Les premiers jours qu'il voulut manœuvrer, un inconnu s'aperçut qu'il avait quelque peine à manier son fusil, lui ayant demandé la raison, le répondant lui dit qu'il avait mal au bras, qu'en effet lui ayant montré les fleurons qu'il a au bras, l'inconnu lui avait dit de se retirer » (1).

Entreprise délibérée de démoralisation comme le prétend une circulaire ministérielle du 22 août 93 ou fausse naïveté ? (2) Même s'ils ont quelque vague conscience de leur faute, ces « volontaires-déserteurs » qui avaient peut-être (?) souscrit à l'idée d'une guerre courte, ne se sont pas résignés à la perspective de rester trop longtemps hors de chez eux. Richard Cobb signale le cas, en l'an IV, d'une compagnie entière de soldats en uniforme et portant sur leur col le numéro de leur régiment qui, depuis Sarrelouis et après avoir traversé une demi-douzaine de départements, atteignent les faubourgs de Melun (ils étaient originaires de la Seine et Marne) sans avoir été interpellés (3).

3) Il y a ceux enfin qui ont échappé aux arrestations en cours de route – ils semblent nombreux – et qui sont parvenus à rentrer dans leurs villages, la

(1) Arch. Dordogne 2 L 105.

(2) « Je suis instruit qu'ils (nos ennemis) travaillent depuis quelque temps à séduire nos braves frères d'armes, qu'ils les engagent à quitter les armées de La République et à revenir dans leurs départements où les contre-révolutionnaires osent leur promettre l'impunité ». (Arch. Dordogne L 533).

(3) op. cit.

plupart du temps en groupe, comme le confirme cette déposition d'un père qui a sans doute pris les devants espérant prévenir les sanctions : « *Ce jour-d'hui 15 brumaire, 4ème année républicaine s'est présenté à la maison commune de Sainte-Orse Jean Meyjonnade cultivateur du hameau de la Germene et nous a dit que Jean-Baptiste Meyjonnade son fils volontaire de la première réquisition serait arrivé chez lui avant hier soir la nuit salis être porteur de congé et qu'il lui avait dit être parti du camp de Chenittet avec 6 autres de cette commune qui sont : Elie Coustaud de la Germene, Pierre Cledat de Micheaux, Pierre Nouaille du présent bourg, Jean Coubelas aussi du bourg et François Delrieux de la Fayse et Antoine Goursat, fils du nommé Soudardon du hameau de Goursat* » (1).

De quelles ruses vont-ils bien pouvoir user pour rester chez eux ? Car, du côté du pouvoir ou des généraux commandants d'armée, on commence à s'inquiéter. Le commandant de l'armée des pyrénées occidentales écrit pour sa part, dès l'an II « aux municipalités et aux sociétés populaires qui ont fourni des contingents pour le complément des anciens cadres » : « *Parmi le nombre des citoyens de la première réquisition qui se sont rendus à Li-bourne pour être incorporés dans les anciens cadres, il y en a qui ont eu la lâcheté d'abandonner leurs corps pour retourner dans leurs foyers sans y être légalement autorisés ; tandis que la voix de la Patrie les appelle au champ de la gloire ; qu'elle leur commande impérieusement de frapper de la massue nationale les tyrans et leurs satellites coalisés contre la félicité publique, le bonheur du peuple. Citoyens, pourriez-vous souffrir plus longtemps dans votre commune des hommes qui se refusent de concourir au triomphe de la liberté* » (2).

C'est un appel aux maires et aux municipalités pour qu'ils fassent leur devoir. Des questionnaires vont alors être envoyés aux communes leur demandant d'établir la liste des militaires qui séjournent illégalement dans leurs foyers. Les états qui seront retournés à l'administration départementale portent les intitulés suivants : « *Etat exact de tous les militaires et jeunes gens de la 1ère réquisition et déserteurs de l'intérieur, restés dans leurs foyers* » ou « *Liste des réquisitionnaires du canton de X prétendant avoir droit à un sursis conformément à l'arrêté du 4 ventose an IV* ». Partout un vaste recensement s'organise, mais à quoi bon ? Les solidarités sont plus fortes. On trouve bien quelques délateurs, mais ils sont rares, et c'est qu'ils croient se prémunir en désignant les autres, estimant qu'ils sont victimes d'une injustice : « *Comme bien d'autres je suis militaire retiré illégalement, écrit en l'an VI un soldat du canton de Belvès en Dordogne. Ma patrie m'appelle à son secours je veux y voler mais avant de partir elle me fait un devoir de dévoiler des individus qui moins que moi sont utiles sur leurs foyers tels que les Labat oncle et neveu, Peniau, les Bonfils, Combette, Baisse aîné, Vigié aîné, Manure de Grive et le citoyen Monmarli secrétaire de l'administration. Ces citoyens se sont retirés de l'armée moyennant des extraits de naissance faux sur lesquels leur a été délivré des congés absolus* » (3).

(1) Arch. Dordogne 4 L 139.

(2) Arch. Dordogne L 534.

(3) Arch. Dordogne L 534.

En règle générale pourtant, la famille d'abord, la communauté villageoise ensuite, couvrent le « déserteur » de leur complicité. Une enquête effectuée à Bétaincourt, Haute-Marne, à propos de Jean-Baptiste Goubert, trompette au II<sup>ème</sup> régiment de cavalerie, condamné par contumace en l'an IV à 5 ans de fer pour désertion, ne provoque chez un habitant du village qu'une réponse embarrassée : « *Il m'a répondu, écrit le commandant de gendarmerie, qu'il n'avait aucune connaissance que le dit Goubert eut conduit des fers dans cette commune, que même il ne le connaissait pas* ». Le condamné est en effet accusé d'avoir recommencé à travailler, en particulier dans les charrois. Quant au père, il répond que « *c'est la troisième fois que l'on vient pour chercher son fils, qu'il a dit qu'il était parti et qu'il persistait à le dire* » (1). En Dordogne, à Daulhiac, même refus de la famille de révéler la trace du déserteur : « *Ses parents ont répondu qu'ils ne savaient pas où il était* ». Et si par hasard on accepte de se rendre à la mairie pour y signaler une présence illégale, ce n'est pas l'intéressé qui se charge de la démarche, mais un de ses proches : « *Ne s'est pas présenté, mentionne l'état récapitulatif de la même commune de Daulhiac, à propos d'un autre militaire, mais son frère à la place qui nous a déclaré qu'il ne refusait pas de servir sa patrie, mais qu'il désirait passer dans sa famille son quartier d'hiver* » (2).

On ne brave donc pas l'administration, on cherche plutôt à la tromper. Aussi, la meilleure façon de se déclarer dans l'impossibilité de rejoindre son régiment, sera encore la maladie. Des certificats sont exhibés, certains sans cachet ; d'ailleurs le commandant de l'armée des pyrénées occidentales signale aux administrateurs que son sceau lui a été volé, invitant les municipalités à procéder à des vérifications. Dans le canton de Courcelles, en Hte-Marne, les affections dont les soldats rentrés illégalement font état, sont les suivantes : « mal incurable », « goutte », « rhumatisme », « jambe enflée », « her-nie », « engorgements aux jambes », « plaie à la jambe droite qui de temps en temps supure ». Autant en effet de motifs de rester chez soi, à cette objection près, aux dires de la municipalité : ceux-ci n'ont pû être « vérifiés ».

Et pourtant, de même qu'on recommence à travailler, trouvant à cela des encouragements certains de la part de patrons, de directeurs d'ateliers, on prend part aux réjouissances publiques : « *Plusieurs se portent fort bien, mentionne un rapport du canton de Langres, 3 d'entre eux dansaient au bal public le jour de la fête des époux* » (3). On ne se cache donc pas vraiment, sinon la vie ne serait plus possible. Le village est un asile sûr. Mais comme l'ordre est donné aux juges de paix, aux gendarmes d'aller voir sur place, quand ceux-ci arrivent, ils « trouvent les nids vides ». Rien ne sert de proférer des menaces, les représentants de la loi sont insultés et c'est alors qu'est proférée la plus invraisemblable des accusations : les parents, les communautés sont accusés « *d'être les recéleurs de leurs enfants* » (3). Qu'un

(1) Arch. Dordogne 4 L 139.

(2) Arch. Rte Marne L 626.

(3) Arch. Rte Marne L 627.



tel grief puisse être formulé et que celui-ci puisse entraîner des poursuites en dit long sur la main-mise générale à laquelle l'Etat est en train de procéder. Mais le processus d'intégration de l'institution familiale n'en est encore qu'à ses débuts et la résistance est totale. Une toute première mesure du pouvoir consiste à loger des soldats dans les maisons suspectes, aux frais des familles. Cette pratique, qui rappelle trop les dragonnades, heurte de front la susceptibilité populaire et engendre un résultat contraire à celui recherché. La gendarmerie, moins étrangère à la région, moins impopulaire, est alors chargée de missions que la troupe se révèle incapable de mener à bien. Mais ce sera aussi l'échec. Deux exemples :

En Charente, le 4 pluviôse an IV, la gendarmerie arrive à 5 heures du matin au lieu-dit Saint-Amant de Boise pour procéder à l'arrestation de plusieurs réfractaires : « *les nommés Régnier, déserteurs et autres* ». Première disposition : fermeture et surveillance des portes de l'église afin d'en interdire l'entrée à ceux qui voudraient y pénétrer dans l'intention de sonner les cloches et de donner l'alarme. Certains gendarmes commencent à fouiller les maisons, tandis que d'autres patrouillent dans les rues. Mais cette opération de « ratisage » avant la lettre tourne court : « *les coupables, conclut le rapport, étaient en fuite depuis 36 heures* » (1).

En Haute-Marne, même scénario avec un élément supplémentaire dans le système de solidarité collective qui se met spontanément en place : la très forte opposition des femmes : « *Nous nous sommes transportés, rapporte le commandant de gendarmerie, en la commune de Signéville à l'effet d'y arrêter plusieurs volontaires de la 1ère réquisition qui n'ont encore rejoint aucun corps. Malgré plusieurs sommations qui leur ont été faites de notre part et étant dans la-dite commune et y faisant nos perquisitions est survenue une certaine quantité de femmes qui nous ont traités de voleurs, d'assassins, disant qu'il fallait nous écraser à coups de perches et à coups de pierres, entre autres les femmes Veuve Robert, etc... La Veuve Robert en particulier ainsi que Colombe C ayant paru après nous nous ont jeté des pierres et tenaient à la main une perche pour nous frapper; ayant fait nos perquisitions et n'ayant trouvé aucun des volontaires chez eux, nous nous sommes retirés à notre résidence* » (2).

L'impuissance de la gendarmerie comme recours ultime en ce type de circonstances n'est pas seulement question de rapport de forces, impréparation technique à la lutte contre l'opposition populaire à la militarisation et à la politique de guerre. L'augmentation de ses effectifs, sa constitution progressive en force « moderne » d'intervention dans les régions les plus rebelles ne changeront rien, dans les 10 ou 20 ans qui vont venir, au fait que les fameux « intérêts communs » dont parlait avec tant d'éloquence ce maire de la Dordogne, ne suscitent encore dans les consciences paysannes aucun désir de

---

(1) Arch. Charente L 2124.

(2) Arch. Hte.Marne L 616.

sacrifice (1). Antimilitarisme ancien, lié au souvenir des armées d'Ancien Régime, ou désillusion à l'égard d'un processus révolutionnaire prometteur de liberté et d'égalité qui supprime le droit de demeurer dans son village et renforce l'inégalité aussi bien devant le droit à la propriété que devant l'obligation de servir ?

Ce qu'il faudra de temps, de contrainte et de « propagande » pour venir à bout de cette résistance, saine, massive, reste une question à étudier. Comment s'est constituée la légende des Soldats de l'An II ? Qui a contribué à la propager ? Le bas-relief de Rude accroché au flanc de l'Arc de Triomphe, l'hymne national, la poésie de Hugo, dont Péguy disait qu'elle était entrée dans nos mémoires d'enfants et qu'elle y resterait éternellement ? (2).

On mesurera l'importance de la « révolution » qui s'est opérée dans les esprits à cette remarque d'un personnage des **Thibault**, militant socialiste, qui à la veille de la mobilisation de 1914 s'exclame : « *On a beau être pour la paix, on n'est pas des nouilles après tout ! La France est attaquée, la France doit se défendre ! Et le France, c'est toi, c'est moi, c'est nous tous* ». A ce propos navrant, mystifié, naïf, on ne peut opposer que la propre interrogation du seul personnage qui soit dans la tradition des déserteurs de l'An II, Jacques Thibault : « *C'est tragique que tant d'hommes avertis, mérlants, puissent devenir tout à coup si crédules dès qu'on fait vibrer la corde patriotarde... Tragique, – et presque incompréhensible... Peut-être est-ce seulement à cause de ceci : que l'homme moyen s'identifie naïvement avec sa patrie, avec sa nation, avec l'Etat* » (3).

---

(1) **Opposition violente en Vendée** (1803), arch. Militaires B 13 156.

Rapport général Dufresse, commandant subdivision des Deux-Sèvres (22 nov. 1803) : « *Le commandant Fourest, lieutenant à Thouars aperçut un rassemblement d'environ 70 hommes armés de fusils de munition, de carabines et fusils de chasse, marchant autant en ordre que des hommes peu exercés peuvent le faire ; il s'est vivement approché d'eux avec son détachement, ce qui les obligea à l'instant à se mettre en bataille, faisant face à la gendarmerie l'arme haute ; le lieutenant leur demanda quel était le motif de leur rassemblement, ils répondirent qu'on voulait les enlever de chez eux, qu'ils ne partiraient pas, qu'ils voulaient y rester pour cultiver leurs terres. Il leur observa que lorsqu'on faisait une demande de cette importance et qu'on prenait les armes pour la soutenir, cela avait l'air d'une rébellion déterminée et très punissable par les lois et les engagea à déposer leurs armes et à se rendre avec lui à Cerisay (lieu où la conscription s'effectuait le dit-jour). Ils s'y refusèrent constamment en réitérant qu'ils ne voulaient pas marcher pour la conscription. Voyant enfin qu'il ne pourrait rien obtenir par la douceur et par la voie de la persuasion, il les somma de poser leurs armes et déclara qu'il allait faire déployer la force. A cette sommation, ils se mirent en fuite, se sauvèrent dans des champs renfermés de haies et de fossés* ».

(2) Péguy, Notre Patrie.

(3) Roger Martin du Gard : Les Thibault, IV, L'été 1914, Gallimard, p. 288 et 291.

# DE PELLOUTIER A HITLER syndicalisme et collaboration

« Je ne suis pas de ceux que tourmente la nostalgie du passé »  
Georges Dumoulin - *La Charte du Travail*

« Se souvenir aussi de celui qui oublie où mène le chemin » *Héraclite*

*Dans son numéro du 5 juin 1943, L'Atelier, hebdomadaire du travail français commente l'appel que deux militants de l'ex-C.G.T., Albert Guigui et Georges Buisson viennent de faire à la radio de Londres pour la reconstitution d'une C.G.T. clandestine. L'éditorialiste s'interroge sur les raisons qui peuvent pousser un militant jadis « honnête » à s'opposer à la « révolution nationale » du Maréchal Pétain et à l'Europe « socialiste » d'Adolf Hitler.*

Une seule en dernière analyse : «... parce que Guigui est juif et que sa position raciale devait le conduire où il est (...) parce que Madame Buisson est juive et que Georges devait faire ce qu'il a fait ».

L'argument est sans réplique et n'appelle pas de commentaire. Ce qui vaut en revanche la peine d'être commenté, c'est la signature apposée au bas du texte : Georges Dhames, c'est-à-dire, sous un pseudonyme emprunté à son lieu de naissance, Georges Dumoulin, le vétéran du syndicalisme révolutionnaire, le mineur qui, au début du siècle, avait engagé la lutte contre le vieux syndicat réformiste, l'un des cadres de la C.G.T. de 1914, l'ami de Monatte, opposant à l'Union Sacrée et auteur en juin 1918 d'une brochure **Les syndicalistes français et la guerre** qui avait fustigé en termes prophétiques l'inféodation syndicale à la barbarie industrielle nouvelle.

Ils sont ainsi un certain nombre à venir représenter sur la scène de la collaboration la grande tradition de la révolution syndicaliste, des Bourses du Travail et du Sou du Soldat, de l'action directe et de la réflexion ouvrière autonome. C'est Georges Yvetôt, le symbole de l'anti-militarisme de la vieille C.G.T. qui devient en mars 1942 président d'un **Comité ouvrier de secours immédiat** (C.O.S.I.), offert par l'occupant aux victimes des bombardements anglais, et sera conduit au tombeau avec les honneurs de la Wehrmacht ; c'est Charles Dhooghe que ses intempérances anarchistes avaient plusieurs fois, au début du siècle, conduit devant les tribunaux, et qui salue dans **L'Atelier** la création du S.T.O. ; ce sont les cadres de la C.G.T. de 1914, le secrétaire de la Fédération de l'alimentation, Savoie, qui devient membre du Conseil National et du Conseil supérieur de la Charte, Million, de l'Union Départementale du Rhône, promu responsable à la main-d'œuvre ; ce sont les intellectuels, théoriciens ou compagnons de route du syndicalisme révolutionnaire : Hubert Lagardelle, le fondateur du **Mouvement socialiste**, qui devient en avril 1942 le secrétaire d'État au travail du gouvernement Laval, ou Francis Delaisi, l'économiste de la **Vie ouvrière** qui décrit intarissablement les merveilles de l'économie national-socialiste ; ce sont les instituteurs libertaires comme Maurice Wullens, le chantre des **Humbles**, que sa révocation par les nationalistes attardés de Vichy ne peut que rendre plus ardent dans la glorification de la paix allemande. A côté des « renégats » communistes qui peuplent les partis de la collaboration et accèdent parfois aux ministères vichyssois, c'est toute une tradition socialiste, nationale d'origine et internationaliste de vocation, qui est mise au service de ce qui s'appelle d'un nom naguère aussi revendiqué à gauche, l'**ordre nouveau**.

Bien sûr, cette figuration ne fait pas la réalité d'un héritage. Rares sont ceux qui passent sans transitions de la voie syndicaliste révolutionnaire ou des chemins de traverse anarchistes, aux antichambres de Vichy ou de la Propaganda-Staffel. Sans parler d'un Lagardelle, passé par le détour du socialisme mussolinien, les vieux cégétistes ont eu depuis 1914 le temps et l'occasion de perdre quelques illusions.

Ce qui cimente l'unité des syndicalistes qui collaborent au régime de Vichy, c'est, plus que les souvenirs de l'époque héroïque, la pratique réformiste et

# LE 11 COMITE NATIONAL DU C.G.T. a jeté les bases d'un corporatisme révolutionnaire



## semaine Le problème de la main-d'œuvre

A la tribune Dumoulin

anti-communiste de l'entre-deux guerres : la conversion à la concertation et à l'économie dirigée, héritées de l'industrie de guerre et de la reconstruction, pour certains la séduction du planisme ou les rencontres à Pontigny avec les patrons éclairés, pour tous la lutte contre la C.G.T.U. d'abord, contre les communistes dans la C.G.T. réunifiée ensuite. La plupart étaient, dans les années précédant la guerre, regroupés dans l'aile droite de la C.G.T., la tendance **Syndicats** animée par celui dont Pétain allait faire son premier ministre du Travail, René Belin. La nouvelle scission de 1939 et la répression anti-communiste leur rendent les postes que les syndicalistes communistes leur avaient enlevés lors de la réunification de 1936.

Reste que s'ils n'ont pas de nostalgie, ils affirment hautement n'avoir rien renié de leur passé comme de celui du mouvement ouvrier. Ils ne manquent jamais au milieu de mars et à la fin de mai de commémorer la naissance glorieuse et la mort héroïque de la Commune et rendent régulièrement hommage aux précurseurs, à Babeuf et à Varlin, comme à Fourier ou Saint-Simon. Ils disent ne rien

renier des grèves qu'ils conduisirent en acceptant un ordre qui les interdit ; de la vieille maison cégétiste en acceptant sa dissolution ; de leur lutte pour l'indépendance syndicale en siégeant dans les services ministériels, conseils, comités ou organismes de secours qui monnaient la dissolution de la C.G.T. en fonctions étatiques nouvelles. Le vieux Dumoulin, au moment où il lui résonne de plus en plus fort aux oreilles que l'heure approche de rendre des comptes, tient à réaffirmer cette fidélité : « *Nous avons agi sans modifier notre façon de voir. Nous avons reconstitué nos syndicats et les unions départementales sans rien changer à nos idées. Pendant quatre ans nous avons pris en main la cause sainte du travail, sans rien changer à nos pensées sur les causes et les conséquences de la guerre* » (1).

C'est sur ce changement et sur cette permanence que nous voudrions nous arrêter un instant. Par delà les rancunes des uns, l'ambition ou la vénalité des autres, quelque chose de plus important se passe : l'enrôlement par la machine étatique vichyssoise d'une fraction notable de l'appareil syndical. Analyser les ressorts et les formes de cet enrôlement, peut introduire à une analyse des pouvoirs terroristes modernes un peu différente de celles qui s'interrogent sur l'amour du Maître ou le « désir » des masses pour le fascisme. Il vaut peut-être la peine de réfléchir non plus sur la sénilité de Vichy ou son puérilisme (cliquetis de décorations et compliments de petites filles ; chantiers de jeunesse et parades d'anciens combattants) mais sur sa maturité ou si l'on veut sa modernité : sa capacité de monter, à l'ombre des rêves désuets ou des projets indéfiniment reculés, des formes nouvelles de consensus ou des circuits nouveaux du pouvoir ; non plus sur la démesure de la séduction et du terrorisme fascistes (flamme des retraites aux flambeaux, des autodafés et des fours crématoires) mais sur l'ordinaire de leur mesure ; pas au sens où certains entendent le « fascisme ordinaire », repérant dans les frustrations quotidiennes des Dupont-Lajoie les germes de la grande peste ; au sens plutôt où le pouvoir nouveau réquisitionne les services et les pouvoirs qui assurent le fonctionnement normal d'un corps social, au sens de cet **affolement** qu'évoquait Godard en rêvant du seul film vrai sur les camps, celui qui nous montrerait le travail fou de l'administration requise par la machine de mort (2). En appliquant de la façon la plus expéditive la double règle de l'élimination des entraves et de l'utilisation des compétences, en offrant le ministère du Travail à René Belin, l'un des secrétaires de cette C.G.T. qu'il va dissoudre, le pouvoir vichyssois opère une réquisition originale du service syndical, de sa pratique et de son idéologie. Comme le nouveau ministre a besoin de l'aide des compétences syndicalistes d'une part, de la force de pression syndicale d'autre part, c'est tout l'intermédiaire syndical qui se trouve sollicité, pris au double jeu de son réel et de son idéal : son réel, c'est-à-dire la défense des intérêts ouvriers en temps de guerre comme en temps de paix, en démocratie comme en dictature, la confrontation permanente avec la raison patronale et étatique qui l'a mis peu à peu dans la position d'arbitre entre les intérêts des producteurs et ceux de la production nationale ; son idéal, constamment réaf-

(1) « Après quatre années de vie intense », *L'Atelier*, 11-9-43.

(2) Cf. « Feu sur les carabiniers », *Cahiers du Cinéma*, août 1963.

firmé, de l'émancipation des prolétaires et de la fraternité des peuples. En un temps où les réalités de la production et du ravitaillement sont aussi évidentes dans leur exigence que sont incertains dans leur application les idéaux de la paix et de l'émancipation, la collaboration syndicale va sans cesse osciller de la politique du moindre mal à la mystique de l'ère nouvelle.

« *CE QU'IL FAUT AFFIRMER AVEC FORCE, C'EST QU'UN MONDE EST RÉVOLU, UN MONDE NOUVEAU EST NÉ* ». **Au travail**, 6-9-41.

C'est de réalisme d'abord que parlent les syndicalistes qui engagent la collaboration avec le nouvel appareil d'État. Le même leitmotiv parcourra ces quatre années de collaboration : il faut bien que le syndicalisme soit présent partout où sont en jeu les intérêts des ouvriers. Aussi les collaborateurs ne cessent-ils d'accuser de trahison les attentistes qui refusent de s'engager dans l'action syndicale. L'un d'entre eux s'en prend ainsi à un vieux camarade : « *Il a planté là la classe ouvrière au moment même où elle vivait peut-être les moments les plus terribles de son histoire (...) Le syndicalisme, il le déclarait lui-même, est au-dessus de la politique. Son rôle c'est de libérer les ouvriers de leur condition prolétarienne. Cela reste vrai dans n'importe quelle conjoncture* ». (3) L'indépendance syndicale peut continuer à se réclamer de l'autonomie prolétarienne. Elle s'est en fait modelée sur son exact inverse : elle est devenue « neutralité syndicale » à la manière de la « neutralité » de l'État. Mais aussi la règle générale de présence syndicale vient se spécifier dans le sentiment d'une catastrophe irréversible. Quand Belin signe la dissolution de la C.G.T., quand Pétain interdit les grèves et les lock-out, ces mesures sont massivement reçues comme la sanction d'une catastrophe naturelle : « *Notre vieille maison syndicale s'est effondrée* » (4), « *Le décret de dissolution n'a été en réalité qu'un constat de décès* » (5). La C.G.T., les grèves, tout comme les partis et le jeu parlementaire faisaient partie d'un monde irréversiblement écroulé. Avant même que Vichy ne dissolve la C.G.T., ses débris, réunis à Toulouse, ont signé eux-mêmes son acte de décès en supprimant de ses statuts la référence à la lutte de classes et à l'abolition du salariat, et en offrant de collaborer à la « communauté » nationale nouvelle. Ce ne sont pas seulement la déroute militaire, la panique du repliement, la dispersion à la recherche d'usines fantômes qui donnent lieu à cette vision. Si peu que le marxisme les ait pénétrés, les dirigeants syndicalistes ont appris à son école – ou plutôt à l'exemple du bolchevisme – que les révolutions supposaient des « situations révolutionnaires » produites moins par l'effort militant que par l'effondrement d'un pouvoir et la décomposition d'une société, produits de la guerre impérialiste ; appris aussi que les voies de la reconstruction révolutionnaire n'étaient pas exactement celles de la démocratie syndicale. Aussi l'image de la catastrophe implique-t-elle cette double idée des meubles à sauver mais

(3) J.-P. Fournier : « La capitulation », **Au travail**, 15-5-43. **Au travail**, créé par le secrétaire de l'Union Départementale de la Savoie, Bertin, est le porte-parole du syndicalisme officiel de la zone non-occupée. Il entend demeurer sur le seul plan syndical et, à la différence de **L'Atelier**, pris dans le vent parisien de la collaboration avec l'occupant, ne pas s'occuper de la « politique extérieure ».

(4) Leburg (Fédération de la céramique), **Au travail**, 1-2-41.

(5) Bardollet (à l'Assemblée des syndicats de la métallurgie), **L'Atelier**, 18-12-43.

aussi d'un monde nouveau à construire ; aussi le pouvoir nouveau pourra-t-il prendre cette double fonction : de la foire d'empoigne où désormais les forces sociales sont directement face à face et où il faut défendre pied à pied les intérêts ouvriers contre un patronat et une administration désormais sans entraves ; celui du porteur – conscient ou non – d'une ère nouvelle de la révolution sociale.

Deux raisons donc – confondues ou dissociées – de répondre à l'appel du pouvoir. Les ténors parisiens, s'ils se croient obligés de crier plus fort que les provinciaux de la « zone nono », en viennent aux mêmes conclusions. Dans le 1er numéro de **L'Atelier**, l'un des plus lucides, Aimé Rey, après avoir réfuté les arguments (politisation, existence illégale) qui pourraient justifier la dissolution de la C.G.T., termine ainsi sa diatribe : « *La dissolution de la C.G.T. ne peut avoir qu'une justification sérieuse et respectable : c'est que son organisation, sa structure ne conviennent pas pour la mission que le gouvernement se propose de confier au syndicalisme ouvrier* » (7-12-40). A la « Conférence syndicaliste », organisée un peu plus tard par **L'Atelier**, il poussera plus loin la même logique en concluant ainsi une attaque au vitriol contre les « *mesures injurieuses et outrageusement réactionnaires* » de Vichy : « *Justement parce que les engagements n'ont pas été tenus, nous sommes peut-être à la veille d'une modification profonde, révolutionnaire celle-là, de la situation du pays* » (6). À la limite, si le pouvoir ne peut rendre raison de ses mesures, c'est que cette raison lui échappe. Que l'on croie ou non à sa bonne volonté révolutionnaire, le diagnostic est le même : un monde est mort, un monde nouveau est en train de naître auquel donneront forme ceux qui sauront peser le plus fort par leur présence, leur compétence et leur abnégation. De tous côtés jaillit le même mot d'ordre : il faut se mettre *au travail*. « *Nous allons faire de belles choses* » disent les syndicalistes que rencontre à Vichy Christian Pineau (7). Le réalisme des bons et des mauvais côtés s'appuie sur la même donnée que ces enthousiasmes : **rien ne sera plus comme avant**.

À partir de là, le programme minimum de la collaboration (préserver la fonction syndicale) et son programme maximum : faire d'un nouveau syndicalisme une cellule essentielle de l'ordre nouveau, vont s'engrener sur un dispositif de pouvoir bien réglé.

Au sommet du dispositif, le Maréchal. Sur sa personne et sa carrière, les syndicalistes collaborateurs s'étendent peu : ceux de Paris qui brocardent Vichy comme ceux de la zone nono qui y font volontiers antichambre. Peu d'hymnes à la gloire du Chef mais aussi peu de remarques sur son passé. Un seul entrefilet dans **Au travail** fait allusion aux réserves de militants à ce sujet (8). Si Pétain peut avoir quelque chose à voir avec les espérances syndicales, c'est à un triple

(6) **L'Atelier**, 8-2-41.

(7) Christian Pineau, **La simple vérité**, Paris, Julliard, 1960, p. 82.

(8) Parlant d'un dirigeant syndicaliste qui après des hésitations avait refusé de rejoindre leur camp, **Au travail** écrit : « *Nous lui avons signalé le cas de camarades qui partageaient ses sentiments à l'égard de l'homme et qui militaient avec nous sur le plan syndical* ». « Le cas Forgues », **A.T.**, 15-11-42.



titre. Tout d'abord ce « don » de sa personne, objet de tant de railleries mais qui n'est pas sans répondants dans l'idéologie organique des secrétaires syndicaux et plus profondément dans l'histoire du militantisme ouvrier. Que le Maréchal renonce à profiter des avantages d'une retraite qu'il accorde justement aux vieux travailleurs, n'est pas sans analogie avec cette éthique du don de soi, du dévouement que le syndicalisme n'a cessé d'opposer aux règles de l'arrivisme politique. Au don du Maréchal répond le dévouement de René Belin promu à des fonctions ministérielles au moment où il eût souhaité se décharger de ses fonctions syndicales, doit répondre le dévouement des syndicalistes. L'ordre nouveau ce peut être aussi ceci : que l'exercice du pouvoir, la gestion des affaires de la communauté soit non plus séduction des masses mais dévouement et sacrifice. A ceux qui les traiteront de vendus, les collaborateurs pourront, à l'heure des comptes, retourner leurs poches vides. C'est le thème de maintes déclarations à partir de la fin 43. Pour la majorité c'est bien moins l'or de la corruption que justement l'idéologie du **service gratuit aux masses**, avec ce qu'elle implique de demande de pouvoir, qui les a entraînés dans la machine. A une réunion des métallurgistes lyonnais, fin 43, les collaborateurs se justifient ainsi : « *Nous aurions pu être des attentistes ; mettre nos pantoufles, nous occuper de notre ravitaillement personnel, cultiver notre jardin et revêtir ainsi le manteau de la blanche hermine. Nous avons mieux aimé être fidèles à ce que nous disions il y a quatre ans : quoi qu'il arrive, nous ne trahirons jamais les ouvriers* » (9). Trahison, le mot est renvoyé dans l'autre camp. Le lointain passé du syndicalisme révolutionnaire, le passé récent du syndicalisme réformiste se conjoignent dans l'image pieuse d'un pouvoir qui n'est que service. Collaborer c'est d'abord servir. Comme dans Servitude.

Mais Pétain n'est pas seulement le symbole de la lutte contre « l'égoïsme ». Il est l'homme qui a fait la paix. Si Georges Dumoulin « vénère » la personne du Maréchal, c'est « *parce qu'il a épargné la vie d'un million de jeunes français* » (10). Or ce qui légitime le droit des collaborateurs syndicalistes à l'héritage syndicaliste révolutionnaire, c'est leur lutte contre la guerre : « *Nous avons été syndicalement la minorité pacifiste, la phalange munichoise, le groupe ouvrier qui voulait l'entente avec l'Allemagne pour réparer les injustices du Traité de Versailles* ». (11). Même si ce pacifisme a parfois plus à voir avec la prudence de ceux qui ne voulaient pas mourir pour Dantzig qu'avec la radicalité de ceux qui ne voulaient pas mourir pour les marchands de canons, il donne aux collaborateurs leurs titres de noblesse : l'exemple de Jaurès dont l'image est associée à celle de Pétain dans le numéro du 1<sup>er</sup> mai de **La France au travail** et dont, quand claqueront les premières balles des résistants, ils rappelleront qu'il fut lui aussi, comme *boche*, tué d'une balle dans le dos ; la lutte des communistes contre le Traité de Versailles ; le pur refus anarchiste de la guerre : Dumoulin a signé en 1939 le manifeste **Paix immédiate** rédigé par le seul syndicaliste qui ait refusé de faire la guerre de 14-18, Louis Lecoin. En réclamant – et en obtenant – la libération de Louis Lecoin et d'autres pacifistes, les syndicalistes collaborateurs n'affirment pas seulement leur fraternité de combat maintenue avec les anarchistes, pacifistes

(9) **Au travail**, 27-11-43.

(10) **L'Atelier**, 15-3-41.

(11) **L'Atelier**, 11-9-43

ou gauchistes divers, qu'ils tirent des camps et auxquels ils trouvent des planques au Secours National – Entraide d'hiver ou aux Restaurants Communautaires... ils s'affirment non dans le camp du pouvoir qui crée les sections spéciales ou livre des otages à l'occupant, mais dans le camp de ceux qui sous Vichy paient encore de leur place leur action syndicale et pacifiste : délégués ouvriers pourchassés ou instituteurs révoqués.

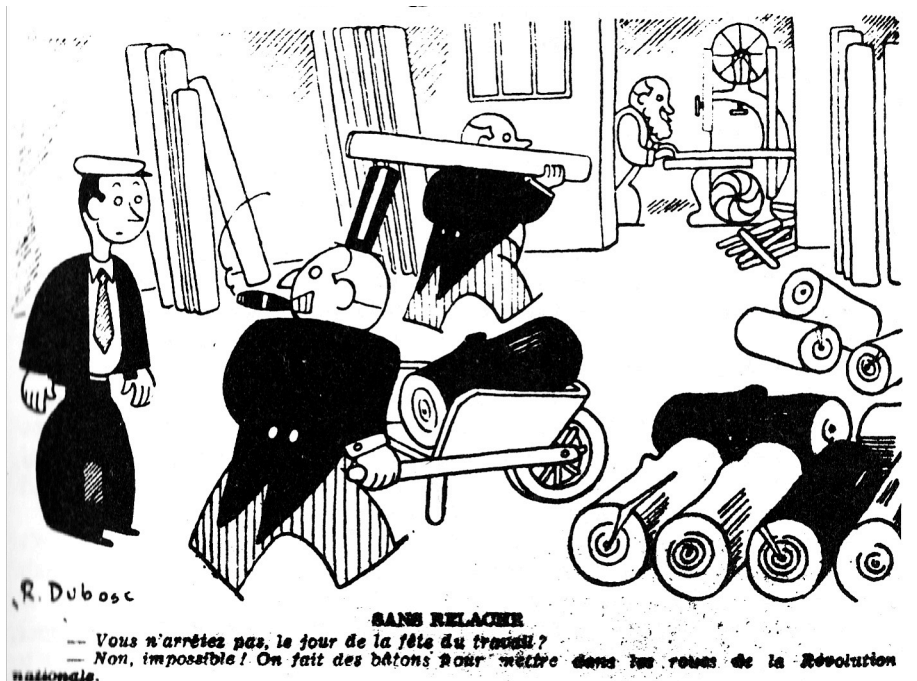
« EN UN MOT : RÉVOLUTION... »

Pétain est enfin le porteur d'un mot – Révolution nationale – que chaque force présente à Vichy peut espérer tirer à soi et dont la traduction de gauche s'autorise de quelques petites phrases, que la presse syndicale autorisée – et surtout **Au travail**, – répétera indéfiniment : « *L'on ne peut supprimer la lutte des classes sans supprimer les causes qui ont dressé ces classes les unes contre les autres* » (assertion à laquelle nulle école socialiste ne pourrait rien objecter) ; « *L'économie doit être organisée et contrôlée* » ; « *briser la puissance des trusts et leur pouvoir de corruption* » ; affirmation que « *l'Ordre nouveau ne sera pas un Ordre moral* » et qu'il ne sera pas la revanche de 1936 ; reconnaissance des aspirations « *légitimes* » des travailleurs à « *ne pas vendre leur travail comme une marchandise, ne pas être traités comme des machines, mais comme des êtres vivants, pensants* », volonté de supprimer « *la grande injustice de notre temps, la condition prolétarienne* »,... etc. Petites phrases assez bien travaillées pour faire prendre à ceux qui le voudront bien les vessies de la revalorisation du travail manuel pour les lanternes de l'émancipation des travailleurs et mettre ainsi en marche la machine de l'assentiment. Pas trop à Paris où les syndicalistes réunis à la Conférence de **L'Atelier** ricanent de la fausse symétrie qui supprime en même temps les grèves et les lock-out, la C.G.T. et la Confédération patronale, et où **L'Atelier** ironise sur ce 1<sup>er</sup> mai 1941 qui célébrera en même temps la Saint Philippe et le travail canonisé. En zone Sud, en revanche, les amis de **Au travail** entendent ne pas laisser à la réaction le soin de la fête. Et tout en blâmant « *la classe ouvrière conservatrice et traditionaliste dans son verbalisme révolutionnaire* » qui « *marque un certain flottement quant à sa participation au 1<sup>er</sup> mai* », Bertin est saisi par l'émotion de ce

#### *Premier Mai Révolutionnaire*

« *A une autre époque les Premiers Mai furent moins faciles. Martyrs de Chicago, victimes innocentes de Fourmies, emprisonnés de Clichy, vous tous les autres qui payèrent de vos vies ou de vos libertés l'affirmation de la nécessité d'améliorer la condition prolétarienne, allez voir cette année que vos sacrifices ne furent pas vains. Les vérités que vous eûtes le tort d'énoncer trop tôt triomphent. La ploutocratie, le grand capitalisme contre lesquels nous luttons depuis que le mouvement ouvrier existe ont trouvé un autre adversaire de taille: le Maréchal Pétain.* » (12)

Qu'en rient les premiers les révolutionnaires qui sont sûrs de n'avoir jamais encensé aucun esclavagisme !



Il y a donc au sommet de l'État le témoignage que quelque chose est engagé qui est la suppression de l'esclavage prolétarien : « *Je vous apporte des raisons de vivre qu'on peut résumer en un mot : révolution (...)* Faire la révolution, c'est supprimer l'esclave prolétarien » (13). Sans doute le langage social du Maréchal résonne-t-il un peu étrangement à des oreilles habituées au vocabulaire socialiste ; mais comme ce ne sont pas exactement non plus des paroles de militaire, les syndicalistes peuvent bien faire l'autre moitié du chemin : « *Nos préférences allaient évidemment à des mots auxquels nous étions accoutumés depuis longtemps et nous n'oublierons pas la signification de notre « Mouvement syndical ». Mais le sentiment conservateur qui anime parfois un certain nombre d'ouvriers n'ira pas jusqu'au conservatisme des mots. Il se peut donc que nous prenions l'habitude de dire : « l'organisation professionnelle ». »* (14) Assurément le mouvement ouvrier a mûri depuis le temps où il recevait les mots d'en-haut comme autant de coups de fouets. Depuis 1917 surtout le rapport des mots et des choses s'est distendu et dans le désordre annonciateur de bouleversements, seules comptent les réalités, ou à tout le moins les signes d'un engagement. Ce sont d'abord les mesures et les lois sociales par lesquelles René Belin entend situer son action dans la filiation de 1936 : du maintien des congés payés et des conventions collectives à l'amélioration des assurances sociales et des allocations de chômage, ou au renforcement de l'inspection du travail. Mesures simplement réformistes mais qui, dans la dureté des temps et les grondements de la réaction, indiquent que c'est bien dans le bon sens que l'on va. La pièce

(13) Déclaration de Lousteau, chef de cabinet du ministre Baudoin, *Au travail*, 4-1-41.

(14) G. Dumoulin : « Le démarrage nécessaire », *L'Atelier*, 7-12-40.

maîtresse de cet ensemble, présentée comme la conquête que juin 1936 n'a pu obtenir, c'est cette retraite des vieux qui est promulguée en mars 1941, et où Bertin salue un printemps nouveau de l'émancipation ouvrière :

*« On est heureux de vivre, ce samedi matin de mars dans le parc vichyssois ensoleillé.*

*Deux maçons un peu voûtés, la moustache blanche, se sont abordés avec une grande exclamation joyeuse : nous l'avons, cette fois, hein ! ».* (15)

Démagogie qui ne prête qu'au haussement d'épaules rétrospectif ? Peut-être faut-il un peu plus d'attention à ce qu'il y a de terrorisme bonhomme dans cette prose un rien chantante qui lit sur le corps redressé du vieil ouvrier ou dans la limpidité de l'air printanier les effets du bon – et robuste – gouvernement, à ces glissements par lesquels l'attendrissement populiste sur la grande peine et les petites joies des travailleurs vient communiquer avec le grand poème d'État : celui de la Vie que l'on doit au Chef d'être si belle. Joie de vivre à Vichy ou exaltation de la vie nouvelle que le camarade Staline a faite meilleure. Ce regard illuminé réfléchit les rayons du soleil nouveau autour duquel tourne maintenant la révolution : l'État. Le temps est loin où l'anarchisme ironisait sur le couplet du politicien :

*« J vous promets les retraites ouvrières,*

*J vous promets la fin de vos misères ».*

Servir la révolution, c'est désormais servir un État. Il s'agit de ne pas se tromper.

Des promesses quant à la fin des misères ouvrières, Vichy en déborde (en un sens, tout n'y est que promesses, même les menaces qui sont autant d'appels à participation). Promesses d'abord de garanties quant à la défense des droits ouvriers et syndicaux. En un temps où les patrons qui rouvrent leurs usines trient soigneusement le personnel réembauché et où les municipalités réactionnaires veulent assainir les Bourses du Travail, le gouvernement fait ce qu'il faut – juste ce qu'il faut – pour donner l'exemple aux employeurs et aux notables. Le secrétaire d'État aux Communications, Berthelot, précise au secrétaire général des P.T.T. qu'en dehors des « perturbateurs professionnels », *« on ne doit tenir aucun compte aux agents de leurs opinions passées (...) Je mets en garde surtout contre la tendance de certains chefs de se débarrasser des éléments syndicalistes. Le syndicalisme étant par essence même revendicateur, il n'y a pas plus lieu de le poursuivre que le patronat qui était par essence, lui, conservateur. L'ordre nouveau doit être établi avec le concours du syndicalisme assaini, débarrassé des influences politiques »* (16). Son collègue Peyrouton exige *« que les salariés ne soient pas moins bien traités par les autorités que les patrons »* et invite les préfets à frapper les maires qui feraient preuve *« d'une partialité coupable à leur égard »*, circulaire que Bertin commente en ces termes : *« Le gouvernement ne s'associe pas à la politique de « réaction sociale » que voudraient instaurer les gens à courte vue. Travailleurs, le gouvernement n'est pas tel que des gens intéressés vous le présentent. Il veut votre collaboration ».* (17)

(15) « Révolution nationale et sociale », **Au travail**, 22-3-41

(16) **Au travail**, 4-1-41

(17) « Justice pour la classe ouvrière », **Au travail**, 15-2-41

Collaboration, ce mot dont on n'a retenu depuis que la signification d'accord avec la puissance occupante, est d'abord en jeu comme collaboration avec l'État et collaboration de classes. La Révolution à laquelle patrons et ouvriers sont conviés par l'État nouveau, c'est la collaboration des classes. Constatons que du côté syndical la chose n'est pas prise sans sérieux. Les anciens Confédérés qui organisent la résistance sous le couvert d'un **Comité d'études syndicales** ne disent pas là-dessus autre chose que ceux qui s'engagent dans la collaboration : la lutte des classes est un fait que les ouvriers ont subi plus que choisi et qu'ils sont prêts à échanger contre une collaboration réelle. C'est que l'opposition collaboration/lutte ne définit pas tout l'affrontement entre les classes. La collaboration fonctionne aussi comme l'antidote de la soumission et du paternalisme. Quant *Au travail* met en exergue d'un de ses numéros ce texte des typographes de Nantes qui en 1833 disent à leurs maîtres : « *Pourquoi ne nous assemblerions-nous pas pour parler paisiblement de nos affaires ?* », il laisse voir la permanence d'une certaine tradition idéologique – recouverte seulement par les quadrillages théoriques marxistes ou les dénégations bruyantes du syndicalisme révolutionnaire –, une certaine pensée de l'**égalité des classes**.

Cet idéal, c'est au lendemain de 1830 qu'il s'était exprimé avec le plus de netteté, dans cette revendication par exemple des tailleurs en grève de 1833 : avoir avec les maîtres « *des rapports d'égalité et d'indépendance* » : idéal du partage, de l'équilibre entre un Travail et un Capital, chacun maître de lui-même mais hors d'état d'exercer sa tyrannie sur l'autre ; affirmation que la dignité de la classe ouvrière et la reconnaissance même de son autonomie résident en ceci : n'être pas entendue seulement quand le bruit de la rue dérange le repos des puissants, mais à chaque fois qu'elle a des raisons à opposer à l'état de choses existant et au discours de ses tenants. Cette volonté de collaborer, de discuter d'égal à égal, il suffit de lire les pages de cet **Atelier** de 1840, dont le titre est précisément repris par les syndicalistes collaborateurs de 1940, pour voir qu'elle s'accompagne de la critique la plus aiguë du paternalisme patronal, de la défense la plus résolue de l'autonomie ouvrière : idéal paradoxal au regard de la systématique marxiste mais bien vivant, dans la mort d'idéologies plus « logiques », d'une position de classe maintenue dans la suppression de la lutte des classes. Les syndicalistes collaborateurs réactivent cette idéologie en affirmant conjointement leur volonté de collaborer avec les représentants patronaux et leur refus de tout ce qui pourrait détruire l'autonomie ouvrière : suppression des Unions départementales, chartes patronales, comités d'entreprise-maison, associations professionnelles mixtes (18)... La collaboration avec les patrons n'est pas soumission d'ouvriers repentants au bon vouloir patronal.

« *LA PAIX SOCIALE, POUR NOUS DU MOINS, ÇA NE SE SUBIT PAS, ÇA SE CONCLUT* » **L'Atelier**, 5-4-41.

---

(18) Le patron-électricien, Jules Verger, était monté à l'automne 1936 au septième ciel patronal pour sa résistance victorieuse au Syndicat C.G.T. des monteuses électriciens soutenu par toute la corporation du Bâtiment. De sa victoire, il tire une leçon en 1937 dans un ouvrage **Jules Verger, ses ouvriers, sa maîtrise... une famille**, où il donne sa formule de la collaboration de classes : l'association mixte patrons-ouvriers organisant la profession. Ces titres de noblesse donnent à Jules Verger un rôle très important à Vichy et dans la Commission élaborant la Charte du Travail ou il anime la droite face à la gauche syndicaliste.

Bien sûr cette collaboration qui exclurait la dépendance, les patrons ne voient pas ce qu'ils en auraient à faire. Après la grève-fiasco de novembre 1938, avec les décrets-lois de Daladier, la chasse aux communistes de 1940, le surtravail et la répression liés à l'économie de guerre, ils ont bien entamé la revanche de 36. Ce ne sont pas la dissolution de la C.G.T., l'interdiction des grèves et leur omnipotence dans les Comités d'organisation, chargés de remettre en marche la machine productive, qui peuvent les inciter à faire machine arrière. La presse syndicale autorisée est pleine d'échos de leur refus de collaborer : les patrons refusent de discuter avec des syndicats qu'ils ne veulent pas reconnaître, s'efforcent partout d'imposer des comités sociaux-maison ou des délégués ouvriers à leur convenance. Non seulement ils refusent de réintégrer des syndicalistes ouvriers acquis à l'ordre nouveau, qui avaient été licenciés après la grève de novembre 1938, mais ils en licencient certains pour avoir voulu reconstituer, dans la légalité existante, des syndicats anéantis. **Au travail** peut même citer le cas d'une usine de produits chimiques où douze militants sont successivement licenciés pour avoir voulu reconstituer le syndicat ouvrier (13-12-41). Devant cette mauvaise volonté les syndicalistes peuvent poser la question : « *Nous sommes prêts à collaborer. Nous donnons notre travail ; que nous offrent nos patrons ?* »

Rien apparemment. Cette collaboration, il faut la **conquérir**. Et c'est bien pourquoi ceux qui la prônent ne ressentent aucune humiliation. C'est l'État arbitre et sauveur qui doit imposer la paix sociale à ceux qui refusent de la conclure, à une réaction partout grouillante dans le corps social : patrons, directeurs de services administratifs, notables locaux. C'est la promesse que fait à Bertin le Maréchal en visite à Annecy :

« Vers la fin de l'audience, le Maréchal a engagé avec un chef syndicaliste un dialogue direct et sans demi-vérités qui montrait que les choses sont en train de changer en France. Le Maréchal s'inquiétant de nouveau des syndicats mixtes et des comités sociaux : cela va-t-il, demanda-t-il au syndicaliste.

— Pas très bien, répondit l'autre, le regard droit et sincère.

— Et pourquoi ?

— Parce que, Monsieur le Maréchal, les patrons ne comprennent pas. Il en est même qui exercent aujourd'hui des représailles sur certains de nos militants.

Le Maréchal se montra sévère : **Nous obligerons les patrons à changer d'esprit. Il le faut.** »

— **Au travail** (d'après **La Suisse**) 25-10-41 —

Mais il ne suffit pas à la séduction étatique que les travailleurs aient besoin de l'État. Il faut en plus que l'État ait besoin d'eux. La force d'attraction que Vichy exerce sur une fraction ouvrière militante, ce n'est pas simplement la somme de ses mesures sociales et de ses bonnes intentions, c'est son incapacité à les mettre en pratique. S'il faut sans cesse multiplier circulaires et instructions, c'est que les intentions du gouvernement ne sont pas appliquées. Partout on continue de licencier des militants, de dissoudre les Unions locales et départementales ou de

fermer les Bourses du Travail. Pas moyen davantage d'obtenir que les patrons appliquent l'augmentation des salaires anormalement bas ou versent à leur personnel les indemnités de repliement. Aux militants ouvriers que la résistance patronale tourne vers lui, le pouvoir renvoie la démonstration de son **insuffisance**. Ils doivent aider l'État pour qu'il puisse les aider. Il leur faut collaborer avec l'État pour qu'il puisse briser la résistance des trusts; il leur faut collaborer non point parce que ce pouvoir est la force devant laquelle tout doit s'agenouiller, mais parce qu'il est faible, divisé, assiégé jusqu'en son sein par les représentants de ces puissances d'argent auxquelles il a déclaré la guerre. Aux syndicalistes des Métaux réunis à Limoges, l'ancien métallo communiste, Marcel Roy, assailli par les doléances de la base sur les mille irrégularités patronales, demande « *que les délégués abordent les questions dans un ordre plus général car les difficultés dépendent d'un ordre nouveau qu'il faut obtenir* » (**Au travail**, 9-7-41).

Forme moderne du pouvoir vichyssois, plus sérieuse et plus durable que les lettres au Maréchal, les défilés et l'air pur des Chantiers de jeunesse : ce manque à réaliser tout seul ce qu'il dit vouloir; ce vide qui fait aspiration, obligeant le pouvoir syndical à être plus ou moins, à s'intégrer à l'État ou à disparaître; faisant exercer ce choix dans des conditions quasi expérimentales où le syndicat, vivant d'une existence provisoire, est laissé à même de juger sa propre impuissance et l'impuissance de l'État sans lui. Ce n'est pas la force du pouvoir qui se fait subir et aimer, c'est sa « faiblesse » qui se fait secourir par un partage nouveau. Sans doute la masse ouvrière est-elle sceptique en constatant « *que trop souvent les actes semblent contredire les déclarations, que les résultats immédiats vont à l'encontre des désirs* » (19). Mais ce qui est vrai des masses ne l'est pas de ceux à qui la collaboration est demandée: les tenants de ce pouvoir syndical qui, dans ce jeu des promesses et des menaces, des forces et des faiblesses du pouvoir, se joue à quitte ou double. S'il veut conserver son petit pouvoir, le syndicalisme devra participer au partage du grand.

« *LA CHARTE EST UNE CREATION CONTINUE.* », **Le Rouge et le Bleu**, 8-8-42.

En ce sens, l'histoire de la Charte du Travail est édifiante. C'est que la Charte n'est pas seulement une loi (la loi sur l'organisation professionnelle du 4 octobre 1941), mais un processus, exemplaire du fonctionnement du pouvoir vichyssois et de la part qu'y vient prendre la demande syndicale. En gros toute l'histoire sociale de Vichy est couverte par l'attente de la Charte puis par l'attente de son application. Durant tout ce temps, les syndicalistes ne parlent que d'elle, de ce qu'elle sera, de ce qu'on espère qu'elle ne sera pas, des raisons de son retard, des conditions de sa mise en application, de ce qui manque dans son texte, des correctifs que la vie lui apportera. Cette Charte gris-muraille dont on a tant de mal à voir le texte et dont personne ne verra jamais la pleine réalisation, résume assez bien la principale séduction que le pouvoir vichyssois peut présenter à l'attente syndicale : celle du pire qui n'est pas toujours sûr.

---

(19) J. Charvoz (secrétaire de l'UL de Maurienne) : « Que la confiance vienne ». **Au travail**, 4-1-41

Très tôt, par les indiscretions calculées d'un Ministre qui a besoin de faire jouer la pression de sa base syndicale, les syndicalistes sont au courant des péripéties de la préparation de la Charte, dans laquelle René Belin qui veut préserver la fonction syndicale s'oppose aux tenants du corporatisme et des associations mixtes. Très tôt ils savent ce dont ils sont menacés : « *L'opération consisterait à chambouler nos Bourses du Travail, nos Unions départementales et locales, en tolérant seulement nos fédérations industrielles dans le cadre d'une technicité à rendement. Le social serait remplacé par la petite fleur bleue, les rondes enfantines et le coup à boire patronal* » (20). Si la condamnation est sans appel, la décision qu'elle entraîne est sans ambages : **Je désire aller à Vichy**, titre Dumoulin, posant sa candidature à la Commission chargée d'élaborer cette Charte sur laquelle les ministres n'arrivent pas à se mettre d'accord. Quinze jours plus tard les collaborateurs de **L'Atelier** publient une déclaration tonitruante : « *Pas d'équivoque ! Les travailleurs français n'accepteront pas une Charte du Travail réactionnaire* » (5-4-41).

Les conditions d'adhésion à la Charte y sont clairement définies : maintien du syndicalisme ouvrier ; refus des associations mixtes et de toute gestion non-paritaire de ces « comités sociaux d'entreprise » qui doivent être la grande innovation de la Charte ; défense des libertés ouvrières et affirmation d'une participation ouvrière à la gestion de l'économie nationale. La déclaration se termine par un avertissement solennel :

« *L'abolition du régime capitaliste n'est pas consacrée par les faits. La communauté nationale n'existe ni organiquement ni dans les esprits. Les syndicats ouvriers en conséquence ne sauraient être détruits. Si cette destruction devait être envisagée, les travailleurs ne la supporteraient pas* ».

Pour le contenu, cette déclaration dit la même chose que ce que dira l'assemblée des secrétaires fédéraux qui comprend, à côté des collaborateurs, les militants hostiles à la collaboration ou déjà engagés dans la résistance du Comité d'études syndicales. Aussi bien n'est-ce pas le plus souvent sur le contenu des revendications ni sur les programmes économiques de l'avenir que les partages s'opèrent. Le dégel des salaires, l'amélioration du ravitaillement et l'indépendance syndicale sont également revendiqués par tous. Quant au programme économique à long terme, la nationalisation des industries-clé et la participation ouvrière à la gestion économique qui définissent le programme des collaborateurs et définiront celui des résistants remontent aux mêmes sources : le plan économique de la C.G.T. de Jouhaux. C'est dans la pratique que les choses changent : les syndicalistes de **L'Atelier** qui en rajoutent sur les augmentations de salaires s'emploient à ce que les ouvriers ne tombent pas dans les provocations. Ce qu'il faudrait, dans cette diplomatie qui apparaît comme la vérité maintenant établie du mouvement syndical, c'est que les ouvriers montrent leur force pour n'avoir pas à s'en servir, que leur présence en masse dans les syndicats donne à des secrétaires de fédérations qui ne représentent plus grand-chose le pouvoir de négocier en position de



force les nouveaux rapports du syndicalisme et de l'État, de rééquilibrer face aux patrons en folie et aux idéologues en délire les plateaux de la balance vichyssoise. D'où la nécessité d'élever d'autant plus fort la voix qu'on est plus décidé à jouer le jeu (21).

Aussi cet extrémisme de langage n'exclut-il pas une appréciation réaliste. Car la Charte du Travail a au moins un mérite: elle est appelée à exister, donc à donner à l'organisation des travailleurs une légalité, une existence reconnue que la vie se chargera d'aménager. Mieux vaut quelque chose que rien. « *Les mineurs, dit leur secrétaire, ont toujours su se contenter de ce qu'ils pouvaient acquérir, quitte à l'améliorer par la suite* » (22). Et au fur et à mesure que la commission piétine, la menace se transforme en promesse; cette Charte dont on sait trop bien ce qu'on a à attendre, on se met à la réclamer. D'autant que la partie à trois se développe: les patrons, à l'échelle de l'usine ou de la corporation se mettent à anticiper sur la Charte, à organiser des comités d'entreprise à leur convenance ou à promulguer, sans attendre l'organisation officielle des « familles professionnelles » des chartes corporatives à leur idée. En première ligne dans cette bataille, les ouvriers coiffeurs trouvent le mot d'ordre de la situation: ils réclament « *la vraie Charte du Travail* ». Aussi tous les réalistes en viennent-ils vite à admettre la Charte comme un « palier expérimental », car ce dont il s'agit, proclame Dumoulin, c'est de :

#### ***Vivre d'abord***

*Nous sommes dans un pays où l'on s'arrange toujours avec les textes grâce à des facultés naturelles d'assouplissement qui forment le fond du caractère français. Quand une loi est contre-nature, on l'isole, on la tourne comme Napoléon faisait des forteresses et on passe outre. Si la Charte du Travail, dans quelques-uns de ses compartiments, était contre-nature, son sort serait réglé par la vie dans son développement.*

**L'Atelier**, 6-9-41

Quand la Charte enfin paraît, on fait le compte de ses bons et de ses mauvais côtés. Bons côtés: le fait syndical continue à y être reconnu et surtout la Charte appelle à la constitution dans chaque famille professionnelle de syndicats uniques qui réaliseront enfin l'unité du monde du travail; mauvais côtés: ceci d'abord qui est fondamental: la Charte a tout simplement oublié son objectif supposé: « *La Charte du Travail ne contient aucune réforme de structure portant atteinte au régime capitaliste* » (23). A un niveau plus terre à terre, la Charte qui reconnaît les fédérations de métier, « oublie » les Unions locales et départementales, lieux de la solidarité non plus professionnelle mais **ouvrière**; à côté du tripartisme syndical (patrons, ouvriers, cadres), elle reconnaît les

(21) Pour **L'Atelier**, il ne s'agit pas simplement d'assurer une base de masse à la négociation syndicale; il s'agit en dénonçant la réaction vichyssoise de soutenir comme exigence de gauche le retour au pouvoir de Laval souhaité par les Allemands.

(22) Bertron, dans **Le Rouge et le Bleu**, 15-11-41.

(23) Roger Paul dans **L'Atelier**, 8-11-41.

associations mixtes ; elle ne donne aucune garantie des libertés ouvrières ; elle organise, à la place des Bourses du Travail, des « Maisons communes » pour les patrons et les ouvriers. Bons ou mauvais, enfin, les comités sociaux d'entreprise, selon que leurs fonctions déborderont ou non le cadre des œuvres sociales pour prendre en compte la gestion de l'entreprise, selon que les délégués ouvriers seront les représentants élus de leurs camarades ou des hommes du patron, désignés par lui. Là-dessus la Charte qui parle d'une désignation « *en accord avec le patron* » est **imprécise** ; comme elle est ailleurs **lacunaire** : « *Une lacune sérieuse semble avoir échappé au législateur, c'est la suppression des unions départementales...* » (24), ou **contradictoire** : « *La création d'organisations mixtes risque de compromettre pour l'avenir l'idée préconçue de la Charte du Travail* » (25). Toutes déficiences que la « vie » doit corriger. Parce que la Charte n'en dit pas assez, les syndicalistes devront en faire plus. La double réaction est donc quasi unanime :

1. La Charte est décevante, sinon réactionnaire.
2. La vie est plus forte que les textes, et la Charte vaudra ce que vaudront ceux qui l'appliqueront.

Les ordres du jour des Fédérations affirmeront donc à peu près tous à l'unisson que les ouvriers « *font toutes réserves* » mais qu'ils « *tenteront loyalement l'expérience* ».

Courtois (U.D. Eure et Loir) exprime à la perfection le syllogisme de la collaboration :

*« Le texte de la Charte me fait penser aux dissertations d'Ésope sur les langues : ce document en effet est à la fois bon et mauvais.*

*En fait il sera ce que les hommes le feront ; un instrument de conservatisme social ou une arme révolutionnaire.*

*Cette alternative dicte l'attitude des syndicalistes qui veulent que la Révolution nationale ne soit pas une nouvelle déception pour les travailleurs et qui croient que la Révolution nationale sera une duperie si elle n'est pas aussi socialiste. Or la Révolution nationale ne sera pas socialiste si nous refusons de nous y intégrer : il y aurait même à craindre qu'elle se fasse contre nous.*

*Ma position est donc nette : j'accepte la Charte telle qu'elle est : je veux faire loyalement son expérience.*

*Je suis persuadé au surplus que la vie, plus forte que les intentions de ses rédacteurs, apportera les modifications conformes à la mentalité française et aux traditions du syndicalisme ouvrier » (26).*

Là encore, bien imperceptibles sont les nuances d'énoncé entre les pionniers de la collaboration et ceux qui sont décidés à limiter leur participation à la simple défense du droit à l'existence, tel le secrétaire du Bijou, Sancier :

*« Nous arrondirons les angles sans courbettes inutiles ; notre ambition sera de sauver nos industries en leur conservant la main-d'œuvre nécessaire et en faisant*

(24) Masbatin (U.D. de la Vienne), *Au travail*, 22-11-41.

(25) Fédération des Produits chimiques et du papier-carton, *Au travail*, 10-1-42.

(26) *L'Atelier*, 15-11-41.

PRISONNIER VOUS DIT :

# ON, collaborer n'est pas trahir !

Nous avons lutté contre la guerre et avons dénoncé les erreurs et les injustices du traité de Versailles. Nous avons été Mauthouze et après avoir vécu, nous avons opté pour une politique de conscience, nous avons opté pour une politique de conscience, nous avons opté pour une politique de conscience...

## travail français

# L'Allemagne apprécie fort le travail des ouvriers français »

nous dit le Gauleiter Sauckel qui a insisté sur la valeur et la portée de la collaboration de la main-d'œuvre européenne

Comment voudrait-il être traité si tu étais à leur place ? Sauckel qui est chargé par le Führer de toutes les questions concernant l'Allemagne est en état de bégaiement. C'est un chef, un organisateur, un militant, mais il ne sait pas parler. Ses propos ont été condensés, étalés et mis au point par Adolf Hitler. C'est un homme du monde, un homme de lettres, un homme de lettres, un homme de lettres...

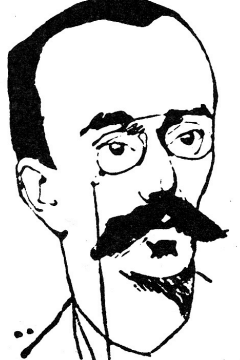


### Par Charles FÉRET de Saint IX G.

Qu'y vorons-nous, en effet ? Les communistes qui nous ont traités comme des chiens, nous ont traités comme des chiens, nous ont traités comme des chiens...

## us ne devons pas torpiller la charte du travail

us devons la modifier et la prendre comme base de notre rassemblement syndical. PIER GEORGES DUMOULIN



Fernand PELLOUTIER

## Le souvenir de JAURÈS

par R. DE MARMANDS. Jaurès est mort le 13 juillet 1914. C'est un grand homme, un grand homme, un grand homme...



## action socialiste

# La fille de Proudhon m'a dit...

par PAUL CHANSON

## DANS UN ORDRE SOCIAL NOUVEAU

# le patron peut-il être aimé.

Image de Fernand Pelloutier, le père du syndicalisme, dans le cadre de ses héritiers abusifs.

## Solidarity

Depuis la constitution de la Comité Central de Secours International, les secours ont été distribués à 2.000 familles...



*en sorte qu'on n'y meure pas de faim en travaillant. Ce ne sont pas là des vues très optimistes mais nous avons été payés pour nous méfier» (27).*

C'est par un certain détachement, bien plus que par la véhémence de la critique que se signale l'attitude des anciens confédérés décidés à ne pas jouer le jeu de l'ordre nouveau. On ne s'étonnera pas de ce que les plus décidés à construire soient aussi les plus critiques (28). Un délégué de l'aviation de Marignane en explique très bien la fonction, en remerciant Bertin de sa critique de la Charte :

*« Ton rapport a beaucoup facilité ma tâche. Tu n'ignores pas que la Charte du Travail était attendue avec une certaine méfiance par les travailleurs. Après lecture de ton rapport il y a eu plus de confiance envers les délégués puisqu'à partir de ce jour bon nombre d'ouvriers sont venus grossir nos rangs » (Au travail, 28-2-42).*

Comme toujours, le rapport est croisé. Si les travailleurs sont méfiants envers la Charte, la critique des délégués leur donnera confiance dans les délégués et permettra aux syndicalistes collaborateurs de les entraîner dans l'adhésion à une Charte redressée dans le sens syndical.

Car, une fois le texte promulgué, le même jeu de l'attente se reproduit. On attend les décrets d'application, on attend que se mettent en place les commissions constitutives dans chaque corporation, on attend de savoir si le nouveau secrétaire d'État au Travail, Lagardelle, qui remplace Belin en avril 1942, avec le retour de Laval, penchera vers une interprétation syndicaliste ou corporatiste de la Charte. Les patrons continuent le jeu des chartes corporatives et comités sociaux maison, les masses font toujours preuve d'« *indifférence* » et de « *scepticisme* ». D'où la nécessité pour les syndicalistes qui jouent le jeu de développer leur action à deux niveaux : celui de l'action à la base, en veillant à la mise en place des comités sociaux, en dénonçant les irrégularités patronales, en cherchant, à travers eux à élargir le pouvoir de contrôle ouvrier (en particulier sur la question du ravitaillement) : activité de participation qui vient compléter les revendications courantes sur les salaires, les conditions de travail et de sécurité (28a). Mais au travers ou à côté de cette action « économique », la grande action de cet appareil sans troupes, c'est l'auto-défense de la fonction syndicale ; d'où cette enquête permanente sur l'indépendance syndicale à laquelle, semaine après semaine, secrétaires de fédérations, d'unions locales ou de syndicats de base sont conviés à dire leur attachement. Sorte de plébiscite permanent qui doit appuyer le dialogue avec l'État, à défaut de la pression des masses qui ne répondent guère à l'attente en accourant dans les syndicats. Cette situation, il est vrai, peut être retournée en argument : faute d'évoquer la pression des masses, on jouera sur leur distance, on évoquera ces réserves, hésitations, critiques exprimées dans les assemblées syndicales, ces témoignages sur l'état d'esprit des masses et sur l'oreille de plus en plus attentive qu'elles prêtent à la propagande communiste, voire ces interpellations et ces chahuts qu'endurent

(28) On pourrait s'étonner en revanche à la lecture de certaines histoires de la résistance inspirées par le P.C.F. qui donnent comme témoignages d'opposition à la « clique des traîtres Dumoulin et Cie » des critiques de la Charte ou des listes de revendications similaires à celles avancées par ces mêmes traîtres, ou même en retrait. Pour montrer, à des fins politiques actuelles, que la défense économique des travailleurs se prolonge **naturellement** dans le combat démocratique et dans la défense de l'indépendance nationale, on doit affirmer que les résistants étaient seuls à présenter des revendications et réciproquement que toute revendication « économique » était déjà un acte de résistance nationale. Cela conduit d'anciens protagonistes de la résistance ouvrière à d'étranges raisonnements : « *D'ailleurs, résister c'était bien défendre la France en résistant à l'ennemi, Or les travailleurs font partie du patrimoine national comme hommes et comme producteurs ; ils sont même un des plus précieux éléments de ce patrimoine humain. Défendre leur existence et celle de leurs enfants, menacées par les restrictions, est donc en soi un acte de défense nationale* » (André Tollet, in **Le mouvement syndical dans la Résistance**, Éditions de la Courtille, Paris, 1975, p. 15).

Lorsque André Tollet et ses camarades justifiaient les raids meurtriers de la R.A.F. contre les usines Renault ou d'autres, ils savaient fort bien que la lutte de libération nationale et la défense de l'existence des travailleurs pouvaient se différencier jusqu'à s'opposer ; parce que précisément le patrimoine humain représenté par les travailleurs des usines Renault était alors le patrimoine de l'industrie de guerre allemande ; laquelle industrie proposait ses moyens propres pour assurer l'existence des enfants des travailleurs français (affiche célèbre). L'action collective ouvrière appartient à la résistance non comme défense du patrimoine humain et productif national, mais comme désorganisation de la machine de guerre allemande et comme affirmation de la possibilité de braver la toute-puissance de l'occupant. C'est bien en ce sens que la **Vie ouvrière** appelle en 1943 tous les ouvriers à suivre l'exemple des mineurs en grève.

Ce qu'il s'agit d'exorciser dans ces rétrospectives, c'est l'idée qu'il y ait plusieurs manières de défendre « les intérêts des travailleurs ».

(28a) On peut suivre dans **Au travail** cette activité. A la différence de **L'Atelier** que ses positions en flèche sur la question allemande séparent vite de la vie des Fédérations et Unions, **Au travail** repose sur l'activité d'un certain nombre de syndicats et unions locales de la zone Sud. Aussi nous renseigne-t-il sur certains conflits entre les syndicalistes collaborateurs et les patrons : refus patronal d'entrer en contact avec le syndicat ouvrier dans la brasserie lyonnaise (15-5-43) ; renvoi d'un délégué syndical mineur qui avait dénoncé « *les agissements spéciaux de la direction quant au ravitaillement et aux fournitures de travail* » (15-5-43) ; licenciement pour « faute professionnelle » du secrétaire du syndicat lyonnais des pâtes alimentaires qui avait refusé de faire partie d'un Comité social irrégulièrement constitué (29-5-43).

A l'inverse est salué le travail positif des comités d'entreprise respectant l'élection des délégués ouvriers par leurs camarades et pratiquant une collaboration véritable : c'est le Comité social du Cuir de Romans qui, lors de sa première séance, se prononce pour une mesure – pratique et symbolique – d'importance : l'amnistie de la grève du 30 novembre 1938 (31-1-42) ; c'est le Comité social des Fromageries Bel dont nous est dressé un bilan flatteur : les assistantes sociales ont visité 300 foyers par mois ; on a organisé des secours de maladie, des primes à la naissance, une aide aux vieux, un service d'entraide pour les prisonniers ; chaque ouvrier s'est vu attribuer un jardin familial et on a en plus mis sur pied un programme de cultures collectives, produisant entre autres 40 000 kg de topinambours, 50 000 kg de choux et 67 000 kg de pommes de terre... (15-5-43).

Il arrive que l'activité syndicale dépasse le cadre de la négociation et celui des œuvres sociales : l'Union des syndicats d'Aix-les-Bains, veut donner une solution révolutionnaire à la question du ravitaillement ; pour supprimer les intermédiaires et organiser l'unité populaire à la base, elle crée un comité de ravitaillement organisant directement le ravitaillement des producteurs ouvriers par les producteurs paysans (« Une belle initiative syndicale », 8-5-43).

les orateurs, pour aboutir à cette conclusion : « *On serait bien avisé en haut lieu de nous laisser ou de nous redonner les moyens de gagner ces camarades (...)* Chez les uns c'est le scepticisme, chez d'autres l'indifférence, ailleurs l'hostilité ». (29)

Cette situation du syndicalisme coincé entre la mobilisation de la réaction et le désenchantement des masses, elle appelle un renforcement du lien avec l'État. On a vu le dialogue « *sans demi-vérités* » de Bertin avec le Maréchal. Ces dialogues sincères et improvisés, le pouvoir vichyssois les affectionne plus que ne voudraient le faire croire les pouvoirs libéraux et avancés qui lui ont succédé. C'est l'ingénieur Berthelot, secrétaire d'État aux Communications, qui prend « *le ton et les mots que les cheminots aiment et comprennent : "C'est en camarade que je veux vous parler, en homme de métier qui vous connaît et qui vous aime"* » (30) ; c'est Laval qui remplace le fauteuil trop cérémonieux de la salle de conférence par une chaise plus commode pour expliquer en toute franchise aux amis de **Au travail** les objectifs et les difficultés de son action. C'est Pétain qui reçoit sans rendez-vous le secrétaire du syndicat dissous des instituteurs et fait sortir en sa présence par un fonctionnaire ébahi les dossiers des instituteurs révoqués pour lesquels il vient plaider (31). Ces dialogues intermittents qui permettent de mieux faire comprendre à la base les intentions du pouvoir et aussi de transmettre au pouvoir ses aspirations et ses problèmes, pourquoi ne pas les institutionnaliser ? Pourquoi ne pas faire de l'instrument syndical l'agent de la confrontation permanente des actes du pouvoir et des aspirations des masses ? Bertin diagnostique avec justesse ce qui manque au pouvoir vichyssois : un lien **organique** du pouvoir aux masses qui se substitue aux institutions détruites et complète le lien **sentimental** des masses à la personne du Maréchal. Ce n'est pas la « légion des combattants », organe de prédilection du Maréchal – dont les syndicalistes voient d'un mauvais œil la prétention de constituer des groupes d'entreprise les concurrençant – qui peut faire de l'État un État populaire. Seul le syndicat offre le lieu d'échange nécessaire entre le pouvoir et les masses :

« *Cet État qui sera obligé de mener une bataille contre les trusts va subir les assauts que nous prévoyons. Pour qu'il puisse passer cette période difficile, il faut véritablement que ce soit un État populaire, en contact permanent avec les masses. Ce contact permanent avec les masses, ce sont les syndicats qui l'assureront : le syndicat courroie de transmission entre le gouvernement et le populaire qui dira au gouvernement quelles sont les aspirations des masses et qui dira au populaire quelles sont les décisions du gouvernement, qui les lui expliquera et tâchera de les faire mettre en application* » (**Au travail**, 13-12-41).

Courroie de transmission : c'est sans trouble que Bertin lâche le mot, lors de cette Semaine d'études syndicales réunie aux Sablettes pour étudier la Charte. Pourtant si la fraction syndicale dont il vient a pu prendre le drapeau du syndi-

(29) Georges Trémy, **Au travail**, 24-1-42.

(30) V. Josse, « Les cheminots et l'appel de M. Berthelot », **Au travail**, 20-9-41.

(31) André Delmas, « Documents pour l'histoire du syndicalisme », **Revue syndicaliste**, fév. 1949.

calisme révolutionnaire, n'est-ce pas par son refus déclaré de la théorie et de la pratique bolchevistes du syndicat « courroie de transmission ». S'il peut revendiquer hautement cette fonction honnie, c'est que précisément la lutte contre la « politisation » communiste de l'action syndicale a permis en retour une représentation dépolitisée de l'État qui s'achève dans cette représentation d'une syndicalisation de la fonction étatique, laquelle implique dans les faits une étatisation de la fonction syndicale élargie au marchandage généralisé de l'adhésion des masses au pouvoir (32).

#### UN ASPECT PEU CONNU DE L'ŒUVRE DE PELLOUTIER

Syndicat courroie de transmission, syndicat école aussi. On a peut-être un peu trop cherché à oublier ce qui, du temps de Vichy, a pu être pratiqué ou rêvé pour la formation du « *capital le plus précieux* », les hommes, les cadres de la société future; un peu trop oublié les écoles de cadres, les journées d'études, les groupes de réflexion, les programmes économiques, les études démographiques, etc., d'où sont sortis pas mal d'idées – et d'hommes – qui ont apporté aux républiques suivantes les fruits de cette éducation plus moderniste qu'on ne veut bien le dire.

Dans ce foisonnement de programmes et dans ce besoin d'élites nouvelles, le syndicalisme trouve tout naturellement sa place. La fonction d'intervention sociale qu'il perd avec les moyens traditionnels de la lutte des classes, n'est-il pas appelé à la regagner – et au-delà – comme école de cadres pour l'économie dirigée nouvelle? L'effort d'éducation ouvrière de l'Institut Supérieur ouvrier et des Collèges du travail se poursuit avec l'action de celui qui en fut le grand animateur, Georges Lefranc. Les syndicalistes obtiennent la réouverture des

---

(32) Cette fonction nouvelle des **bons offices** syndicaux, il faudrait l'étudier aussi dans le domaine de la répression. René Belin et ses collaborateurs ne cesseront par la suite de rappeler leurs efforts obstinés pour obtenir la libération de militants jetés par Daladier et Mandel dans les camps de concentration. Un syndicaliste proche de Belin se trouva ainsi spécialement affecté à ce triage des dossiers qui, de toute évidence, ne pouvait sauver les uns qu'en déclarant les autres bons pour les camps de concentration. Cette fonction syndicale de triage des bons et des mauvais militants, les amis de **Au travail** la revendiquent clairement dans une lettre au Maréchal Pétain où ils expriment leurs préoccupations à l'égard de la loi du 18 novembre 1942 créant une section spéciale pour les actes favorisant le communisme, l'anarchie ou la subversion sociale et nationale : « *Pourquoi cacher l'inquiétude qui assaille les militants à la lecture de la loi du 18 novembre? nous avons déjà maintes fois suggéré la réunion de gens compétents définissant pratiquement : communisme, anarchisme, subversion sociale et nationale. Nous demandions que soient envoyés à tous les commissaires de police et juges un petit dictionnaire de cette réunion. A ce jour rien de semblable n'a encore été fait. On continue comme pour le 11 novembre à arrêter pêle-mêle syndicalistes, socialistes et communistes dissidents. L'action syndicale même simplement pour faire respecter les lois est par trop de gens considérée comme « menée anarchiste ».*

*Qu'un gouvernement édicte les moyens de sa politique, rien de plus normal. Mais que la classe ouvrière risque d'en pâtir, il est un devoir humain d'en aviser les responsables avant que les erreurs soient commises, indiquant au surplus que l'émotion existante disparaîtrait peut-être si quelques précisions étaient apportées ».* (**Au travail**, 27-2-43).

**L'imprécision**, toujours, vice d'un gouvernement dont la machine répressive ne sait plus à la limite distinguer ses serviteurs et ses ennemis. En matière de répression, comme en matière économique et sociale, seul le **savoir syndical** peut désormais fonder un despotisme éclairé.

Collèges du travail, dont **Au travail** relate l'activité, cependant que le projet se précise d'une Université du Travail dont les élèves seraient proposés par les syndicats et qui formerait ce que sont incapables de former « *les usines cérébrales qui gravitent autour du Panthéon* » (33) : des cadres sociaux. D'autre part l'effort de réflexion syndicale qui avait inspiré le plan de la C.G.T. inspire aussi ces journées ou semaines d'études que **Au travail** organise et qui reprennent les grandes idées de ce plan : création d'offices ayant à connaître des grandes fonctions économiques (statistiques, financement des entreprises, répartition des matières premières et de la main-d'œuvre, etc.) ; nationalisation du crédit à long terme et des industries-clés ; contrôle du secteur économique libre ; gestion coopérative des entreprises (34).

Dans cet effort éducatif qui va des cours de culture générale des Collèges du travail aux plans économiques de demain, le syndicalisme ne retrouve-t-il pas sa plus authentique tradition, celle des Bourses du Travail ? Charles Spinasse, le ministre de l'Économie du Front populaire, l'affirme dans son hebdomadaire **Le Rouge et le Bleu** : « *Le syndicat futur, organe culturel destiné à former des élites et à les préparer à l'action qu'elles auront à mener au sein des comités d'entreprise et des conseils coopératifs se rattacherà à la tradition du vieux syndicalisme français (...) du syndicalisme que nous avons connu avant la perversion communiste* » (13-6-42).

Cette tradition, dont le numéro 1 de **L'Atelier** se réclame également, c'est, paradoxalement, à première vue, « celle de Pelloutier et de Keufer », de l'inspirateur du syndicalisme révolutionnaire et du père du syndicalisme réformiste. En fait la nouvelle « école syndicaliste » est au-delà des deux. Il ne s'agit plus ni de former des militants instruits ni de former les hommes d'une société future sans hiérarchie. Il ne s'agit plus de ce « refus de parvenir » valorisé par le syndicalisme révolutionnaire mais de la formation d'élites nouvelles, de cadres d'une économie étatisée : promotion individuelle des travailleurs (**Au travail** propose la création d'une nouvelle école, un « Saint-Maixent patronal » qui formerait des ouvriers d'élite appelés à la fonction patronale) ; promotion collective de l'élite syndicale. Il ne s'agit justement pas de revenir avant la « perversion » léniniste, mais de mener à bien cette évolution syndicale que la guerre de 14-18 puis la reconstruction – dans l'Europe capitaliste ou dans la Russie socialiste – ont amenée : le syndicalisme intégré à l'appareil d'État, courroie de transmission entre les exigences du pouvoir étatique et celles de la masse des travailleurs, mais aussi école, réservoir de cadres pour la révolution soviétique et pour la révolution nationale. Cette évolution ici donne lieu au rêve d'un État syndical gérant une économie désormais organisée non plus selon les privilèges du Capital mais selon les exigences de l'intérêt général et la hiérarchie des compétences : pouvoir-service, pouvoir-compétence, c'est cette idée raisonnable de l'Ordre nouveau qui attire la collaboration syndicale : l'ordre des « industriels » du saint-

(33) Dumoulin : « Aurons-nous bientôt une Université du Travail ? », **L'Atelier**, 20-11-43.

(34) Ces 4 points résument le programme adopté à la Semaine d'études syndicalistes de Saint Colomban, organisée par l'équipe de **Au travail**. Cf., **Au travail**, « Pour une économie libérée des trusts », 6-9-41.



simonisme succédant à l'ère des féodaux oisifs, une éthique du travail donnant une figure acceptable à cette trinité un peu malsonnante **Travail-Famille-Patrie** (35). Cette vision syndicale de l'Ordre nouveau peut certes se trouver des ascendances dans l'histoire des idéologies et des pratiques ouvrières. Mais pour se réclamer en droite ligne du syndicalisme révolutionnaire, il lui faut malgré tout faire appel à un Pelloutier méconnu. C'est ce que fait Georges Lefranc, dans une conférence au Centre des Jeunes Travailleurs, dont **Le Rouge et le Bleu** rend compte en ces termes :

*« En dépit de ses convictions libertaires, de son mépris de l'autorité, Pelloutier apparaît comme un puissant animateur, le type même du "Chef" (...) Sans doute la pensée de Pelloutier est tout entière orientée vers l'action de classe mais elle n'est pas exempte d'un pragmatisme certain. Son anti-étatisme n'est pas irréductible, non plus que son anti-militarisme, ainsi qu'en témoignent quelques-unes des réflexions qu'il nous a laissées. Et la mort l'a frappé en pleine évolution (...). N'aurait-il pas reconnu que, de la crise de l'État démocratique et libéral qu'il condamnait sortirait un État plus fort, révolutionnaire au plein sens du terme, capable de discipliner les forces nées hors de lui ».* (36) Huit jours plus tard, dans un article intitulé *« Le syndicalisme se penche sur son passé »*, **Le Rouge et le Bleu** revient sur cette « évolution » de Pelloutier : *« Se rendant compte de certaines insuffisances ouvrières, il se préparait aux collaborations nécessaires avec l'État et les patrons. Aspect peu connu de la pensée de Pelloutier: si les uns veulent se servir de son nom ou de son exemple pour combattre la Charte, les autres, avec Lefranc, répliqueront que le Pelloutier de 1898 l'aurait peut-être acceptée »* (37).

Quand il ne s'agit plus de revendiquer les ancêtres pourtant, les militants de la collaboration syndicale admettent que c'est surtout eux qui ont changé. Parfois la vérité perce dans le ronron des déclarations de fidélité. Le secrétaire de l'U.L. de Firminy, Pichon, estime l'indépendance syndicale depuis longtemps enterrée : *« Aujourd'hui nous en sommes à peu près à ce que Waldeck-Rousseau d'accord avec Millerand voulaient instituer: l'intégration du mouvement ouvrier au sein de l'État [...] N'est-il pas attaché en quelque sorte au sort de l'État et de ses dirigeants? Dans ces conditions, parler de l'indépendance syndicale est un leurre. Le syndicalisme? Le mot a été conservé mais le fond a complètement changé »* (38).

Complètement changé en effet : ces rêves d'une participation syndicale à un ordre économique nouveau, brisant la puissance des trusts, ils s'appuient sur

---

(35) Les syndicalistes acquis à l'Ordre nouveau s'efforcent malgré tout de concilier cette trinité avec des mots du patrimoine ouvrier. Félicien Nicolas, secrétaire des mineurs du Martinet, l'accommode ainsi avec les mots d'ordre du Front populaire :

DU PAIN par le TRAVAIL

la PAIX dans la FAMILLE

la LIBERTÉ dans la PATRIE

« Précisions nécessaires », **Au travail**, 25-10-41

(36) **Le Rouge et le Bleu**, 4-4-42

(37) id., 11-4-42.

(38) **Au travail**, 4-4-42.

une défense de « d'indépendance syndicale » qui en retourne entièrement le sens. Ces « syndicats uniques et obligatoires » de la Charte où les pionniers du syndicalisme nouveau feignent de voir la reconnaissance – voire la promotion – du fait syndical, ils ramènent le syndicalisme à la situation contre laquelle il était né : ils transforment la carte syndicale en livret ouvrier. L'originalité de ce nouveau livret ouvrier, c'est bien sûr d'être tenu par des « représentants ouvriers ». Dans « indépendance syndicale », c'est **pouvoir syndical** qu'il faut entendre : promotion de l'élite syndicale liée à l'enrégimentement du travail : quelque chose comme le **talon de fer** que décrivait London, avec plus de douceur dans les formes. La plupart de ceux qui acquiescent à cette défense ambiguë du syndicalisme refusent de pousser si loin le jeu.

D'où l'inconsistance du rêve de l'Ordre nouveau syndical. Car le pouvoir syndical n'a de réalité que par l'adhésion d'une fraction suffisante des masses. En deçà, les fonctionnaires syndicaux n'ont plus d'autre pouvoir que celui que celui que l'État leur prête. Pour maintenir leur pouvoir les syndicalistes collaborateurs ont besoin de cet appui minimum. Mais comment mobiliser les masses autour de fonctionnaires affectés à l'enregistrement des ouvriers ? Le rêve de l'État syndical est trop ambitieux ou trop modeste. Il faut choisir entre la négociation du consensus social et l'organisation de l'asservissement du travail. La transformation de la Révolution nationale en Révolution socialiste requiert d'autres moyens.

**SAMEDI 11 SEPTEMBRE 1943**

Nous tous, d'Adolf  
Hitler au plus modeste  
chef de cellule dans  
un village allemand,  
nous tous sommes des  
socialistes fanatiques.

**Gauleiter SAUCKEL.**

Cette constatation désenchantée, d'autres veulent la transformer en dynamique nouvelle: jamais le syndicalisme n'aura les moyens de faire adopter par l'État tel qu'il existe son programme de nationalisations, seul apte à promouvoir la révolution socialiste. Il doit donc aller au-delà de lui-même: « *Le syndicalisme aujourd'hui doit donc se persuader qu'il ne peut plus défendre les travailleurs ni transformer le régime en agissant isolément. Mieux encore la défense des travailleurs ne peut plus se concevoir sans transformation du régime, en d'autres termes, sans que s'accomplisse la révolution socialiste. Or cette révolution est impossible sans un État autoritaire et populaire à la fois, et sans un parti révolutionnaire* » (**Le Rouge et le Bleu**, 13-2-41).

Ceux qui s'étaient élevés en 1920 contre la subversion bolchevique du syndicalisme et de la démocratie socialiste continuent de redécouvrir l'A.B.C. du communisme (39). Ceux de Vichy restent à mi-chemin avec leur courroie de transmission syndicale et leur programme de nationalisations qu'ils « *proposent respectueusement au Maréchal* ». À Paris, les militants du « Centre syndicaliste de propagande » créé par les collaborateurs de **L'Atelier** dans la mouvance du R.N.P. de Déat se montrent plus radicaux: on ne peut seulement appuyer de la force syndicaliste la « gauche » vichyssoise. C'est tout le système de Vichy qui est pourri et doit être remplacé par un État populaire (40). A la « Conférence nationale syndicale » organisée par le C.S.P. le 15 novembre 1941, c'est le professeur Zoretti qui définit le programme de la révolution à faire. Zoretti, premier universitaire à rejoindre, en 1918, la Fédération des instituteurs, converti ensuite aux mérites du planisme mais demeuré militant pacifiste avait signé en 1939 le Manifeste « Paix immédiate ». Révoqué de sa chaire à la Faculté par l'un des Ministres de l'Éducation nationale qui se succèdent à une cadence accélérée pendant les premiers mois de Vichy, Zoretti, qui sera en 1944 chargé d'organiser l'Université du Travail, représente assez bien ces syndicalistes réprimés par la réaction nationaliste et cléricale – voire royaliste – de Vichy qui apportent aux troupes de la collaboration parisienne, et en particulier au R.N.P., la continuité de la grande tradition socialiste et laïque en même temps que l'aurore du martyr. Après avoir salué l'importance historique du marxisme, il présente la forme de socialisme nouvelle, l'« *ultra-marxisme qui va au-delà du marxisme, qui voit la possibilité de grouper les différentes forces anti-capitalistes*

(39) Le directeur de **Le Rouge et le Bleu**, Spinasse, en prend lui-même conscience, ce qui le conduit à se séparer de Déat et de son projet de « parti unique »: « *Marcel Déat nous rajeunit de 20 ans. Les thèses qu'il reprend aujourd'hui et auxquelles tout son talent ne suffit pas à donner un lustre nouveau, ce sont celles que nous avons combattues au Congrès de Tours en 1920. Ce sont celles qui ont conduit la Russie à la misère et l'Europe à la guerre* ». « La fuite en avant », **RB**, 1-8-42.

(40) Dans **L'Atelier**, en fait, ce discours n'exclut jamais le discours « syndicaliste pur ». Et la dénonciation de la réaction vichyssoise menée à grand fracas en 1941 devient beaucoup plus tiède quand Laval revient au pouvoir en avril 1942 et offre à l'appétit étatique des collaborateurs de **L'Atelier** de nouveaux organismes: le Comité d'information ouvrière et sociale et l'Office des comités sociaux où Dumoulin nommé inspecteur se fait le commis-voyageur de cette Charte moyen-âgeuse sur laquelle il ricanait naguère. Par-delà les combinaisons politiques et les ambitions personnelles bien évidentes, il y a pourtant une oscillation réelle entre une vision syndicaliste et une vision totalitaire de l'ordre nouveau.

par un retour au national, par la conception des réformes de structure ». L'objectif économique « d'enlever toute influence aux trusts par le moyen des nationalisations » présuppose à l'intérieur la constitution d'un État fort « épaulé par un mouvement populaire à qui l'élément ouvrier garantira le maximum de pureté », à l'extérieur la collaboration du socialisme français rénové avec le national-socialisme (41).

Collaboration avec le national-socialisme : cette collaboration, les gens de **L'Atelier** ne la présenteront jamais comme une dure réalité à laquelle il faut se soumettre mais comme une exigence que la réaction vichyssoise se refuse à satisfaire. Comme les défenseurs de la collaboration des classes, les propagandistes de la collaboration avec le national-socialisme présentent la collaboration comme une conquête et jouent le rôle des francs-tireurs. Les occasions ne manquent pas d'associer la réaction avec le refus de la collaboration (42). Sous le titre « Histoire triste », **L'Atelier** nous conte ainsi l'histoire d'un employé, secrétaire de son syndicat persécuté par un patron gaulliste parce qu'il est partisan du rapprochement franco-allemand et aussi parce qu'il a protesté contre le mauvais fonctionnement du Comité de secours. « Ne croyez-vous pas, conclut-il, qu'il y ait d'autres camarades Robert qui soient persécutés sans répit pour avoir refusé de se prêter aux combinaisons gaullistes (...) pour avoir voulu rester des militants ouvriers ? » (11-3-42).

**L'Atelier** ne manque jamais de faire vibrer cette corde de gauche qui place les partisans de la collaboration du côté de la tradition républicaine, socialiste et laïque : défense des élus du suffrage universel quand le ministre de l'Intérieur part en guerre contre les élus municipaux ; protestations occasionnelles contre les excès de la campagne anti-franc-maçonne ; défense de la laïcité et du Syndicat des Instituteurs, fer de lance du pacifisme en même temps que de la laïcité. **L'Atelier** (15-3-41) commente ainsi la révocation de Maurice Wullens : « Au moment où le curé rentre à l'école laïque, il était normal qu'un Wullens en fut chassé ». **Le Rouge et le Bleu** commente avec indignation les conseils donnés par **Candide** au nouveau ministre : « Il ne tient qu'à M. Carcopino d'avoir une collaboration précieuse, celle des parents d'élèves. Les cahiers des enfants et, plus encore, les conversations d'enfants apprennent beaucoup sur la façon dont on les instruit » (Cité par **RB**, 31-1-42). Mais est-ce un hasard si ces sanctions sont prises par des hommes nourris dans la tradition du chauvinisme réactionnaire ? Le second de Marcel Déat, le philosophe René Château, rappelle opportunément dans **L'Œuvre** que le ministre épurateur Jacques Chevallier avait écrit dans la foulée de 1918 un inoubliable **Descartes** opposant la saine philosophie française à la diabolique philosophie de Kant et de Hegel. De la même façon, des protestations s'élèvent contre cet ordre moral vichyssois qui va jusqu'à interdire à Lyon en 1941 la représentation de **Tartuffe**. Cependant que **L'Atelier** part volontiers en guerre contre les attaques anti-socialistes et anti-syndica-

(41) Compte rendu dans **L'Atelier**, 22-11-42.

(42) Cf. Dans **La France au travail** (3-2-41) : « La collaboration avec l'Allemagne leur fait horreur non point parce que l'Allemagne nous a vaincus mais parce que l'Allemagne est socialiste ».

listes de l'extrême-droite, défendant en particulier contre les attaques des *Gringoire*, *Candide* et autres, la mémoire de Jaurès, le socialiste et l'homme de la réconciliation franco-allemande (43).

Mais c'est surtout dans la critique du paternalisme patronal que s'affirme la véhémence de *L'Atelier*. Dumoulin excelle dans ses évocations de la « communauté d'entreprise » patronale, « *patronage à petits concerts, à petites fêtes de charité présidées par Madame la Directrice* » (*Atelier*, 5-4-41) : figuration **vieil-lotte et féminine** du paternalisme qui appelle comme son antithèse le décor moderne et l'atmosphère virile de l'usine allemande. Là comme ailleurs les forces du vieux apparaissent liées à la réaction **nationale**, les forces du neuf doivent s'appuyer sur la nouveauté allemande. La faiblesse du pouvoir vichyssois, l'impuissance des syndicalistes purs — des secrétaires fédéraux ou des Amis de **Au travail** — sont liées à leur refus de la révolution allemande.

C'est cette découverte de la **modernité** national-socialiste qui fait franchir aux collaborateurs de **L'Atelier** le pas qui sépare l'indifférentisme syndical à la politique, voire le pacifisme, de la collaboration à la paix et à la guerre nazies.

#### « L'ALLEMAGNE COMME LE L'AI VUE »

Au début, il y a les généralités pieuses sur la collaboration des peuples dans la paix. Paix « au-dessus de la mêlée » :

*« Victoire allemande ? Victoire anglaise ? Je voudrais pour ma part que le syndicalisme soit au-dessus de cela. Qu'il ne soit ni anglophile, ni anglophobe ; ça ne correspond à rien. Qu'il reste, conformément à son rôle, l'organe, le moyen de travailler à la réconciliation des peuples et à leur collaboration pour la reconstruction ».*

Ainsi s'exprime Aimé Rey à la Conférence syndicale du 5-2-41 (*L'Atelier*, 8-2-41). Malheureusement la guerre, elle, continue et les besoins allemands en main d'œuvre s'intensifient. La première manière, la manière douce d'obtenir cet afflux, c'est de faire juger par des observateurs compétents la situation des travailleurs français en Allemagne. En mars 1941, une délégation syndicaliste, conduite par Dumoulin, est invitée à ce voyage d'enquête.

Contrairement à l'adage, les voyages sont peut-être moins utiles à l'édification de la jeunesse qu'à celle des hommes d'âge mûr, des vieux routiers du syndicalisme par exemple, ceux qui ont beaucoup roulé leur bosse, perdu pas mal de naïvetés et savent, au-delà des idéologies et des « bobards », juger un régime à ses « réalisations ». En invitant les patriarches du socialisme réformiste anglais, les Webb, à étudier leurs réalisations, les soviétiques avaient fait pour la propagande de l'ordre stalinien plus que n'en pourraient jamais défaire mille brochures

---

(43) Le **nom** de Jean Jaurès prend une grande valeur de symbole durant toute l'occupation. Les syndicalistes collaborateurs s'en prennent avec vigueur aux municipalités qui, pour complaire au pouvoir, débaptisent les rues Jean Jaurès et se félicitent de l'hostilité affirmée par Pétain au principe même des débaptisations.

trotskyistes ou menchevistes. C'est le même rôle que sont appelés à jouer Dumoulin et ses compagnons en Allemagne (44). Ils y voient ce que pouvait voir un travailliste anglais dans la Russie stalinienne, ce que pourra voir un parlementaire U.D.R. dans la Chine socialiste : une activité intense, des travailleurs sortis de la misère mais non corrompus par le luxe égoïste, des usines propres, des œuvres sociales modèles ; des responsables qui leur parlent franchement des problèmes, des projets et des réalisations, de ce qui ne va pas encore bien mais qui ira de mieux en mieux. Ils sont comme eux emplis de sentiments contradictoires, admiratifs devant le travail accompli, impressionnés sans la partager, par la mystique qui anime la communauté travailleuse, interrogatifs sur la possibilité d'appliquer chez eux ce qui réussit si bien là-bas.

Ainsi font nos Parisiens. Ils ne pensent pas que l'organisation du Front du Travail, qui groupe sans distinction tous les membres de l'entreprise, convienne aux traditions ouvrières françaises. Mais une certaine image reste dans leurs yeux, et les articles qui informeront les travailleurs français sur la vie de leurs camarades en Allemagne la reproduiront indéfiniment : celle de ces vastes salles de toilette carrelées de faïence où l'eau jaillit en bouquets d'une vasque ; celles aussi de ces vestiaires impeccables, de ces cantines spacieuses et ensoleillées. Voici le récit d'« *Un métallo parisien dans les usines du Reich* » ; pas n'importe lequel puisqu'il se nomme Léon Duvernet, un des fondateurs de ce « Cercle syndicaliste Lutte des classes » qui, dans les années de l'avant-guerre, coordonnait diverses composantes de l'extrême-gauche ouvrière : syndicalistes révolutionnaires, communistes exclus, trotskistes, gauchistes divers. A Tuttlingen, il retrouve un délégué ouvrier de 36 qui lui fait partager ses émerveillements :

« *Le réfectoire, situé au dernier étage de l'usine, est une vaste salle bien éclairée où l'air et la lumière entrent à flots. Chacun mange de bon appétit.*

– *Tu te souviens, me dit mon camarade, des casse-croûte sur le tas que nous prenions dans nos ateliers en France dans l'huile et les copeaux* ».

**L'Atelier**, 5-4-41.

Il ne ment pas, ce témoin qui nous indique par ailleurs que toutes les usines bien sûr ne ressemblent pas à celle-là. Mais tout en disant ce qu'il a vu, il nous fait entendre une vieille chanson : ces vastes locaux où l'air et la lumière entrent à flots, patrons modèles, philanthropes ou hygiénistes n'ont cessé, au siècle précédent, d'en exalter les vertus, propres à assurer la régénération du pauvre et la concorde sociale. A ces rêves d'intégration par l'architecture et l'hygiène répondait une pensée de la dignité ouvrière qui ne voulait rien devoir aux bien-

---

(44) Ce rôle de l'homme qui ne croit que ce qu'il voit, Dumoulin le joue avec tant de conviction qu'il ne fait plus attention à son texte : « *Laissons de côté les sottises, passons l'éponge sur les bobards, prenons les choses comme elles sont : le ravitaillement en Allemagne est mieux organisé qu'en France. Il n'y a pas de queues sur les trottoirs* ». « L'Allemagne comme je l'ai vue », **L'Atelier**, 29-3-41. Moins occupé de son **effet de vrai**, Dumoulin aurait sans doute réfléchi qu'il pouvait y avoir quelque rapport de causalité entre ce bon et ce mauvais ravitaillement.



« L'œil véridique de l'appareil photographique a fixé la vie de l'ouvrier français en Allemagne » **Travailler, vivre !** Editions en Langues étrangères - Berlin - Charlottenburg

faits d'en-haut. La conversion qui a pu se faire dans le cours de la pensée syndicale et qui peut la rendre accessible à la séduction fasciste, Dumoulin nous la fait voir dans un texte du même numéro où il s'oppose à ceux qui veulent tout de suite instaurer la « communauté d'entreprise » dans l'usine française. L'usine française, dit-il, n'y est point préparée :

*« Comparée à l'usine allemande, l'usine française, dans la plupart des cas, est une porcherie, une boîte, une caserne grise, vide d'œuvres sociales. L'ouvrier français va à son usine ou à sa mine avec l'ardent désir d'en sortir une fois sa tâche terminée. La communauté d'entreprise suppose l'attachement, l'attrait, l'harmonie des choses et des hommes. Elle ne suppose pas un bagne noir, une forteresse murillée avec des garde-chiourme. Elle appelle la propreté, l'hygiène, la sécurité, la dignité sur le lieu de travail. Nous n'avons pas cela en France. Il faut donc bâtir, transformer avant de s'engager dans une anticipation totale qui serait purement théorique, puisque le cadre n'existe pas.*

*Et je me méfie d'une anticipation larvée qui ferait de l'usine française un patronage à cinéma, à petits concerts, à petites fêtes de charité présidées par Madame la Directrice avec bonbons pour les petits, loterie pour les ménagères et primes de nouvel an pour les hommes de peine ».* (45)

La dignité ouvrière et le refus du paternalisme sont toujours évoqués mais maintenant, face à un paternalisme assimilé à l'usine sale et vieillotte, c'est la dignité ouvrière qui, en s'investissant dans la demande d'hygiène, vient en appeler de l'archaïsme du capitalisme libéral à la modernité hitlérienne. Même si Dumoulin qui a conscience de représenter le peuple des corons, en rajoute sur le thème de la valeur libératrice du soleil et de la propreté, ce point de sensibilité à la séduction fasciste est attesté par des témoignages moins sollicités : un ancien membre du Cercle Lutte des classes se souvient de la surprise d'un camarade bordigiste, contraint par le chômage de partir pour l'Allemagne avec un ami :

*« Je les ai vus quand ils sont revenus ; je ne dirais pas qu'ils étaient devenus hitlériens, mais ils étaient revenus sinon enthousiasmés, du moins étonnés des conditions de travail là-bas ; en France, il y avait des tuyaux d'eau qui arrivaient avec des trous dedans et puis on se lavait comme ça ; là-bas, il y avait des rampes avec des robinets et l'eau chaude et froide ; c'était propre, par terre il y avait du carrelage ; il y avait un placard dans lequel ils mettaient leurs vêtements de travail et un placard où ils mettaient leurs vêtements de ville de façon à ne pas salir les uns avec les autres ; ils travaillaient dans une usine où on tournait du magnésium ; le magnésium prend feu très facilement, alors c'était défendu de fumer mais il y avait un fumoir ; toutes les heures, ils pouvaient aller fumer une cigarette. Lui ça l'avait surpris »* (46).

La pause cigarette, on le sait, c'était un peu le symbole de la liberté ouvrière face à la chronophage patronale. Dans ce temps de répit comme dans la propreté qui signifie le respect de l'ouvrier, un certain lien s'affirme entre la revendication économique de bonnes conditions de travail et la revendication idéologique

(45) « On n'a pas voulu de moi à Vichy », *L'Atelier*, 5-4-41.

(46) Témoignage privé.



de respect de la dignité ouvrière. Il faut penser à l'oppression féodale qui – à part l'intermède de 1936 à 1938 – a pu régner entre les deux guerres dans les « bagnes métallurgiques » français pour rendre crédible cette « liberté » découverte dans l'usine-modèle du nazisme et comprendre l'opération par laquelle Dumoulin vient réduire les exigences de la dignité ouvrière aux formes modernisées d'entretien de la force de travail. La contrepartie de cette révolution hygiénique, Dumoulin l'indique non sans quelque naïveté – ou quelque cynisme ? – dans la Conférence qu'il fait à Bordeaux sur son voyage :

« Voyez-vous, là-bas, ce qui vexé le Français, c'est qu'il ne peut pas être tout-à-fait français. Dans une usine allemande, le Français ne peut pas coller de papillons. Dans toute cette façade, ces lavabos qui brillent, on ne peut pas entrer avec un crayon et écrire sur les murs » (47).

#### « UN BEAU REVE D'AUTREFOIS »

Ce bonheur de l'ouvrier allemand que les délégués syndicalistes mesurent à l'éclat des lavabos, l'intellectuel Francis Delaisi en fait la théorie. Le principe n'en est rien d'autre que l'émancipation du travail libéré de la tutelle monétaire par la substitution de l'étalon-travail à l'étalon-or. Substitution inaugurée par l'ingénieux système du Docteur Schacht le jour où, pour financer les grands travaux nécessaires à la résorption du chômage, il imagina un système de crédit gagé non sur l'or mais sur le travail vivant.

« Le salaire doit avoir sa valeur propre et son étalon particulier. Jusqu'ici, c'était l'or, métal inerte, mesurant uniquement des disponibilités, des manques, et dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'il ne tenait pas compte des valeurs humaines. Désormais ce sera le travail de l'homme (...) Il est la source unique de toutes les richesses. Il est donc naturel qu'il soit la commune mesure des biens qu'il a créés » (48).

« Proudhon serait-il nazi ? » demandait naguère *La France au travail* (49). L'idéal proudhonien de permettre au travail créateur de s'échanger contre le travail créateur, par la suppression du circuit parasite de l'or, Delaisi nous en propose une réalisation paradoxale : non plus dans la liberté mutualiste mais dans le salariat radicalisé et le travail et la vie étatisés : c'est la pratique « révolutionnaire » allemande du « salaire complet » :

« De même que dans les prix de revient actuels sont compris non seulement l'approvisionnement des machines mais aussi les accidents, l'usure, l'amortissement du capital qu'elles ont coûté et leurs frais de remplacement ; de même dans le salaire de l'ouvrier sont compris non seulement sa nourriture et son entretien (vêtements, logement, etc.) mais encore les assurances (maladie, accidents, chômage), les retraites pour la vieillesse et encore les allocations familiales, et même les cotisations pour les congés, le sport, etc » (48).

(47) *L'Atelier*, 12-4-41.

(48) F. Delaisi, « L'étalon-travail », *L'Atelier*, 4-4-42.

(49) *La France au travail*, 19-12-40.

Ce n'est certes plus le vieux rêve de la république des travailleurs, ce n'est pas non plus exactement la mystique totalitaire, l'amour sans frein de la race, de l'État et du Chef ; c'est là encore une image **raisonnable** du national-socialisme : celle où la vie du travailleur, de la production et de l'État s'unissent dans les mailles d'une Sécurité sociale généralisée.

Mais le même problème se pose pour toute révolution : celui du Marché mondial dont les produits, fruits de l'exploitation du travail, vont inonder le marché intérieur allemand :

« *Pour éviter cela, le Reich a trouvé une solution simple et hardie : inviter les peuples voisins à donner à leurs ouvriers et employés les mêmes avantages et les amener à former ensemble un vaste espace vital économique, un seul marché intérieur avec une seule monnaie (...).*

*L'Europe continentale, en faisant du travail humain la commune mesure des richesses qu'il crée, aura affranchi le producteur du joug du commerce et de la concurrence des pays exotiques (...).*

*Grâce au salaire complet, l'ouvrier consciencieux, assuré que son travail couvre ses besoins, ne sera plus sous la dépendance matérielle et arbitraire d'un autre homme, première garantie pour la dignité de la personne humaine.*

*Ainsi par un paradoxe surprenant la révolution allemande aura fait entrer dans la réalité quotidienne à la fois le vieux rêve du socialisme et la plus profonde aspiration du christianisme ancien » (50).*

Là encore faut-il hausser les épaules ? Ces discours sur l'anéantissement de l'or, n'est-ce pas un autre or qui les signe, celui qui s'échange contre toutes marchandises et contre qui toutes pensées s'échangent, l'or de la corruption ? Francis Delaisi était dans la gêne lorsque ses amis syndicalistes lui ont donné la chance d'un petit travail d'écriture. Un autre témoignage pourtant invite à réfléchir, celui de Christian Pineau qui raconte le repas qu'il partagea avec Francis Delaisi le 23 juin 1940 dans un village charentais traversé par les colonnes de l'armée victorieuse et où cet homme, dont l'honnêteté intellectuelle lui paraît hors de doute, s'est levé pour dire qu'il suivrait le Maréchal car il ne voulait plus que les Français meurent pour la Cité de Londres :

« *Je croyais avoir avec lui tout en commun : une certaine formation paysanne, une même haine de la puissance de l'argent. Or voilà qu'après la traversée d'un village par quelques véhicules à moteur, nous nous apercevons soudain que nous n'avons pas la même âme » (51).*

On ne saurait mieux dire : il suffit d'un rien, d'une différence de sensibilité au spectacle nouveau de la rue, pour que l'Un se brise en deux, qu'éclatent les idées qu'on croyait avoir en commun : la haine du capitalisme, la foi en une économie dirigée, le désir d'un État plus capable que la débile IIIe République d'imposer sa force aux puissances d'argent ; pour que d'un côté s'ouvrent les chemins de la résistance, que de l'autre, le besoin se présentant pour vivre d'allonger un peu la copie, se mette en marche une machine d'écriture folle,

(50) *L'Atelier*, 4-4-42.

(51) Christian Pineau, *La simple vérité*, p. 72.

capable d'associer tous les vieux rêves fous et toutes les idées raisonnables acquises dans la pratique du mouvement ouvrier avec les **réalisations** de l'ordre nazi, pour que le rêve ouvrier trouve à s'incarner dans le cauchemar hitlérien.

Voici par exemple que vient à Paris le Docteur Robert Ley, chef du **Front du Travail** et organisateur de cette *Force par la Joie* qui préside au travail joyeux et aux loisirs ouvriers.

*« On rigolait bien, dans les milieux convenables, quand nous parlions de loisirs ouvriers. Comme si les ouvriers avaient été créés pour avoir des loisirs...*

*On n'a donc pas réalisé grand-chose en France dans cet ordre d'idées, mais on peut signaler tout de même des tentatives telles que les Fêtes du Peuple d'Albert Doyen, les soirées théâtrales du Centre d'éducation ouvrière, le Musée du soir de Poulaille. Des efforts considérables étant donné les difficultés qui se présentaient. Presque rien en égard de ce qui a été obtenu en Allemagne.*

*Voilà pourquoi nous avons une extrême sympathie pour ce qu'a fait la Kraft durch Freude. C'est un peu comme un beau rêve d'autrefois que nous verrions vivre, bien réel, chez le voisin».*

**L'Atelier**, 11-7-42.

Là encore, l'énoncé est passé de l'autre côté. Car ce dont il s'agissait dans la tradition syndicaliste révolutionnaire que suivait le **Musée du Soir** par exemple, ce n'était pas de fournir à la force de travail les conditions de sa meilleure reproduction, mais de faire en sorte que les travailleurs se donnent une culture autonome qui soit justement autre chose que cette reproduction et autre chose aussi que cette culture qui justifie les privilèges de leurs maîtres. Ce qui permet cette conversion de l'énoncé, c'est bien sûr cet effet d'énonciation ouvriériste, cette voix que nous avons souvent entendue, qui se fait un peu plus grasseyante qu'à son habitude pour dire que ces affaires de la classe ouvrière, ne pourront jamais rien y comprendre ceux qui ont fait trop d'études, ceux qui n'ont pas connu la noirceur des corons et les luttes des militants à l'aurore du mouvement ouvrier: voix de ceux qui pour mieux enterrer les rêves d'autrefois dans leur réalisation supposée, capitalisent les souffrances et les sacrifices des autres. Au demeurant, le Docteur Ley, qui appelle les ouvriers « à se libérer de l'exploitation capitaliste » (52), ne vient pas pour autre chose que pour accentuer la propagande en faveur de cette déportation du travail qui s'appelle maintenant **relève**, qui s'appellera bientôt S.T.O. C'est à cette entreprise qui ne peut vraiment plus guère se réclamer de la continuité du service syndical et dont les secrétaires de fédération ou les groupes comme celui de **Au travail** qui ont joué le jeu de l'Ordre nouveau préfèrent ne pas s'occuper (53), que le Centre syndi-

(52) **L'Atelier**, 11-7-42.

(53) **Au Travail** salue « l'émouvante relève » (11-7-42) et publie le 8-8-42 une mise en garde contre les détracteurs « de la résolution prise par une partie notable de la classe ouvrière de venir en aide à l'Allemagne, vouée à servir les libertés légitimes de la civilisation européenne ». Mais par la suite il préfère s'intéresser à des questions plus traditionnellement syndicales et la relève, ainsi que le S.T.O., semblent à peu près oubliés dans les colonnes du journal.

caliste de Propagande de Dumoulin doit s'atteler. Si les hommes de **L'Atelier** se mettent au travail sans répugnance, c'est que leurs espérances à l'intérieur se sont vite évanouies. Déçus dans leur espoir de prendre la tête d'un mouvement syndical reconstitué, mis à la porte de leurs syndicats ou demeurés à la tête de fédérations fantômes comme Roger Paul, ils ne peuvent parler au nom d'aucune base de masse. S'ils participent à la mise en place de cette Charte que le retour de Laval leur a fait regarder avec des yeux nouveaux, c'est non comme dirigeants ouvriers mais comme fonctionnaires sociaux. Dumoulin, nommé inspecteur des comités sociaux, parcourt des déserts à la recherche de comités d'entreprise que ni les patrons ni les ouvriers ne se soucient de créer. Convaincus que du sommet étatique à la base ouvrière des « vers rongeurs » sabotent la Charte, c'est de plus en plus vers la révolution socialiste européenne qu'ils tourment leur besoin de rêve. C'est-à-dire qu'ils font la poésie ouvrière de la prose étatique un peu rude du Gauleiter Sauckel. Car la révolution européenne, depuis juin 1941 ce n'est plus seulement la lutte contre le judéo-capitalisme anglais, mais la lutte contre « *son allié inattendu mais naturel* », le bolchevisme. « *Que les militants syndicalistes le veuillent ou non, ils sont obligés de choisir. Ils doivent opter pour le bolchevisme ou pour la révolution socialiste. Il n'y a pas d'intermédiaire possible entre ces deux positions* ». Roger Paul, **L'Atelier**, 9-10-43.

Dans cet effort, on cherche bien sûr à jouer sur les vieilles cordes ouvrières de la solidarité et du dévouement. Las ! les ouvriers ne veulent plus se dévouer et devant cette triste réalité l'ancien anarchiste Charles Dhooghe approuve « *l'œuvre de justice sociale* » que constitue la création d'un Service du travail obligatoire : « *Enfin l'État, émanation de la conscience collective d'un peuple, prend en main les questions relatives au travail* » (54). Et quand le S.T.O. entre en application au début de 43, Rémi de Marmande, ancien compagnon de route lui aussi des syndicalistes révolutionnaires, salue cette **obligation** pour tous – ouvriers et bourgeois – qui brise la séparation du travail manuel et du travail intellectuel ; dans cette mise en application il reconnaît

#### **UNE MESURE REVOLUTIONNAIRE**

qui n'est rien d'autre que :

#### **LA REVANCHE DE L'ÉMILE**

« *Travailler est un devoir indispensable à l'homme social. Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen oisif est un fripon (...). Je dis à Émile : apprends un métier. – Un métier à mon fils ! Mon fils artisan ? Monsieur, y pensez-vous ! – J'y pense mieux que vous, Madame, qui voulez le réduire à ne pouvoir être qu'un lord* » (55).

Sans doute, note l'auteur, est-ce d'abord une mesure de guerre, « *mais la mesure révolutionnaire doit avoir son épanouissement et prendre tout son sens social au sein de la paix retrouvée conformément à l'anticipation féconde de J.J. Rousseau, de Fourier, de Proudhon et de Kropotkine* ».

(54) « Une œuvre de justice sociale », **L'Atelier**, 26-9-42.

(55) « Une mesure révolutionnaire », **L'Atelier**, 8-2-43.

Les bourreaux hitlériens ont encore plus de répondants théoriques que leurs collègues staliniens. Point de système concentrationnaire moderne qui ne doive aller se faire breveter à l'enseigne du Travail émancipé, garantir par « la pureté ouvrière ». Le marxisme n'y est qu'une marque comme une autre. Inutile donc de continuer à suivre l'emballement de cette machine à tout justifier qui, dès que la machine répressive tourne assez vite pour l'entraîner automatiquement, se met à moudre indistinctement Marx ou Proudhon, Fourier ou Jaurès. Il vaut la peine en revanche de s'arrêter un peu sur ce « rêve ouvrier » qui trouve sa réalité exaltante dans le S.T.O. et dans la « Kraft durch Freude ».

A travers les justifications que se donne la collaboration syndicale ou les appâts qu'elle présente, se dessine une figure cauchemardesque du rêve ouvrier : cauchemar ouvrier où viennent se condenser en des figures monstrueuses des idéaux et des pratiques, des systèmes et des images qui ont scandé durant un siècle la pensée et l'action ouvrières : solidarité ouvrière au nom de laquelle on demande aux ouvriers de consentir à la déportation du travail ; cependant que l'organisation même de cette traite se fait à l'enseigne de l'apothéose du Travail, reconnu fondement de toute richesse en même temps que fondement culturel et moral de l'ordre social : travail exalté dans sa matérialité, dans la grande réhabilitation du métier et de l'artisanat organisée par Vichy ou magnifié dans la modernité de la claire usine nazie ; travail reconnu dans la « dignité » qu'il avait toujours revendiquée par ceux qui conviennent les représentants des travailleurs à collaborer à l'Ordre nouveau, laissant entrevoir le mirage d'un monde où les règles naturelles qui procèdent à la sélection des cadres ouvriers, celles du dévouement et de la compétence, procéderaient à la sélection des élites nouvelles au service de la collectivité.

A ce cauchemar viennent concourir les caricatures des idéologies contradictoires qui ont pu diviser les militants ouvriers : c'est la grande tradition de l'apolitisme syndical qui devient indifférence à l'oppression, le vieux rêve de l'école syndicale formant des hommes libres pour la future société libre qui devient école de jeunes cadres pour l'économie étatisée ; cependant que le jeune rêve de la révolution bolchevique, l'épopée du Parti, les images héroïques du Travail victorieux et de la Vie nouvelle trouvent leur caricature grinçante dans la grande geste des travailleurs français partant construire dans l'Allemagne nazie la vie nouvelle de la « révolution européenne ». On y voit aussi les vieilles ébauches de l'émancipation ouvrière venir rencontrer les rêves patronaux modernistes du travail recomposé et des nouveaux modes de rémunération. La coopérative de production, reste des rêves centenaires d'abolition du salariat, est présentée comme une cellule de l'Ordre nouveau. Au Congrès des coopérateurs à Limoges, Victor Josse montre dans l'effort coopératif la préfiguration de la Charte du Travail (56). La commandite ouvrière, exécution de la tâche par une équipe autonome, libre dans l'organisation de son travail et dans la répartition de ses gains, avait été entre les deux guerres remise en honneur par Hyacinthe Dubreuil, cet ouvrier mécanicien, ancien syndicaliste minoritaire de 14-18 qui avait depuis

---

(56) *Au travail*, 3-7-43.

découvert dans l'organisation tayloriste la voie nouvelle de l'émancipation ouvrière. Vichy la remet en honneur non sans concurrence d'ailleurs. A ses hardiesses, comme la suppression du pointage, s'opposent d'autres systèmes comme le « salaire proportionnel » prôné et mis en pratique par le grand penseur patronal du R.N.P., Eugène Schueller, auteur de **La révolution de l'économie** et également inventeur, pour la suppression des taudis, de ces « maisons carrossées » qui laissent elles aussi entrer à flots l'air et la lumière pour la plus grande joie de Dumoulin (57). Cependant que s'expérimentent des effets intéressants du système Dubreuil dans l'entreprise de chaussures Ruinet où les membres d'une équipe autonome réduisent à la part congrue un sourd-muet qui travaille avec eux et répondent au patron qui leur en fait reproche : « *On voit bien que ce n'est pas votre argent qui marche* » (58).

Cauchemar rétro-moderniste d'un fascisme ouvrier qui s'appuierait sur la courroie de transmission syndicale, l'usine et la maison claires et le travail en commandite. Rien de plus pourtant qu'une image inconsistante. Ce fascisme qui se dessine à travers cette circulation des fantasmes ouvriers de l'ordre nouveau, personne n'en veut vraiment. Les mêmes idées qui l'amorcent le freinent.

Toujours chez les tenants mêmes de l'ordre nouveau, une valeur ouvrière vient en entrechoquer une autre ; ainsi par exemple la critique de l'égoïsme capitaliste vient repousser les séductions du travail en commandite. Ceux qui veulent bien fonctionnariser les militants syndicaux ne veulent pas que les ouvriers se transforment en capitalistes (59). Mais surtout, ce « rêve ouvrier », les masses ouvrières à aucun moment ne le reconnaissent pour leur. A toutes les séductions de l'ordre nouveau ouvrier les syndicalistes collaborateurs les voient opposer une résistance passive. Ils veulent bien demander aux représentants syndicaux officiels tel ou tel service qui relève de leur compétence mais il ne se soucient aucunement de venir adhérer au syndicat et de lui conférer la « base de masse » nécessaire aux grandes manœuvres de la diplomatie syndicale. On les attend aux permanences syndicales ; ils sont toujours ailleurs. Même si cet ailleurs est plus souvent la recherche du ravitaillement que l'action clandestine ; même quand la « passivité » est attendue que les choses se passent plus que refus décidé, cela suffit à dérégler la machine, justement parce que la collaboration ne peut être soumission mais doit être action, parce qu'elle ne peut attendre mais doit toujours jouer sa chance dans l'anticipation. Dans la grande diplomatie de la collaboration où vient s'engrener la diplomatie syndicale, manque l'élément sans lequel on ne peut rien faire : la pression des masses. Ce dérapage initial, cette « indifférence » des masses aux grands projets de reconstruction nationale ou

---

(57) *L'Atelier*, 23-5-42.

(58) *Au travail*, 25-12-43.

(59) *Au travail* (25-12-43) critique ainsi l'expérience Ruinet : « *M. Ruinet n'a-t-il pas pensé que ce lamentable état d'esprit chez ses ouvriers pouvait être la conséquence de son système ? (...) Expérience capitaliste, bien plus expérience de stabilisation, de durcissement du Capital, l'expérience Ruinet tend naturellement à donner aux ouvriers un esprit capitaliste.* »

européenne, les ténors de la collaboration le perçoivent très tôt mais leur expérience là encore leur a donné les moyens de l'interpréter. Sans doute incriminent-ils et incrimineront-ils de plus en plus la réaction – patronale, technocratique, etc. – qui empêche les masses de rien attendre de bon de cette collaboration. Mais aussi l'expérience de la guerre fraîche et joyeuse de 1914 leur a appris que les militants syndicaux ne devaient pas être à la remorque des masses. La solitude ainsi devient une preuve de courage et de raison et permet à Dumoulin d'affirmer sa soumission à l'ordre pétainiste et hitlérien en des termes que nul autre n'eût pu inventer :

#### IL VAUT MIEUX DESOBEIR

« La foule qui m'entourne espère. Elle espère un renversement des faits, un retournement de la situation, un redressement de la position. Elle croit que les événements militaires vont modifier les choses dans le sens de ses espoirs (...)

Je voudrais partager cette espérance, m'intégrer dans cette croyance. Je ne le peux pas. Je prends le chemin de la désobéissance en m'écartant du grand nombre (...) Je suis pour la collaboration franco-allemande ».

**L'Atelier**, 8-3-41

Cette « dissidence » est encore optimiste. Je ne veux pas jouer les héros solitaires, déclare Dumoulin. Il me faut parler pour me faire comprendre et entraîner les masses. Quand il sera clair que Dumoulin et lui n'ont rien d'autre à proposer aux masses pour les mobiliser, que le travail en Allemagne ou l'enrôlement dans la L.V.F., Roger Paul se fera plus amer en dénonçant ses camarades qui ont renoncé, par servilité envers les masses ouvrières, à la révolution possible :

*« C'est au militant qu'il appartient de guider les masses ouvrières, c'est lui qui doit voir clair au travers et au-delà des événements et qui doit les expliquer.*

*Les iniquités du régime capitaliste invitaient les ouvriers à se grouper pour défendre leurs intérêts et imposaient aux militants une action purement ouvrière, d'autant plus que l'État lui-même exécutait les ordres du capitalisme. Chaque fois qu'ils se détachaient de cette action ouvrière, les militants perdaient la confiance de leurs camarades et se trouvaient chassés de leurs postes responsables. C'est ainsi qu'ils furent constamment imprégnés dans leur action du souci de ne pas perdre la confiance de leurs camarades. Ils prirent l'habitude d'être des conservateurs à leur manière.*

*Il y eut bien, c'est évident, des novateurs, des précurseurs qui permirent au mouvement syndical d'évoluer. Mais il s'écoula toujours de longues années avant qu'ils soient suivis par la majorité des travailleurs. Et ces années de défrichement des esprits valaient aux novateurs et aux précurseurs beaucoup de sacrifices (...)* » (60).

La collaboration arrive ici au bout de sa logique: n'avoir convaincu personne de sa fidélité, n'est-ce pas encore la meilleure preuve de cette fidélité ? A tous les coups on gagne au moins la bonne conscience. Laissons donc nos deux

(60) « Le syndicalisme et l'action anti-bolchévique », **L'Atelier**, 9-10-43.

« martyrs » chercher à couvrir du bruit de leurs souffrances les salves des fusillades. Laissons-les en août 1944 pleurer leurs fils tombés pour la cause de la révolution nazie. Arrêtons-nous un instant sur une autre tombe, celle de Pierre Arnaud, secrétaire des mineurs de la Loire, ex-militant communiste, ex-membre de cette opposition unitaire qui vers 1930 voulait réaliser l'unité syndicale, dont le « dévouement » à la Révolution nationale est en décembre 1944 sanctionné par les balles de la Résistance. Dans l'oraison funèbre que lui adresse son camarade Thévenon, sous la rhétorique de l'hommage aux pionniers incompris de l'émancipation, perce un peu plus d'inquiétude, le sentiment peut-être d'avoir été floués :

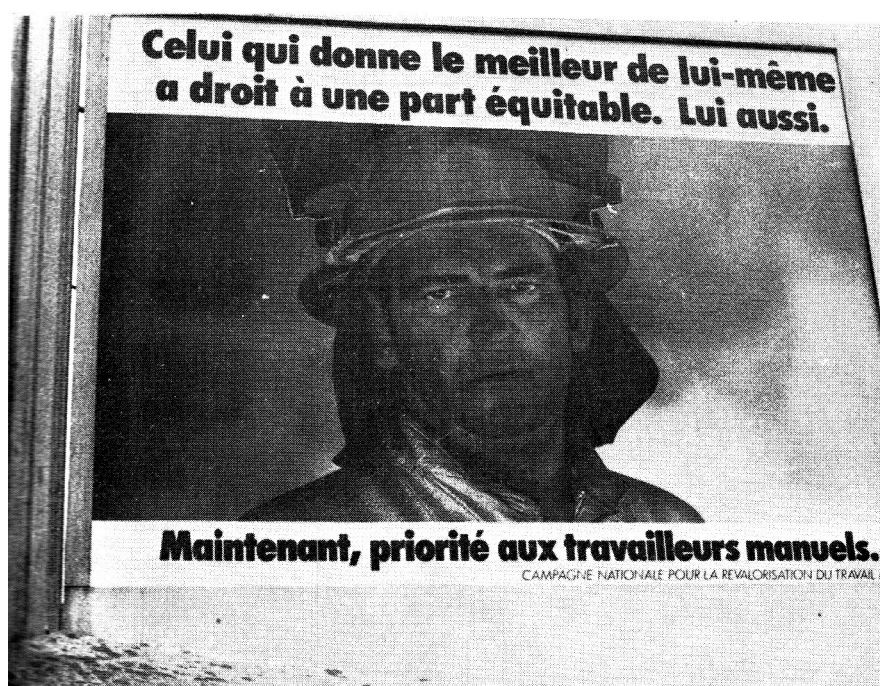
*« Pierre Arnaud, tu représentais pour nous une idée : l'idée d'une société où la formule de chacun pour tous et tous pour chacun aurait été matérialisée. Cette idée est mise au second plan. On met au premier plan l'idée de communautés dirigées par des élites hiérarchisées ; on s'oriente vers de nouvelles formes d'exploitation, vers la consécration de nouveaux privilèges. Il est possible qu'on réussisse mais les vices du nouveau régime ne tarderont pas à éclater et alors le syndicalisme renâtra. Il surgira de nouveaux Varlin, de nouveaux Griffuelhes, de nouveaux Pierre Arnaud, et un pas de plus sera fait dans le sens de l'émancipation des travailleurs » (61).*

La rhétorique de la ligne droite cache mal l'idée que peut-être il y a eu fausse donne et que ce n'était pas pour cela qu'il fallait mourir. Mais elle pose aussi des questions au-delà de son scandale ou de sa dérision. Car précisément cette oraison témoigne d'un temps où tout se trouble dans la belle histoire du mouvement ouvrier, de ses acquis, de ses valeurs et ses héros, où la ligne droite des militants ouvriers d'autrefois consacrant leur vie à l'émancipation de leurs frères s'est perdue dans la géographie complexe des rapports nouveaux du mouvement ouvrier et de l'État, des rapports de la nation et de l'internationalisme et des figures nouvelles de la révolution ; où on peut être un vendu sans toucher un sou et un traître dévoué à ses frères parce que les pouvoirs modernes ne battent pas qu'une seule monnaie et que, par exemple, donner aux dévouements des occasions nouvelles de s'exercer est un plus sûr moyen de les séduire.

Qu'il n'y ait plus de ligne droite de la pensée et de l'action ouvrière, c'est ce dont témoigne une résistance à la collaboration qui naît dans le refus de toutes les valeurs « ouvrières » que les partisans de l'ordre nouveau mettent en avant. Telle est la positivité de « l'apathie » ou de « l'indifférence » que les ouvriers opposent aux discours produits pour les séduire : face au dévouement et à la solidarité qu'on réclame d'eux, ils redécouvrent les vertus d'un certain « égoïsme » – entendons celles du retrait individuel, et du regard individuel sur l'environnement nouveau qui engagent des solidarités nouvelles, dégagées de l'équivoque des « intérêts objectifs » et déjouent les attraits de l'idéologie ouvrière officialisée. Face aux hymnes au travail libérateur, la résistance réapprend les vertus subversives du travail juste pour vivre, et aussi celles de l'anti-production, du travail mal fait et du sabotage. Comme si au « cauchemar ouvrier » venaient s'opposer des pensées et des formes de résistance qui affirment la nécessité d'un autre



point de vue que celui de ces « intérêts ouvriers » dont la gestion scelle la participation des représentants ouvriers aux jeux des pouvoirs modernes. L'histoire de la collaboration et de la résistance ouvrières met au jour des traits souvent mal discernés dans le cours « normal » de l'histoire ouvrière: qu'il suffit d'un rien pour que les thèmes qui entretiennent la lutte s'identifient à ceux qui alimentent la soumission ; que la pensée de classe doit toujours être traversée par autre chose, pour n'être pas pensée de collaboration de classe. C'est le rôle peut-être que joue ce patriotisme nouveau que Julien Hapiot ou Pierre Georges n'avaient pas appris en inaugurant des monuments à Rouget de l'Isle mais en se battant en Espagne contre l'armée internationale du fascisme.



**FEMMES  
PRENOMMEES  
LES PROLETAIRES  
SAINT-SIMONIENNES  
REDACTRICES DE  
«LA FEMME LIBRE»  
1832-1834**

*A Annette, Annie, Caty, Catherine, Christiane, Christine, Dominique, Eliane, Françoise, Francine, Geneviève, Hélène, Josée, Laure, Liliane, Lyliane, Lysiane, Maggy, Marthe, Martine, Mimi, Nadja, Rachel, Régine, Toni, Vicky.*

*A Patti Smith «Deep into a sea of possibilities».*

*« Les femmes seules diront quelle liberté elles veulent »*

*Cette parole que Joséphine-Félicité place en exergue d'un de ses articles (Apostolat des femmes n° 6) résonne fort dans le silence qui quadrille l'histoire des femmes.*

*« Les femmes sont des claustrophobes historiques », écrivait une femme en 1976 (Annette). Et en effet, chaque fois que des ouvertures existent sur la scène sociale, elles y ont participé en y affirmant une spécificité, le désir de sortir du cercle familial.*

1<sup>er</sup> NUMÉRO.\*

—  
On souscrit, rue du  
Caire, n. 17, à  
l'entresol.



PRIX : 13 C.

Chaque exemplaire.

—  
Pour les renseignements tous les jours  
de midi à 4 heures.

LA  
**FEMME LIBRE.**

---

**APOSTOLAT DES FEMMES.**

---

APPEL AUX FEMMES.

Lorsque tous les peuples s'agitent au nom de *Liberté*, et que le prolétaire réclame son affranchissement, nous, femmes, resterons-nous passives devant ce grand mouvement d'émancipation sociale qui s'opère sous nos yeux.

Notre sort est-il tellement heureux, que nous n'ayons rien aussi à réclamer? La femme, jusqu'à présent, a été exploitée, tyrannisée. Cette tyrannie, cette exploitation, doit cesser. Nous naissons libres comme l'homme, et la moitié du genre humain ne peut être, sans injustice, asservie à l'autre.

Comprenons donc nos droits; comprenons notre puissance; nous avons la puissance attractive, pouvoir des charmes, arme irrésistible, sachons l'employer.

\* Le second numéro paraîtra le 25 août.

En France, en cette période de rupture révolutionnaire, de la révolution de Juillet 1830 aux insurrections d'avril 1834, dans le foisonnement des utopies rêvées par des hommes (des Fourieristes aux Saint-Simoniens en passant par les Icariens), la femme est au centre de la réflexion et des théories d'émancipation. **LA femme** refoulant **LES femmes**, celles-ci (du moins celles qui ont laissé des traces écrites au-delà de la « rumeur » féminine ; et pour notre sujet celles qui ont fait partie de ces écoles étiquetées « socialistes utopistes ») ont inscrit collectivement, quoi qu'on en censure, une réflexion et une pratique autour et hors du centre théorique masculin. Ainsi, les « **prolétaires Saint-Simoniennes** ». L'expression désignant à la fois leur origine de classe, revendiquée par elles comme un titre, une dignité, et leur participation à ce titre aux « degrés industriels » de cette Ecole, dont Enfantin est devenu le chef, « héritier » des théories d'Henri de Saint-Simon.

Elles fondent ainsi, en Août 1832, une revue qu'elles intitulent **La Femme Libre**, sous-titrée **Apostolat des femmes**, qui changera plusieurs fois de noms, pour finir par s'appeler **La tribune des femmes**.

La distance historique ne sera pas de mise ici.

Nous nous proposerons d'appréhender leur discours de la place d'une femme de 1976 qui s'interroge sur ce que peut être la (une ?) « politique des femmes » et ses contradictions.

« **NOUS SOMMES LIBRES ET ÉGALES A L'HOMME ; UN HOMME PUISSANT ET JUSTE L'A PROCLAMÉ, ET IL EST COMPRIS PAR BEAUCOUP QUI LE SUIVENT** ». (**Jeanne-Victoire**, Appel aux femmes, **La Femme Libre**, N° 1) : la création de **La Femme Libre**, un écho.

Au sein de l'Ecole Saint-Simonienne, depuis la mort de l'ancêtre Saint-Simon, la question de la femme est devenue une obsession collective. Autour de la réflexion sur les relations entre les sexes, va ainsi se construire un système qui se veut global, d'explication du monde, fondant une nouvelle Morale, une nouvelle Religion de Dieu Père-et-Mère, en opposition à la religion chrétienne d'où n'émergent que des figures mâles : Dieu le Père et Dieu le Fils. Figure masculine du Couple-Prêtre de la Nouvelle Religion, **Prosper Enfantin** devient ainsi le **PERE** et les Saint-Simoniens : ses fils (les « Apôtres de la femme ») et ses **filles** (en attente de cette Femme : **LA MERE**).

Ce mythe occupe alors le centre d'une symbolique de groupe qui se met en place. Cette construction masculine sera interprétée différemment par les hommes et les femmes de l'Ecole. En attendant, l'appel de **LA femme nouvelle**, porteuse de la Nouvelle **Loi morale** qui transformerait toutes les relations sociales, n'en exclut pas moins **LES** femmes des signes d'appartenance à l'Ecole et au Culte Nouveau proclamé par Enfantin.

Ainsi, ce dernier décide de les proscrire des réunions de la famille, de la hiérarchie, de la direction des Sections ouvrières. Quant au calendrier saint-simonien en constitution, il est articulé autour des dates de naissances et des noms des « apôtres » masculins et scande cependant toute la vie du microcosme de la secte, ce modèle pour une société future...

Au printemps de 1832, la « famille-homme », autour du PERE, se réfugie dans une retraite célibataire à Ménilmontant, pour « s'isoler du monde passé et présent et chercher le monde futur ». Avant cette mise en réclusion volontaire, dans une lettre à sa mère, datée de 1831, Enfantin, dans une formule saisissante, situe bien la fantasmagorie masculine de concurrence et de dépossession : « *Tu comprends maintenant le motif de mon silence, je suis en état d'enfantement, on dit de la femme d'après Moïse : elle accouchera dans la douleur, mais maintenant c'est nous qui accouchons de la femme avec peine* » (**Œuvres, vol. 27**).

Mais les idées d'Enfantin, rencontrent des oppositions au sein de l'Ecole. **Michel Chevalier**, futur dissident, dans une lettre à Enfantin (octobre 1831) analyse lucidement la fantasmagorie enfantinienne : « *Vous vous êtes fait illusion à tel point que vous procédez comme si vous étiez une femme résumant en elle toutes les femmes... Vous vous êtes fait illusion sur vous-même, car vous n'êtes point la femme ; et la femme seule, la femme vraiment libre du mariage et du célibat d'exploitation, seule pourra dire ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle sera...* ».

Le différend porté devant la famille en Réunion générale (les 19 et 20 novembre 1831) se solde par le départ d'un certain nombre de protestataires, non sans qu'Enfantin ait stigmatisé leur « impuissance » : « *Car ce n'est pas avec une protestation contre l'immoralité d'une théorie d'avenir qu'il est possible de dire aux femmes de parler, de parler devant les hommes, de dire sans rougir tout ce qu'elles veulent...* ».

Des subtilités théoriques opposant les hommes, les Saint-Simoniennes n'allaient retenir que les séduisantes déclarations d'Enfantin. Et, renversant la dualité traditionnelle des lieux masculin/féminin ; tandis que les hommes se cloîtraient à Ménilmontant, les femmes sortent de la clôturation de la Famille et inscrivent publiquement leur premier acte de dissidence.

**« ENCORE SOUS LE CHARME DES BRILLANTES THÉORIES QUE CES MESSIEURS NOUS ONT FAITES, LES FEMMES N'OSENT FAIRE ENTENDRE LEUR FAIBLE ET TIMIDE VOIX... PEUT-ETRE AUSSI NE SONT-ELLE PAS BIEN ÉCOUTÉES... (Suzanne, Apostolat des femmes, N° 10) : La femme libre : un acte de dissidence.**

La rébellion se repère déjà au choix du titre de leur périodique : **La Femme libre** avec en sous-titre : **L'Apostolat des femmes** ; déniait par là, les paroles d'Enfantin, lors de cette fameuse réunion de la famille (Novembre 1831) qui

confirme sa toute puissance sur la secte : «... *La femme est encore esclave, nous devons l'affranchir. Avant de passer à l'état d'égalité avec l'homme elle doit avoir sa liberté... Notre Apostolat qui est l'appel de la femme est un apostolat d'hommes...* »

Et peut-être, cette femme en vol, qui figure sur toutes les pages du journal représente-t-elle cette « *femme nouvelle* », « *femme-messie* », à la « *parole souverainement révoltante* » (**Claire Démar**), la prise de parole et de l'écriture (est-ce une plume qu'elle tient à la main ? D'autres y ont vu la palme d'olivier, symbole de la paix...), d'où découlera la formulation de la Nouvelle Loi Morale (qui serait inscrite sur les tables qu'elle porte dans l'autre main...)

Sans autre ressource financière que le produit de leurs travaux d'aiguille (**Jeanne-Désirée, Apostolat des femmes, n° 5**), sans autre local que l'appartement de celle qui en assure la « direction » provisoire, sans l'aide ni le soutien de l'Ecole, les Prolétaires Saint-Simoniennes fondent donc leur revue, persuadées qu'elle soulèverait de « *hautes questions politiques* ».

Sa présentation en est faite dans le prospectus d'annonce de parution :

#### LA FEMME LIBRE

« *Cette petite brochure, rédigée et publiée par des femmes, paraîtra plusieurs fois par mois à jours indéterminés. Prix : 15 Centimes. On souscrit d'avance pour un ou plusieurs bons remis au porteur lors du reçu de la brochure portée à domicile. S'adresser tous les jours (excepté le dimanche), de midi à quatre heures, rue du Caire, n° 17, à l'entresol.*

**Jeanne-Désirée** Fondatrice

**Marie-Reine** Directrice

*La première livraison, formant spécimen, paraîtra le 15 août (1832) ».*

La vocation militante se précise quand la brochure change de nom pour devenir **LA FEMME NOUVELLE** (Sous-titre : **Apostolat des femmes**).

« *L'Apostolat est composé de femmes prolétaires dévouées à l'amélioration du sort de leur sexe. La propagation des idées qui peuvent le plus contribuer à cette amélioration, se fait par des enseignements et des publications de brochures rédigées par des femmes* ».

Enfin, les post-scriptum dans les premiers numéros confirment ce lieu comme spécifique d'une parole de femmes : « *Nous n'insérons que les articles de femmes. Nous invitons celles qui veulent nous écrire à s'adresser à Marie-Reine (...). Nous recevons aussi les lettres particulières relatives aux questions qui seront traitées dans nos publications. Affranchir les lettres...* ».

D'emblée, c'est l'idée d'un projet de société vu par des femmes, qui est posé : « *Nous parlerons morale, politique, industrie, littérature, modes, non point selon l'opinion et la règle reçue, mais selon notre cœur. Nous tiendrons moins à la science et à l'élégance du style qu'à la franchise des pensées. Car ce que nous voulons avant tout, c'est que les femmes se débarrassent de leur état de gêne et de contrainte où les tient la société, et qu'elles*

osent dire dans toute la sincérité de leur cœur, ce qu'elles pressentent, ce qu'elles veulent pour l'avenir...» (**Marie-Reine, La Femme Libre, n°1, p. 8**).

« **J'AI DU PRESSER ET ÉPROUVER A L'ÉTAU DE MES DOIGTS DE FER TOUS CEUX QUI OSAIENT PRÉTENDRE A LA PALME APOSTOLIQUE**» (**P. Infantin à Cécile Fournel, 3 mars 1833**).

La réaction première de désaffection de l'Ecole Saint-Simonienne à l'égard de la revue, se transforme assez vite en hostilité, voire en volonté de rivalité, laissant apparaître **une double ligne de partage** : celle qui oppose le bloc des hommes aux femmes prolétaires, celle qui scinde la collectivité des Saint-Simoniennes en Bourgeoises d'un côté/Prolétaires de l'autre. D'autant qu'Enfantin, devant cette œuvre de femmes qu'il n'a ni inspirée, ni ordonnée, se hâte d'en imposer une aux Bourgeoises : le journal des **Actes des Apôtres**, uniquement tenu par des femmes, **Marie Talon et Cécile Fournel**. Il s'étonne même des résistances de cette dernière, dans une lettre datée de 1833 :

*« Une lettre que m'écrit Cécile sur la peine qu'elle éprouve à ne pas pouvoir faire ce journal des Actes des Apôtres, me fait croire qu'il manque une personne qui comprenne que c'est une belle œuvre et par conséquent une œuvre facile. Je ne conçoit pas comment on ne ferait pas cela facilement puisque SUZANNE fait bien son journal (1). Or, ce ne serait pas plus difficile »...*

**Charles Lambert**, au cours d'une conversation entre Enfantin et ses compagnons sur le bateau qui les mène en Egypte, à « l'appel de la Femme », insiste sur le « mea culpa général » que les hommes selon lui, doivent faire devant les prolétaires, dépeignant la situation de **Suzanne** et son abandon, rapprochant « *son journal que nous n'avons nullement aidé de celui de Cécile élevé partout* »... (Notes de Voyage. Journal, 1833).

**Les femmes bourgeoises** elles, soit s'assignent la mission de « *raconter dignement les souffrances affrontées pour elles* » (par les hommes) (**Cécile Fournel à Béranger, 24 juin 1833**) ; soit, tentent d'imposer leurs prétentions hégémoniques, traitant par la dérision les pratiques des Prolétaires.

Ainsi, **Aglaé Mathieu Saint-Hilaire**, décrite par Suzanne Voilquin, dans ses « Souvenirs d'une fille du peuple ». C'était en 1832, avant la création de **La Femme Libre** :

*« Mademoiselle Saint-Hilaire... nous réunit dans son salon. C'était bien, prolétaires comme bourgeoises, toutes, nous étions disposées à mettre en commun notre activité et notre dévouement. Mais cette dame eut la fâcheuse idée de se poser au milieu de nous comme un agent suprême, en réclamant le nom de MERE, et de vouloir nous hiérarchiser avant de nous connaître nous-mêmes ; c'était inconséquent. Mon cœur et mon esprit indépendant*

---

(1) Suzanne, une des principales rédactrices de la **Femme Libre**.

*repoussèrent l'une et l'autre de ces prétentions, ne comprenant pas la hiérarchie possible avec notre nature nous ne pûmes nous entendre. Ce fut regrettable, beaucoup de force se perdit en se divisant, car plusieurs autres dames suivirent mon exemple. Comme le titre réclamé était la condition de notre présence en ce lieu, nous nous soumîmes à ce petit coup d'état. Nous nous retirâmes résolues d'agir chacune selon notre inspiration ».*

De cette « inspiration », naissait **La Femme Libre**. Quelques mois après sa parution, en décembre 1832, Aglaé Saint-Hilaire écrit à Enfantin :

« La pauvre Madame Voilquin a beau faire des discours comme un homme de six pieds, je doute que tout cela la mène où elle dit vouloir aller »...

**« UN NOM D'HOMME SEMBLAIT A MON ESPRIT INDÉPENDANT UN JOUG TROP LOURD A PORTER, JE L'AI DÉPOSÉ »** (Suzanne,

« un divorce », Avril 1834, **La tribune des femmes**, Tome 2, p. 172.)

*Le nom du père.*

Les discours de six pieds consistaient en l'occurrence, à commencer par s'affirmer **Femmes prénommées** : elles choisissent délibérément de ne signer leurs articles que de leurs prénoms, car « *la femme ne veut plus se retrancher derrière un nom qui n'est pas le sien et qui forme par cela même un des plus forts anneaux de sa chaîne... elle veut répondre elle-même de sa moralité, de sa valeur réelle... elle veut avoir comme lui (l'homme) au grand banquet de la vie un NOM et une PLACE qui lui soit propre et dont elle dispose à son gré.* » (**Suzanne**).

A un article sarcastique du **Figaro** qui ironise sur cette « demi-douzaine de couturières » qui n'osent même pas découvrir leurs noms, **Suzanne** répond (**La Femme Nouvelle n° 8**) : « *ce n'est ni par crainte, ni par honte que nous taisons le nom de nos maris ou de nos père, mais nous voulons répondre nous-mêmes de nos paroles et de nos actes* ». Rares sont celles qui signent de leur nom dans la revue : ce sont en général des femmes qui en déclarant leur attachement à « la cause des femmes », et leur intérêt pour le journal, tiennent à se démarquer du Saint-Simonisme.

Cette revendication du prénom semble apparaître pour la première fois dans un mouvement de femmes. On en retrouve la pratique en 1848, mais très estompée et non marquée comme signifiante. Les féminismes ouvriers et bourgeois qui se succèdent la font disparaître à peu près complètement, l'idée d'intégration prévaut sur celle d'autonomie...

Elle ne ressurgit fortement que dans les mouvements récents (des années 1970) ; quelquefois poussée de manière assez caricaturale et dogmatique jusqu'à l'anonymat complet recouvrant une identité collective : des femmes, les femmes, femmes en lutte... etc.



**«VOUS VERREZ L'INFLUENCE DE LA FAMILLE-HOMME DE PARIS ET L'INFLUENCE DE « LA FEMME NOUVELLE », RÉAGISSANT L'UNE SUR L'AUTRE ET S'INSPIRANT MUTUELLEMENT» (Suzanne, Apostolat des femmes, n° 10).**

Mais il n'y a pas que le **père** que les hasards de la naissance vous attribuent ; pour les Prolétaires Saint-Simoniennes, il y a aussi le PERE qu'elles se sont choisies, celui de leur famille politique : **Prosper Enfantin**.

Si la création de leur périodique s'analyse comme une dissidence, leur relation à l'école Saint-Simonienne se vit dans **un double mouvement : intégration/autonomie** ; allégeance au Père et à la Famille/affirmation d'elles-mêmes.

Ce qui s'y joue ne manque pas d'intérêt dans la perspective d'une histoire des rapports des mouvements de femmes aux partis politiques.

Ce balancement est une des constantes du « schéma » d'insertion des Saint-Simoniennes, même si l'existence et son affirmation de leur communauté se joue hors de/et même contre la relation au Père et au groupe d'hommes : elles se proclament à la fois femmes libres et Filles du Père.

« *Tendresse et amour de filles et de sœurs au PERE ENFANTIN et à ses fils, nos apôtres. Ce sont là les véritables précurseurs du règne de la femme* » écrit **Suzanne (Tribune des femmes, p. 219)** et elle ajoute en contrepoint : «... *Lorsque à mon tour, je sonderai l'avenir, j'examinerai avec ma conscience de femme libre, dégagée de tous liens individuels, de toutes inspirations d'hommes, si ses théories d'appel ne sont pas une route vers l'avenir de progrès auquel nous tendons...* ».

Cette allégeance se marque à plusieurs reprises dans la revue ; beaucoup au début, dans les relations des Procès pour « immoralité » intentés à Enfantin et ses apôtres, dans le rappel de « l'anniversaire du Père », dans les annonces des départs des Apôtres pour l'Orient, à la recherche de la MERE ; ou dans les mises au point glorificatrices des femmes nouvelles sur les théories d'Enfantin, sur lesquelles une certaine presse déverse des « calomnies » sarcastiques en les accusant de vouloir « la communauté des femmes ». Alors, les femmes prolétaires renchérissent sur la haute moralité de cette « théorie d'avenir », dans le but de convaincre un certain nombre de lectrices, apparemment réticentes, si l'on en juge par la correspondance.

Mais la reconnaissance s'estompe, au fur et à mesure des numéros. On la retrouve surtout, sous la plume de **Suzanne**, qui maintient les liens avec l'Ecole, dans un double sens :

– dégager « l'œuvre commune à accomplir », la continuité d'une orthodoxie – et « l'œuvre des 'femmes nouvelles' ».

C'est ce qu'elle déclare à la Famille réunie en Assemblée Générale, le 2 décembre 1833 :

« *Des femmes se sont groupées autour de la bannière de la 'Femme Nouvelle'* ».

Déjà dans la brochure de ce nom, entièrement rédigée par des femmes, nous avons pu toutes, chacune à notre manière, exprimer nos sentiments, nos désirs d'avenir, enfin faire acte de volonté libre ; déjà dans des réunions préparatoires nous avons senti que **d'abord notre œuvre à nous devait être bien distincte de la vôtre...** Messieurs... nous demandons que les différents groupes de femmes qui pourront se former sous l'inspiration Saint-Simonienne, soient admis à faire partie de vos assemblées et puissent délibérer comme vous, sur toutes les questions générales qui s'y traiteront...» (**Apostolat des femmes, n° 9**).

« **NOS FRERES... CROIENT VOIR DE NOTRE PART UNE TENDANCE A L'USURPATION LORSQUE NOUS OSONS MANIFESTER UNE VOLONTÉ** ». (**Suzanne, Apostolat des femmes, n° 10**).

Mais la famille-homme est plus disposée à glorifier le centre masculin, qui se prépare à partir pour l'Orient, qu'à écouter ces femmes qui ont fait sécession. A Paris et Toulon, paraissent deux périodiques consacrés à relater les actes accomplis par les Apôtres de la Foi Nouvelle.

« *Mais il serait bien également que les femmes s'entendissent pour donner tout à la fois, à la **Tribune des femmes**, l'importance des faits et des idées* » adjure **Suzanne (Tribune des femmes, tome 1, p. 269)** ; « *ô sans doute, ajoute-t-elle, notre peu de puissance, nos faibles moyens d'action n'auront pas des résultats en rapport avec nos désirs.* »

C'est qu'elles n'imaginent pas qu'on leur fasse payer ce manquement à l'Unité... **Suzanne** essaye de comprendre et d'expliquer la situation à une lectrice de Province :

« *Généralement les femmes, parmi nous comme ailleurs, comprennent peu la liberté qui nous est offerte, elles sont presque toutes sous l'influence ou la volonté de l'homme ; elles n'ont point confiance en elles-mêmes... nos frères, tout étonnés de la révolution qui s'est faite en eux, d'après l'inspiration du Père et du pas immense qu'ils nous ont laissé franchir, nous regardent, nous écoutent, je dirais presque NOUS REDOUTENT... En général, les hommes, même un peu dans la famille sont à l'égard des femmes comme les gouvernements à l'égard des peuples ; ils nous craignent et ne nous aiment pas encore. Ils parlent de désordre...* ».

Près de 150 ans plus tard, c'est le même désordre que ramènent les femmes d'un groupe de l'extrême gauche italienne réunies en congrès (Lotta Continua) ; répétition d'un débat qui secoua ces dernières années l'extrême-gauche française ; donnant l'impression aux hommes « d'être assis sur le sommet d'un volcan en éruption et d'être constamment poursuivis par sa lave » (cité par **Libération**, 2 Nov. 1976).

sur ces récurrences qui s'attachent à tout le processus d'autonomisation des femmes dans ce champ politique, qui, des Saint-Simoniens de 1830 aux extrêmes-gauches de maintenant, a développé les mêmes effets de secte, se posant néanmoins la question de « **changer la vie** », au-delà de l'économisme étroit qui caractérise la réflexion traditionnelle de « gauche ». Il nous importe que ces redites ne soient plus silencieuses : la colère de cette femme italienne ne fait-elle pas écho aux plaintes de **Suzanne** : « *Vous devez vous mettre en discussion en tant que mâles, réfléchir sur comment vous vivez votre machisme. Vous devez nous dire comment nous pouvons appeler 'camarades' des mâles qui tous les jours se comportent comme des ennemis* » (**Libération**, 5/11/76).

Mais si les prolétaires Saint-Simoniennes s'attaquent au NOM du PERE, son IMAGE reste intacte.

La distinction est toujours faite entre le PERE enfantin et ses fils. Ce n'est que plus tard, que la représentation symbolique se fissure (cela est visible dans la correspondance des femmes à l'époque de leurs déplacements, après 1833-34, et les **Souvenirs** de **Suzanne** qui ne seront publiés qu'en 1866). Derrière le Père, le **Chef**, se découvre la réalité de l'**Homme** (1). Dans le journal des Prolétaires, Enfantin demeure celui qui a appelé les femmes à « s'énoncer librement ».

« **N'IMPORTE QUI DÉSIRE NOTRE LIBERTÉ. JE LA VEUX, VOILA L'ESSENTIEL** ». (**Joséphine-Félicité**) : **L'affirmation d'elles-mêmes**.

Néanmoins, les affirmations d'elles-mêmes se multiplient, accompagnées du refus du jugement masculin et de son approbation ; jusqu'à la rupture avec l'Ecole, de la fondatrice, **Jeanne-Désirée**.

C'est la proclamation de **Joséphine-Félicité**, avec ce ton libertaire qui lui est propre : « *Les avis, les conseils, les opinions nous arrivent de tous côtés avec une diversité frappante. Chacun se constitue de son propre aveu, notre libérateur et veut nous rendre libres à sa manière. Quoi qu'il en soit je suis le but que je me suis proposée, sans tergiverser d'un côté ni de l'autre. Qu'on ne me croie sous l'influence d'aucun système, n'importe qui désire notre liberté, je la veux, voilà l'essentiel. Je la voulais avant de connaître les Saint-Simoniens, je la voulais avant de connaître M. Fourier. Je la veux malgré ceux qui s'y opposent et j'y travaille peut-être en-dehors de plusieurs qui la veulent. Mais je suis libre. Assez longtemps les hommes nous ont conseillés, dirigées, dominées : à nous maintenant de marcher dans la route du progrès*

---

(1) Voir à ce propos ce que nous avons pu dire de l'échange des femmes entre hommes et de l'image d'Enfantin, telle qu'elle apparaît, après le voyage en Egypte, **Révoltes Logiques n° 2** « A propos des textes de Claire Demar... ».

sans tutelle. A nous de travailler sans le secours de nos maîtres... » (**Apostolat des femmes**, n° 6).

**Jeanne-Désirée**, fondatrice de **La Femme Libre**, avec **Marie-Reine**, va plus loin. Quelques mois après le lancement du journal, le 4 novembre 1832, dans le numéro 7 de la **Femme Nouvelle**, elle fait part aux Prolétaires Saint-Simoniennes, de sa volonté de refuser le deuxième terme de cette définition : « *Ce n'est point que je nie le bien qu'ont fait les Saint-Simoniens... laissons aux hommes ces distinctions de noms, d'opinions... mais nous... si nous continuons à prendre des noms d'hommes et de doctrines, nous serons esclaves à notre insu des principes qu'ils ont enfantés et sur lesquels ils exercent une sorte de paternité à laquelle nous devons être soumises pour être conséquentes avec nous-mêmes : de cette manière nous aurons des pères ; leur autorité sera plus douce, plus aimante que celle du passé mais nous ne serons jamais les égales, les mères des hommes...* ».

Elle introduisait ainsi, l'affirmation d'**autonomie complète** dépassant celle de ses sœurs d'être organisées en tant que femmes au sein de l'École (elle sera la seule) et l'idée de cette maternité sociale que nous allons retrouver au détour de toutes les analyses de ces femmes, sur leur place et la mission qu'elles s'assignent.

**Jeanne-Désirée** ; « *jeune fille du peuple qui n'eut pas la première la pensée de créer un journal de femme, mais qui eut la première le courage de l'exécuter* » (Suzanne, **Tribune des femmes**, p. 181) ; n'en continue pas moins de collaborer à quelques numéros, avant son adhésion au fouriérisme. Dans sa déclaration aux femmes, elle termine par la caractéristique du mode de relations de leur groupe : « *Je suis liée à vous, je conserve la même devise : 'Union, Vérité'..., mais je veux être indépendante de toutes...* »

« **L'APPEL DE LA FEMME, UN APOSTOLAT D'HOMMES** » (**Enfantin**). « **NOTRE APOSTOLAT EST COMPOSÉ DE FEMMES PROLÉTAIRES** » (Prospectus du journal) : **Femmes plurielles**.

Au singulier de LA femme unique appelée par Enfantin, ces femmes opposent donc le pluriel de leur collectivité. Et tous leurs appels retentissent des « Nous femmes ; nous Saint-Simoniennes ; Nous Prolétaires ; les femmes », etc... Mais à côté de ces proclamations plurielles, le silence entoure le fonctionnement collectif (les rencontres, les lieux de réunion, l'écriture des articles...). Une appréciation masculine laisse entendre que ce pluriel est une juxtaposition d'individualités ; avant leur départ pour l'Égypte les hommes Saint-Simoniens qui « laissent Paris aux femmes » se demandent s'il y a lieu de leur confier la Maison du Père à Ménilmontant. A la même période, **Suzanne**, ayant sollicité (d'après H.R. d'Allemagne, **Les Saint-Simoniens**, p. 353) l'autorisation de s'y installer pour fonder un Apostolat féminin ; tandis qu'En-

fantin « ayant abdiqué toute autorité » se défend de lui répondre ; un des Apôtres, Hostein donne son appréciation du projet : (A Enfantin, Correspondance, 1833)

*« Il n'y a pas à songer pour le moment, à laisser entièrement Ménilmontant aux femmes. Je les vois en ce moment de très près, surtout celles qui exercent ou qui cherchent à exercer le plus d'influence, et vraiment il y a si peu d'union entre elles, il y a tant de cancans, tant de caquetages, tant de petites jalousies, elles conçoivent encore si peu l'œuvre qu'elles pourraient accomplir en s'aimant et s'unissant étroitement. Il y a si peu d'amour et d'harmonie entre toutes ces femmes... ».*

Englobe-t-il dans ce jugement les Prolétaires Saint-Simoniennes ou parle-t-il d'autres femmes ? Rien ne le précise. Il y a par ailleurs, à se méfier peut-être, de cette opinion quand on sait la suspicion et les freins qu'ont fait peser les hommes de l'École sur les « actes de femmes ».

Cependant l'appel de **Marie-Reine** dans la **Tribune des femmes**, p. 199 confirme une certaine désunion :

*« ... Réunissons-nous donc, laissons de côté toutes les petites rivalités qui trop souvent nous divisent, ne formons qu'un seul corps dont chaque membre agira suivant les idées qui lui sont propres ».*

**« PERSONNE, SI CE N'EST ELLE NE PEUT ETRE SON PARALLELE »** (**Concordia**, lettre à Owen, **Tribune des femmes**, p. 114).

Ce pluriel qui ne reconduit à aucune unité, et échappe donc à la vision masculine du centre, de l'Unité du Dogme, de l'Ordre de la Hiérarchie, de l'UN du Père ; se veut dans la variété et la multiplicité nécessaires que l'Harmonie doit combiner.

**« ... CHACUNE VENANT EXPOSER ICI SES IDÉES, NE PEUT ACCEPTER LA RESPONSABILITÉ DE CELLES DES AUTRES ET NE PEUT PAR CONSÉQUENT PARLER QUE POUR ELLE »...**  
(**Marie-Reine**, **Tribune des femmes**, p. 202) : **Femmes plurielles, femmes différentes.**

Alors, tandis qu'est dénié aux hommes le droit de parler au nom des femmes, de légiférer, juger pour elles, ou même d'établir une quelconque « théorie d'émancipation des femmes » (c'est le sens d'une lettre d'une correspondante : **Concordia**, à l'utopiste anglais Owen) ; elles posent explicitement ce fameux « droit à la différence », devenu presque lieu commun pour nous.

*« Toutes dévouées quoique selon la différence de nos dispositions de caractères et de sentiments à un même but »* **Joséphine-Félicité.**

C'est toujours cette représentation du même, au-delà d'une appartenance qui lui importe, que rejette **Marie-Reine (La Femme Libre, n° 1 et 2)** : « *Nous sommes Saint-Simoniennes, et c'est précisément pour cela que nous n'avons pas cet esprit exclusif, qui repousse tout ce qui n'est pas soi... Nous prendrons la forme irrégulière qui est le signe distinctif du caractère des femmes de notre époque... C'est ainsi que parmi nous il y a place pour toutes...* ».

Dans le prolongement de la reconnaissance de ces différences, elles revendiquent les contradictions qui traversent leur groupe : « *Agissons toutes d'après notre conscience mais point de réprobation, point d'anathème pour celles qui auront la hardiesse de justifier leur théorie d'avenir par leur pratique journalière* » (**Suzanne, Tribune des femmes**, p. 183).

Nous verrons plus loin comment elles exposent ces pratiques différentes sans se fixer de ligne commune obligatoire.

A côté des contradictions proclamées, comme celle de **Jeanne-Désirée** déjà citée, le jeu des changements de directrices, de titres, des choix d'épigraphes et de devises, les départs de certaines, laissent deviner des contradictions sous-jacentes, tout en marquant les scandons de leur pratique : les hésitations, la réflexion.

Du défi à la Famille Saint-Simonienne et à la Société : « **la femme libre** », « **la femme nouvelle** », on passe à la proclamation d'un état à venir : « **la femme de l'avenir** », « **affranchissement des femmes** », que prépare l'investissement militant : « **Apostolat des femmes** », jusqu'à l'ouverture et l'extension de la prise de parole à « toutes » les femmes : « **La tribune des femmes** ». Le choix de ce dernier titre est explicitement analysé par **Suzanne** comme la résolution d'une contradiction inassumable pour certaines : « *Plusieurs dames ayant refusé d'écrire dans ce journal parce que ce titre d'« Apostolat » qu'il portait était une solidarité qu'elles ne pouvaient accepter... nous avons décidé qu'à l'avenir cette petite feuille s'intitulerait « Tribune des femmes ». Une place libre sera accordée à chaque opinion, à chaque pensée de femme. Chez nous, point de censure : c'est sous cette nouvelle forme que nous faisons un appel aux femmes capables de comprendre leur siècle... Je crois qu'il y a motif pour les femmes de parler sur tout, car tout influe sur leur bonheur. Elles sont liées à tout. Notre esprit est trop éclairé pour songer encore aux catégories ; il ne doit plus y avoir parmi nous de parias* » (**Suzanne, Tribune des femmes**, tome 1, p. 170).

C'est encore **Suzanne**, dont la place médiane dans la revue, s'affirme au fur et à mesure des numéros, qui raconte le départ des deux initiatrices du journal et le choix des titres dans ses « **Souvenirs** » (p. 95) : « *Peu après (Août 1833) ces deux jeunes personnes, fascinées par les théories de Fourier, que ce grand philosophe expliquait en personne, aidé par Considérant et d'autres disciples de cette école, nous quittèrent en me laissant la direction de notre petite feuille. Désirée Veret, la fondatrice se retira, puis*

**Reine Guindorf** ne tarda pas à la suivre. Dès ce moment notre journal prit ce nom : « **La femme nouvelle** » ou « **Tribune des femmes** » ; titre plus ambigu mais ne donnant nulle prise aux plaisanteries du monde. Je pris pour épigraphe le mot de Jeanne-d'Arc "Notre bannière étant à la peine, il est juste qu'elle soit à l'honneur"... ».

De même, les phrases-slogans placées en exergue des articles, indiquant les priorités faites dans leurs analyses et leur déplacement, laissaient prévoir les départs de **Jeanne-Désirée** et **Marie-Reine**, les « économistes » du groupe, pour l'école fouriériste.

#### DES FEMMES SEULES ET OUVRIERES, FEMMES DÉPLACÉES :

FEMMES PROLÉTAIRES, elles ne cessent de réclamer ce titre comme une dignité, et nous donnent, moins par des études approfondies (comme le feront Flora Tristan, Pauline Roland, les femmes de 1848...) que par touches impressionnistes, le tableau d'un vécu qui est tragique : celui de la femme pauvre au XIXe siècle (1)

Car elle est bien « prolétaire du prolétaire même » cette « *femme prolétaire* (qui) *reléguée dans le foyer domestique, sait plus que l'homme à quoi s'en tenir sur le chacun chez soi et la souveraineté du peuple ; les illusions politiques de liberté lui font plus cruellement sentir les serres de la gêne ou de la pauvreté dans l'intérieur de la famille. C'est là que s'est réfugié l'antique esclavage ! C'est là que le mariage est une lourde chaîne et la maternité un surcroît à ses soucis et à ses peines* » (**Jeanne-Désirée, Apostolat des femmes**, n° 5).

De ce qu'elles donnent à voir de leur statut, on déduit que quelques-unes sont mariées mais les Prolétaires Saint-Simoniennes sont elles-mêmes dans leur très grande majorité, des **femmes seules**. Situation de faiblesse dans cette ère d'installation violente du capitalisme.

Les migrations des campagnes vers les villes d'une forte population masculine qui vient chercher du travail dans l'industrie, entraînent un déséquilibre important dans une société urbaine, brutale et menaçante pour la femme désavantagée économiquement et socialement. D'autant que les hommes viennent à occuper des fonctions traditionnellement réservées aux femmes et que le salaire de la femme étant considéré comme un appoint, elle ne peut se suffire à elle-même. « Je vois deux peuples dans nos villes » écrivait Michelet. La circulation dans la ville est alors un danger permanent ; c'est Suzanne qui parle de cette peur de l'agression constante au retour de l'atelier avec sa sœur ; c'est le récit du viol d'une jeune ouvrière orpheline qui motive entre autres, de jeunes prolétaires Saint-Simoniennes à s'associer dans un projet de maison communautaire.

---

(1) Voir le livre de **Julie Daubié** « **La femme pauvre au XIXe siècle** ».

Confrontées à l'enfermement des normes sociales : « *Je suis faible, on ne peut me craindre. Toute seule à la nuit, j'ai peur* » (**Mille E.** « Vers à mon frère », Apostolat des femmes, n° 11) et aspirant à en sortir, c'est dans la clôture de la Famille Saint-Simoniennes qu'elles trouvent néanmoins, la seule ouverture possible vers le social :

« *Environnée comme toutes les femmes, de tant de dangers dans la vie, de tant de douleurs sans consolation, de tant de protecteurs cupides sans garantie morale, ne sachant où déposer les trésors de tendresse et d'attachement qui dormaient dans mon cœur... je devins Saint-Simoniennes...* » (**Angélique, Tribune des femmes**, p. 240).

Mariées ou non (vivent-elles en concubinage ? Pratique très répandue dans le monde ouvrier à l'époque, elles n'en parlent pas...), ces femmes trouvent donc une deuxième famille dans l'Ecole Saint-Simoniennes. Les thèmes de l'Ecole et leur situation de femmes ouvrières, seules, les poussent, en tout cas, à se pencher plus spécialement sur un phénomène important : la Prostitution, qui affecte d'abord et surtout les ouvrières, cette « chair à prostitution », selon l'expression d'un médecin de l'époque.

La Prostituée est, dans la Nouvelle Religion proclamée par Enfantin, celle qui réhabilite la chair. C'est cette image de revanche par « l'amour », de la fille du peuple prostituée, que décrit **Jeanne-Désirée** dans son adresse « aux femmes privilégiées » et que les Prolétaires Saint-Simoniennes donnent à voir. Mais il y a aussi l'image du malheur : celle associée à la situation économique de l'ouvrière, et, point de vue étonnant par sa nouveauté et la force de son argumentation, celle associée au mariage bourgeois conçu comme une forme de prostitution légale.

C'est tout ce contexte qui se lit en creux dans leurs articles où la « **fille du peuple** » apparaît comme un, sinon le, **personnage central**. Et c'est probablement la situation qu'elles-mêmes eurent à affronter, quoiqu'elles en disent peu là-dessus. (Il faut aller chercher dans leur correspondance, ou dans les « Souvenirs » de **Suzanne**, pour avoir plus d'éléments sur leur propre condition de femmes ouvrières).

Mais elles pouvaient être fortes de leur titre de Prolétaires, et fortes de leurs convictions Saint-Simoniennes, ces femmes n'en étaient pas moins en état d'a-normalité par rapport à la société : femmes déplacées. Déplacées du cercle familial à l'atelier, déplacées de la famille politique masculine à un champ politique qu'elles se construisent ; déplacées dans cette société où le mariage est la norme ; enfin déplacées dans ce mouvement qui les porte, plus tard, par les routes de France et les mers du monde, à la recherche de la Femme-Messie (nous y reviendrons). Transgression forte dans un monde où des interdits massifs pèsent sur les déplacements féminins.



« **JE SUIS JEUNE ENCORE AUSSI, MESDAMES, ET COMME VOUS DE CETTE CLASSE PRIVILÉGIÉE... ET CEPENDANT JE NE SUIS PAS HEUREUSE, MOI, MESDAMES, CAR AUTOUR DE MOI JE SENS QUE L'ON SOUFFRE HORRIBLEMENT** ». (M.F., Une correspondante. **Apostolat n° VII**, p. 58) : **Appartenance de classe et Solidarité des Femmes.**

L'affirmation de l'appartenance de classe et le tableau de sa condition débouche sur un appel à la Solidarité des Femmes riches sur lesquelles pèsent les mêmes interdits et la même morale fabriquée par leurs pères, leurs maris, leurs fils de la classe possédante.

Cet appel se fait sur deux registres :

- l'un de reproche de leur frivolité, de leur inconscience ;
- l'autre d'affirmation d'une solidarité de sexe au-delà de la division de classe.

Ton de menace chez **M.F. (Apostolat des femmes, n° 7)** :

« *Mesdames... sortez de vos chambres et de vos boudoirs, si brillants en été, si chauds en hiver... tremblez à la pensée que (le peuple) vous fera sentir sa force nerveuse et musculaire si vous, riches oisives et privilégiées, vous ne faites pas entendre votre voix en faveur de ses filles et de ses femmes...* »

Amertume chez **Suzanne (Apostolat des femmes, n° 5)** :

« *Oh ! Si Madame Laure (directrice d'un journal de dames « **Le journal des femmes** ») était sortie comme mes sœurs et moi du rang des prolétaires ! elle saurait ce que l'ordre social actuel a de douleurs à faire supporter à la mère, l'épouse, à la fille de l'ouvrier ! et en remontant un peu l'échelle sociale elle saurait aussi, ce que c'est le despotisme de cette classe dont la raison est quasi développée et l'éducation quasi achevée...* » et même si « *dans la haute société... l'ignoble brutalité est chassée et que pour vous, Mesdames, les plaisirs de toutes espèces viennent amortir les chagrins auxquels vous ne pouvez vous soustraire...* », la **loi** civile et religieuse ne met-elle pas **toutes** les femmes, sous la toute puissance du père et du mari :  
« *Femmes privilégiées... vous vous croyez heureuses... votre règne est de peu de durée, il finit avec le bal. Rentrées chez vous, vous redevenez esclaves, vous retrouvez un maître qui vous fait sentir sa puissance et vous oubliez tous les plaisirs que vous avez goûtés...* ».

Quant à la double morale, qui fait que les hommes prostituent, quand les femmes sont prostituées, par qui est-elle instituée ?

« *Combien ne devez-vous pas plus souffrir, lorsque vous pensez que ces malheureuses ont été perdues par vos époux, vos frères, vos fils !* » (« Appel aux femmes chrétiennes », **Marie-Reine, La femme libre n° 2**).

Après cette débauche d'argumentation, et puisque l'on vit une ère d'association, qui substitue le dialogue à la lutte (terme banni de leur vocabulaire), les femmes bourgeoises ne pouvaient qu'être convaincues, selon elles, que la

lutte de classe n'étant pas le moteur des transformations sociales, il fallait qu'elles coopèrent avec les femmes ouvrières, leurs intérêts étant liés :  
« *J'ai une foi vive qu'un jour, toutes les femmes se sentiront solidaires et que les plus favorisées... touchées du sort de nos malheureuses clientes, se rapprocheront et s'uniront en nous aux femmes prolétaires...* » (**Suzanne**).

Peu de « femmes privilégiées » répondent à cet appel. On a parlé du désintérêt, voire de l'hostilité des « dames » Saint-Simoniennes. La seule réponse remarquable est celle de cette **M.F.**, qui écrit, anonymement, un article où elle interpelle les rédactrices du **Journal des femmes** sur la « frivolité » avec laquelle elles traitent la question des femmes, se préoccupant davantage des recettes de chocolat, de la mode ou d'historiettes !...

Une des bases du féminisme n'en était pas moins posée.

« **CELLES QUI SUIVENT D'UN Oeil ATTRISTÉ LA LONGUE CARRIÈRE DES HOMMES, VOYANT PARVENIR SANS LES SUIVRE LEURS AMIS ET LEURS AMANTS...** »  
(**Gertrude**, *Apostolat des femmes*, n° 13) : **La revendication féministe.**

Le journal tout entier, retentit des revendications qui posent les jalons d'une idéologie naissante : **le féminisme.**

En cette période d'ascension du capitalisme et après deux révolutions bourgeoises, les femmes déclarent vouloir participer des valeurs qui accompagnent ces périodes de rupture, tout en se réclamant d'autres valeurs, qui seraient leurs : les deux démarches coexistent contradictoirement.

Les éléments de cette revendication se trouvent réunis-résumés dès le premier numéro de **La femme libre**, dans une sorte de manifeste intitulé « Appel aux femmes » et signé : **Jeanne-Victoire** « industrielle ».

– Remise en question de l'autorité des hommes, de « la tyrannie et l'exploitation » qu'ils exercent, « car nous sommes libres et égales à l'homme », ainsi que l'ont déjà proclamé les femmes de 1789. Solidarité des femmes de toutes classes face à cette oppression commune.

– Accession au pouvoir dans les institutions familiale et politique, dans ce but prouver sa volonté de transformer et maîtriser les relations sociales :  
« *Refusons pour époux tout homme qui n'est pas assez généreux pour consentir à partager son pouvoir* » (**Jeanne-Victoire**).  
« *... lorsque partout nous serons admises en égales à côté des hommes, nous apporterons tout ce qu'il y a en nous de puissance, et nous la ferons servir au bien de l'humanité...* » (**Marie-Reine**).

– Entrée dans le « pays légal », par la reconnaissance des droits civils et politiques sans qu'il s'agisse explicitement du droit de vote, qui sera un des thèmes de bataille des féminismes qui suivront.

car « *il est bien naturel et bien légal ce désir que nous avons de nous rendre libres* » (**Joséphine-Félicité**)

et « *la très modeste requête que nous adressons à nos tuteurs, est pour les inviter à proclamer hautement notre concours dans tous les actes de la vie, afin de régulariser et légaliser ce qui existe...* » (**Suzanne**).

– Accès au savoir de l'homme : « *libre et égale chance de développement pour nos facultés, voilà la conquête que nous avons à faire* » (**Jeanne-Victoire**).

– Enfin, le XIXe siècle, venant asseoir le règne de l'industrie, de la science et du progrès qui conduira vers un avenir moral et pacifique, les femmes, d'autant que l'idéologie Saint-Simonienne les y incite, veulent participer au nom de la **Raison** de leurs « bienfaits ».

Ce désir d'entrer dans la sphère d'action masculine, est complètement synthétisé dans l'article que **Gertrude** intitule « **L'Affranchissement des femmes** », dans **La Femme nouvelle** n° 13 :

« *Celles que leur sexe seul, retient dans l'oisiveté, qui ont l'esprit, le courage et l'audace, qui voient avec envie dans leur jeunesse leurs frères se rendre aux écoles publiques, qui pleurent de ce que l'émulation, les cours, les sciences, les grandes lumières, leur sont ravies ; celles qui voudraient les périls, les combats, l'éloquence, qui suivent d'un œil attristé la longue carrière des hommes, voyant parvenir et briller, sans les suivre, leurs amis et leurs amants ; celles-là ont accueilli le Saint-Simonisme avec le respect qui a suivi toutes les lois d'affranchissement...* ».

C'est la même peinture de la réclusion et de l'aliénation féminines, opposées à la liberté d'action et de choix masculins, que brosse cette **Mademoiselle E** dans ses « **Vers à mon frère** » (**Apostolat des femmes**, n° 11).

... *Sans trembler tu vas sur la terre  
Tu peux tout connaître, tout voir ;  
Moi, la solitude m'éclaire,  
Je reste assise avec ma mère  
A penser, à coudre le soir...*  
.....  
*Ah ! cette liberté coureuse,  
Mon ami, quelle est dangereuse,  
Je te l'envie et je te plains...*

Mais cette volonté d'intrusion dans la vie publique est vécue comme une **TRANSGRESSION** : l'éclatement du quadrillage que toutes les sociétés masculines ont mis en place autour du statut des femmes, borné aux limites de la cellule familiale doit se payer quelque part. Et puisqu'une femme est appelée à énoncer la Nouvelle Loi Morale, fondement des transformations de la société, une **MISSION SOCIALE** est assignée aux femmes qui veulent « *se constituer*

*puissance morale et politique* » (Marie-Reine, *Tribune des femmes*, p. 199), préfigurant par leurs réclamations la parole « souverainement révoltante » de la « Femme-Rédempteur ». Ainsi, la place de la femme, étendue du cercle familial au champ social implique l'élargissement de ses droits de, et dans, l'un et l'autre lieu. Mais si une nouvelle société est en gestation dans ce déplacement, elles n'imaginent cependant pas, dans ce passage, une subversion des rôles dans lesquels elles sont enfermées. Leur discours dominant établit plutôt une continuité de la femme, épouse et mère dans la famille nucléaire à une femme qui choisirait d'être épouse ou non, mais resterait mère d'une société et, plus loin, d'une humanité régénérée :

« *Et si la jeune fille et la jeune femme peuvent se faire entendre, que sera-ce donc de la mère dont je pressens le rôle si grand dans l'avenir...* » (Suzanne, *Apostolat des femmes* n° 5).

**« EN PARLANT DU GENRE HUMAIN ON CESSERA DE DIRE LES FILS DES HOMMES, ON DIRA LES ENFANTS DE LA FEMME !! OUI, DANS NOTRE NOUVEAU MONDE NOUS NOMMERONS AUSSI NOS ENFANTS »** (Suzanne, *Apostolat des femmes*, n° 4) : **La maternité, pouvoir des femmes.**

Car c'est bien le seul titre qui fasse le pont entre l'ancienne Loi Morale et la Nouvelle, à venir ; et qui fonde le seul pouvoir irréductible des femmes dans toutes les sociétés masculines. Pouvoir, que seule la « Nature » leur a attribué, excluant les hommes qui se sont alors employés à les en déposséder par la force, depuis les pratiques de couvade à l'institutionnalisation de la toute puissance des pères et des maris inscrite dans les Lois, au travers des Codes et Chartres :

« *Plus d'une fois en (les) lisant je me suis demandé, mais le père seul a donc la science infuse ? l'infailibilité s'est donc réfugiée dans la petite forteresse conjugale ?* » (Suzanne, *Apostolat des femmes*, n° 11) : **La justice des hommes.**

Alors s'étend dans tous leurs discours, cette revendication d'une MATERNITÉ UNIVERSELLE, pivot de toutes leurs analyses.

C'est d'abord l'affirmation de la Maternité comme droit spécifique, attaché à un pouvoir biologique :

« *O justice des hommes ! en vérité le temps est proche où vous serez déclarés impie, bientôt la mère ne sera plus martyrisée dans sa chair et dans son esprit. Dieu a confié à la mère seule la certitude de la famille. Dans le sein de la jeune fille repose le lien vivant qui sans cesse rattache les générations qui se succèdent à celles qui finissent... sous le grand nom de l'humanité...* » (1).

(1) C'est elle qui souligne.

« **LE PRINCIPE DE LA MATERNITÉ DEVIENDRA UNE DES LOIS FONDAMENTALES DE L'ÉTAT** » (Suzanne, *Tribune des femmes*, page 190).

Mais, sauf une ou deux indications de leur existence (pour deux rédactrices **M-F** et **Christine-Sophie**), **les enfants sont absents** de ce discours sur la maternité.

**Suzanne** parlera bien plus tard dans ses « **Souvenirs** », des désirs d'enfants qui l'obsèdent mais ne se réalisent pas.

C'est qu'il s'agit, pour ces femmes seules d'une MATERNITÉ SUBLIMÉE, un **don d'elles-mêmes** qu'elles font à la nation, à l'humanité toute entière. « *Je me serais alors adressée à mes compagnes : rejetez dans le vieux monde, leur aurai-je dit, les mesquines jalousies, les vains titres, rapprochons-nous de la nature, ne soyons fières que de remplir les obligations qu'elle nous impose ; ne sommes-nous pas toutes amantes, épouses et mères, mères ! Ce lien divin qui nous unit sera dans l'avenir, j'en suis convaincue, notre plus beau titre de gloire* » (Suzanne, *Apostolat des femmes* n° 4).

Ainsi l'importance du rôle des femmes est d'abord et surtout **prouvé** par le poids de cette responsabilité : elles sont les génitrices de l'humanité.

Et c'est là que s'articule encore la solidarité qui unit les femmes prolétaires aux femmes bourgeoises, par delà l'appartenance de classe issue des catégories que, seuls, les hommes ont mises en place :

« *Femmes privilégiées, femmes de tous les rangs, ces pauvres malheureuses (les filles du peuple prostituées) partagent avec nous, notre plus beau titre : LA MATERNITE ! Unissons-nous donc, pour effacer cette honte qui pèse sur notre sexe tout entier, en travaillant de concert à transformer l'ordre social existant* » (Suzanne, *Apostolat des femmes* n° 10).

« **LES FEMMES DEMANDENT QU'ON RECONNAISSE LEURS DROITS... ELLES SAVENT QUE PLUS ON A DE DROITS PLUS ON A DE DEVOIRS A REMPLIR ; MAIS ELLES NE VEULENT PLUS DE DEVOIRS SANS DROITS** » (Marie-Reine, *Tribune des femmes*, p. 95) : **La mission sociale, une maternité à la chaîne.**

Mais il ne suffit pas de se prévaloir de l'importance d'une fonction, encore faut-il démontrer qu'elle a lieu de s'appliquer concrètement dans la vie politique :

« La femme étant appelée à prendre une part active dans la vie doit **prouver** ses droits à l'égalité sociale qui lui est offerte, par le concours de sa puissante inspiration ou par des actes qui puissent rapprocher de nous le but tant désiré » (Suzanne, *Tribune des femmes*).

La politique étant encore le monopole des hommes, il s'agit donc dans la formulation des revendications des droits des femmes, de leur faire comprendre, pour les rassurer, que les femmes sont parfaitement conscientes qu'un juste droit ne se prend pas, il se mérite ; et que dans les termes de l'échange, elles ont aussi un certain nombre de **devoirs à remplir**.

C'est le sens de l'épigraphe choisie par **Suzanne** dès le numéro 10, se situant dans la lignée d'une revendication révolutionnaire (la déclaration des **Droits de l'homme et du citoyens**) : « Égalité entre tous de droits et de **devoirs** » (1).

Leur déclarations d'intentions ne s'arrêtent pas à affirmer que le champ d'application des devoirs s'étire de la famille à la vie publique, elles renchérisent encore, pour calmer les frayeurs des hommes qui s'accrochent au christianisme, de peur de se voir « *forcés... de venir, comme firent autrefois les seigneurs dans cette mémorable nuit du 4 Août, déposer sur l'autel de l'égalité leurs titres de propriété extorqués par la force sur la faiblesse* » (**Suzanne, Tribune des femmes**, p. 187).

Car le champ des droits a des **limites** qu'elles sauront fixer en toute « responsabilité », elles ne veulent pas d'une égalité sauvage : « Les femmes qui n'envisagent dans cette proposition, que la face devoirs, feront de l'abnégation, resteront chrétiennes. Les femmes, au contraire, qui ne demanderaient à la société que des droits, ne feraient que de l'indépendance, du républicanisme, et non de la religion... Que le monde se rassure donc ; avec le sentiment bien compris de nos droits et de nos devoirs, nous nous montrerons **grandes et fortes**, nous introduirons sans crainte dans la morale du passé, le génie de la destruction et nous saurons d'une main ferme lui **tracer une limite** » (**Suzanne, Tribune des femmes**, p. 234).

Devant ce comportement « adulte », les hommes, en tout cas les plus proches d'elles sur l'échiquier politique : les Républicains, ne manquent pas d'approuver cet humanisme féministe (appendice nécessaire à un humanisme défaillant ?).

En témoignage cet extrait d'un journal républicain (**La Tribune, 13 Août 1833**), fièrement cité par **Armantine (Tribune des femmes, p. 276)** :

« *Notre cause a trouvé parmi ses oppresseurs mêmes des soutiens courageux et éclairés* » ; suit la citation du rédacteur de **La Tribune** :

« Les **hommes** en s'éclairant eux-mêmes, sont arrivés à ne plus craindre l'émancipation morale de la femme ; ils comprennent que mieux elles connaîtront leurs prérogatives ou leurs droits, mieux elles rempliront leurs devoirs. Dans cet état de chose, il nous a semblé qu'un ouvrage périodique spécialement consacré aux femmes, était aussi un **besoin de l'époque** ». (C'est lui qui souligne).

---

(1) Il faut noter, cependant, que l'extension des droits se prolonge par celle des devoirs, ce qui n'apparaît pas dans la « Déclaration des Droits... », sinon en 1795.



Quant aux droits et aux devoirs qui lie cette maternité sociale, ils sont du domaine du travail, de l'éducation et de la paix sociale.

**LE DROIT AU TRAVAIL** ; voie d'accès à l'indépendance et à la dignité.

Dans cette société industrielle qui se forge, dans la misère et la sueur d'un prolétariat naissant, le travail devient LA valeur reconnue. C'est ainsi qu'elles revendiquent cette dignité de PROLÉTAIRES, et le droit à un travail justement rétribué à un moment de crise et de révolution où l'industrie leur ravit certaines fonctions pour les attribuer aux hommes, tandis que l'insuffisance de leurs salaires, les contraint à la prostitution. Elles établissent nettement que le travail des ouvrières doit leur permettre d'échapper à la prostitution, d'acquérir l'indépendance économique qui les fera vivre « dignement », qu'alors délivrées des problèmes de survie, elles pourront réclamer « une place dans la cité ».

*« Dans l'industrie très peu de carrières nous sont offertes ; tous les travaux qui peuvent être de quelque rapport sont faits par des hommes ; on ne nous laisse que la liberté d'accepter des états qui nous rapportent à peine de quoi*

vivre. Dès qu'on voit qu'une industrie quelconque peut être faite par nous, on s'empresse d'en baisser les prix, par la raison que nous ne devons pas gagner autant que les hommes... C'est une des causes de notre dépendance envers les hommes, puisque nous sommes obligées d'avoir recours à eux pour notre vie matérielle... (**Marie-Reine, La femme nouvelle** n° 10).

Peu de textes sont consacrés, dans le journal de ces femmes, à la question du travail des femmes. On les retrouve surtout sous la plume de **Marie-Reine** et **Jeanne-Désirée** qui citent souvent **Fourier**, et réfléchissent à la place de l'industrie dans le futur monde harmonique. Mais elles n'en sont pas encore à la réflexion poussée sur l'organisation du travail des femmes et à la mise en pratique d'une tactique politique, qui mobiliseront l'énergie des femmes de 1848, autour des Ateliers Nationaux, dont **Jeanne-Désirée** (devenue **Désirée Gay**), sera l'une des déléguées. La question du travail introduit, cependant, une ligne de partage à l'intérieur de leur groupe. On n'en est pas déjà à la vision du travail comme voie royale de l'émancipation, qui se met en place dans le féminisme, dès 1848 ; mais on voit apparaître le débat sur les priorités stratégiques, qu'elles formulent en termes de Liberté morale/Liberté matérielle. Nous retrouverons ce débat dans l'analyse de leur vision de la politique.

Mais ce droit principal au travail, pour les femmes, ne va pas sans la contre-partie des devoirs, car dans la « réorganisation du ménage et de l'industrie » qu'elles demandent, la **femme**, dans le prolongement de sa position dans la famille, apporte son concours en tant que **mère, épouse et ménagère**.

Le « plein emploi de ces fonctions » est cependant à peine esquissé par elles. Les femmes de 48 allaient se charger de le préciser, au-delà de la vision encore abstraite des Saint-Simoniennes. (1)

**« NOUS PENSONS QUE LES FEMMES SONT ASSEZ BIEN ORGANISÉES POUR RIVALISER AVEC LES HOMMES DANS LA CULTURE DES SCIENCES ET LES TRAVAUX DE L'ESPRIT »**  
(**Des femmes de Nancy, Tribune des femmes**, p. 40)

L'accès au savoir, présenté comme une revendication urgente, n'en trouve pas pour autant sa légitimité en elle-même.

Là encore, la maternité relie les deux bouts de la chaîne, de la femme éducatrice à la femme éduquée.

Là encore ce sont les vertus de moralisation de la femme-mère qui fondent à demander « une réforme complète dans l'éducation des femmes ».

Bien sûr, on désigne à la vindicte publique cette éducation « faussée qui, dès son enfance asservit la petite fille aux préjugés qui, par cela seul qu'elle est fille, ne lui permettent pas de se livrer aux jeux qui pourraient lui plaire...

(1) Voir article de Geneviève Fraisse : « Les femmes libres de 48, moralisme et féminisme », **Révoltes Logiques** n° 1.



*On lui apprend à baisser les yeux pour avoir ce qu'on appelle la timidité* » (Marie-Reine, **Apostolat des femmes**, n° 10).

C'est cette même ségrégation dans l'éducation des sexes qui barre aux femmes l'accès aux « carrières des sciences » :

« C'est que dans notre éducation on ne nous donne que des talents d'agrément, peu ou point d'études sérieuses. Notre tête, dit-on, n'est point organisée pour cela ; et cependant il est des femmes qui se sont illustrées dans les sciences, elles sont en petit nombre, il est vrai, mais c'est que peu de femmes ont été placées de manière à pouvoir faire les études nécessaires pour y arriver » se plaint Marie-Reine (**Apostolat n° 10**) ; tandis que **Françoise-Rosalie** renchérit dans l'**Apostolat des femmes n° 8**, en citant toute une série de « mathématicienne, chimiste, romancière, historienne, musicienne... » qui ont prouvé que les femmes étaient capables de concurrencer les hommes sur leur propre terrain. Et si ces femmes sont l'exception qui confirme la règle, elles n'en sont pas moins des « modèles » rappelant « les vertus d'un sexe qui mérite aussi son Panthéon ». Mais l'exemple de ces femmes illustres ne suffit pas pour prouver l'importance de l'éducation dans le rôle social des femmes : ce sont les « qualités » attachées à sa spécificité, qui désignent la femme comme devant instruire et s'instruire elle-même, pour trouver « sa place ».

**« NOUS NE DEVONS VOIR DANS LE GENRE HUMAIN QUE LES ENFANTS D'UNE MEME FAMILLE, DONT NOUS SOMMES PAR NOTRE CONFORMATION, LES MERES ET LES ÉDUCATRICES NATURELLES »** (Jeanne-Désirée, **Apostolat des femmes**, n° 7)

Et d'abord, l'instruction de la femme sera reversée dans la famille, puisque tous « les hommes sont frères et sœurs » unis entre eux par la maternité ; la mère est « l'institutrice naturelle » :

*« En effet, moi, mère de quatre enfants qui sont ma chair et ma vie, ne suis-je pas bien intéressée à connaître et émettre (1) les principes sur lesquels sera basé leur avenir social et individuel ? »* (Christine-Sophie, **Apostolat des femmes**, n° 6).

Et si l'une des correspondantes, **Juliette B.**, qui n'est pas Saint-Simonienne, pousse le paradoxe jusqu'à ne réclamer l'emploi de cette fonction qu'en direction des garçons : « les femmes étant par les liens maternels, les premiers éducateurs (sic) de leurs fils, elles devront s'occuper de fixer leur jeune intelligence sur des choses justes, grandes, raisonnables... » (**La femme nouvelle**, n° 13), elles posent tout de même, le problème de l'**éducation des filles**.

*« Parmi vous, Messieurs, plusieurs ont dit que les chances étaient égales pour l'homme et la femme, permettez-moi de vous dire que non, je puis parler, tout ce que je vous dirai, je l'ai appris par l'expérience et non d'après le oui-dire.*

(1) Souligné dans le texte.

*Existe-t-il des établissements publics pour l'éducation des filles ? .....*  
*Ainsi que le peuple, nous sommes privées d'instruction, ou nous ne la recevons que dans les limites les plus étroites qu'on a pu lui donner.....*  
*« Aux filles, qu'apprend-on ? lire, écrire, peut-être s'étendra-t-on jusqu'à les faire compter... » (Marie-Reine, Tribune des femmes, p. 11 et Apostolat des femmes n° 12)*

Mais qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas de penser le problème de l'éducation des petites filles et de son contenu en tant que tel ; il s'agit toujours de le replacer dans l'idée que la petite fille est une future femme, une future épouse, une future mère : instruire la petite fille c'est instruire la mère, c'est instruire l'enfance :

*« Les femmes sont encore les premières institutrices des deux sexes. L'enfant est doué d'une mémoire qu'il n'aura plus dans un autre âge, il est curieux et questionneur à l'excès. Si sa mère était instruite, au lieu de remplir son esprit d'une foule d'erreurs et de préjugés, elle graverait d'une manière indélébile dans sa mémoire une quantité de connaissances... recueillie sans peine au milieu des caresses et des embrassements maternels... » (Des femmes de Nancy, Tribune des femmes, p. 41.)*

**« A ELLE SEULE LE DEVOIR D'INSTITUTEUR COMME TENDRE MERE » (Adèle Miguet, Tribune des femmes, p. 85). Mère-Institutrice-Mère : une fonction circulaire.**

Réclamer pour elles-mêmes de s'instruire peut permettre aux femmes qui le désirent d'accéder à certaines professions réservées aux hommes, mais surtout cela conduit la majorité d'entre elles à ce métier présenté comme une vocation : institutrice. Et alors la proposition première : « la mère est éducatrice naturelle » est réversible : l'institutrice amène à la société les vertus attachées à son rôle dans la famille.

On commence par réclamer l'institutionnalisation et l'encadrement de ce « penchant » des femmes à l'instruction :

*« M. Lévi et Lourmand viennent d'ouvrir à l'enseignement une voie régénératrice. La pensée d'un cours normal gratuit pour les institutrices les honore et acquerra une grande importance. L'habitude des classes, le malheur ou l'expérience faisait que des jeunes filles, des femmes suivaient comme par routine, entraient comme par hasard dans la carrière de l'instruction, maintenant que des guides dévoués les y précèdent, elles suivront leurs pas pour arriver au but que révèle toute noble profession » (Angéline Pignot, « élève du cours normal pour institutrices », Tribune des femmes, p. 16).*

Cet emploi est le lieu où la femme-mère puise la force de son sacerdoce :  
*« Il faut faire l'éducation (du peuple), cette partie appartient plutôt aux femmes qu'aux hommes ; ce sont elles qui par leurs douces paroles, feront comprendre au peuple tout l'avantage qu'il peut retirer de l'instruction que les hommes lui donnent ; ce sont elles seules qui pourront lui faire comprendre tout ce que la paix, l'ordre ont de supérieur à la guerre, au désordre*

*mais elles ne lui feront sentir cela qu'en allant parmi lui, non comme dames de charité, mais comme institutrices* » (1) (**Marie-Reine, Apostolat n° 12**).

Car c'est au confluent de ces deux fonctions : la mère éducatrice et l'institutrice maternelle, que se met en place l'équilibre des « droits bien compris et des devoirs bien remplis » assignant aux femmes ce nom et cette place qu'elles réclament dans la société.

**« PARTOUT FEMMES RENTRONS DANS NOS DROITS ; ... EMPARONS-NOUS DE L'ÉDUCATION MORALE... »** (**Suzanne, Tribune des femmes**, p. 39).

C'est ce juste balancement qu'il s'agit de respecter, pour le faire admettre aux hommes et calmer leurs frayeurs :  
... « *Les hommes alors ne redouteront plus autant le laisser-faire des femmes, lorsqu'ils comprendront... qu'elles ne veulent employer la part d'influence active qu'elles réclament, que d'une manière sociale au profit de toutes et de tous* » (**Suzanne, Tribune des femmes**, p. 39).

Quant à **Marie-Reine** elle va jusqu'à expliquer aux hommes du pouvoir que, si leur projet d'instruction ne concerne que les garçons, la société est en danger, car si l'homme accède à la « moralité politique », devient « bon époux, bon père », comment supportera-t-il une femme ignorante ? Aussi est-il urgent d'instruire la femme comme épouse, comme mère pour que la moralité qu'elle exercera alors dans le ménage (**Apostolat des femmes n° 12**) rejaillisse sur la société toute entière.

Ainsi seule une éducation commune aux enfants des deux sexes, gratuite, « forte et sociale », peut les éclairer « sur leur vocation respective car du mauvais classement des individus naît tout le désordre qui existe dans la société » (**Suzanne, Apostolat des femmes n° 12**).

C'est bien le principe Saint-Simonien :  
« à chacun selon ses aptitudes »  
« à chacun selon ses capacités »  
« à chacun selon ses œuvres »  
que ces femmes reprennent à leur compte, et elles tissent autour de cette dialectique droits-devoirs, une toile qui relie l'obtention de leurs droits aux rôles et aux valeurs que les femmes se doivent de développer dans la société.

**« LES FEMMES AGISSENT, ENTRENT DANS LA VOIE DE LA PRATIQUE »** (**Suzanne, Tribune des femmes**, p. 34)

Preuve qu'un mouvement réel s'articule autour de cette revendication ; une

---

(1) Souligné dans le texte.

« Société des Méthodes d'enseignement » impulsée par des hommes et des femmes de la bourgeoisie, se réunit pour méditer sur un thème de conférence, qui soulève d'abord leur enthousiasme puis les ramène à une plus juste estimation d'un certain humanisme « éclairé » qui, en toute bonne foi cynique intitule son séminaire : « Du moyen **d'utiliser** le développement intellectuel qui se manifeste chez les femmes ».

Mais en attendant, et à la différence du problème de l'organisation du travail qu'elles maîtrisent mal ; elles proposent aux femmes de compter sur leurs propres forces et de « *travailler elles-mêmes à améliorer leur sort* » (**Marie-Reine, Apostolat des femmes** n° 12).

*« Ce que les hommes n'ont pas fait, c'est aux femmes à le faire... Réunissez-vous donc, formez des cours où vous viendrez instruire celles de vos sœurs qui ont été privées des bienfaits de l'instruction ; déjà des femmes ont commencé à vous donner ce bel exemple dans la "Société libre pour l'instruction du peuple"... Déjà elle a institué des cours de femmes où d'autres femmes dévouées sont venues répandre sur les autres toute l'instruction qu'elles possèdent. Espérons que leur exemple sera suivi, et que d'autres viendront se joindre à elles, et que partout, faisant sentir leur influence, les femmes porteront l'instruction jusque dans les derniers rangs des classes ouvrières » ...*

Un certain nombre de femmes semblent répondre à cet appel en envoyant de Nancy, de Castelnaudary, de Paris... des lettres exprimant leur déception face au déroulement des séances de la « Société des Méthodes d'Enseignement », et faisant état de tentatives de réalisations pratiques.

Ainsi, « pendant qu'à Paris, les femmes, encouragées par MM. les sociétaires, lisent force discours, présentent sur l'instruction théories sur théories, **les Femmes de Nancy** agissent, entrent dans la voie de la **pratique**. Plusieurs dames de cette ville viennent de former une association... Dans le système d'éducation dont elles comptent faire jouir gratuitement 50 jeunes filles, on remarque des idées élevées et une conception plus large que tout ce qui a été tenté jusqu'à ce jour... » (**Suzanne, Tribune des femmes**, p. 39).

En fait, tous ces règlements, s'ils introduisent l'idée de l'intrusion des femmes dans le domaine scientifique, chasse gardée masculine, n'en insistent pas moins sur l'« utilité » que ces cours doivent avoir, sur les « notions relatives au degré de civilisation nécessaires aux femmes », et aménagent ainsi une redistribution à la société des rôles, et des valeurs masculins/féminins, où les femmes, fortes d'une égalité d'instruction, mais différenciée, pourront exercer une action complémentaire de celle des hommes.

*La deuxième partie de cette étude  
paraîtra dans le numéro 5*

# POUVOIRS ET STRATEGIES

## entretien avec michel foucault

*L'Histoire de la folie s'achève en démasquant les illusions de la « libération » des fous. La Naissance de la Clinique s'ouvre sur la dérision des humanismes médicaux et des « phénoménologies acéphales de la compréhension ». Pourtant la doxa gauchiste et post-gauchiste a volontiers résumé dans l'« enfermement » l'efficace et l'oppression et fait de Michel Foucault une sorte de nouveau Pinel préluant à la gaie libération des désirs et des marges.*

*Le même thème sert à rabattre l'analyse des mécanismes de domination sur le pur rapport d'extériorité du pouvoir et de la plèbe, en posant le rapport : Raison classique/Enfermement = Marxisme/Goulag.*

*N'y a-t-il pas un renversement qui fait de la critique de l'« enfermement » le maître mot de néo-libéralismes ou de néo-populismes ?*

Je redoute en effet un certain usage du rapprochement Goulag-Renfermement. Un certain usage qui consiste à dire : nous avons tous notre Goulag : il est là à nos portes, dans nos villes, dans nos hôpitaux, dans nos prisons ; il est ici dans nos têtes. Je redoute que sous prétexte de « dénonciations systématiques » ne s'installe un éclectisme accueillant. Et que ne viennent s'y abriter bien des manœuvres. On embrasse, dans une vaste indignation, dans un grand « soupir Lamourette », toutes les persécutions politiques du monde, et on permet ainsi au P.C.F. de participer à un meeting où Pliouchtch doit parler. Ce qui autorise le dit P.C.F. à tenir trois discours :

– à la cantonade : Nous voilà, vous et nous, tous ensemble, bien malheureux ; les problèmes de l'U.R.S.S. sont les mêmes que ceux de tous les pays

du monde, ni moindres, ni pires, et réciproquement. Partageons nos luttes, c'est-à-dire, divisons-les ;

- aux partenaires électoraux : voyez comme nous sommes libres, nous aussi, à l'égard de l'U.R.S.S. Comme vous, nous dénonçons le Goulag : laissez-nous faire ;
- à l'intérieur du P.C. : voyez comme nous sommes habiles à éviter le problème du Goulag soviétique. On le dissout dans l'eau trouble des renfermements politiques en général.

Il me semble qu'il faut distinguer **l'institution Goulag** et la **question du Goulag**. Comme toutes les technologies politiques l'institution-Goulag a son histoire, ses transformations et transferts, son fonctionnement et ses effets. Le renfermement de l'âge classique fait très vraisemblablement partie de son archéologie.

La question du Goulag, elle, marque un choix politique. Il y a ceux qui posent la question du Goulag et ceux qui ne la posent pas. La poser veut dire quatre choses :

- a) c'est refuser d'interroger le Goulag à partir des textes de Marx ou de Lénine, en se demandant par quelle erreur, déviation, méconnaissance, distorsion spéculative ou pratique, la théorie a pu être à ce point trahie. C'est au contraire interroger tous ces discours, aussi anciens qu'ils soient, à partir de la réalité du Goulag. Plutôt que de chercher dans ces textes ce qui pourrait condamner par avance le Goulag, il s'agit de se demander ce qui en eux l'a permis, ce qui continue à le justifier, ce qui permet aujourd'hui d'en accepter toujours l'intolérable vérité. La question du Goulag ne doit pas se poser en termes d'erreur (rabattement théorique), mais de réalité.
- b) c'est refuser de localiser l'interrogation au seul niveau des causes. Si on demande tout de suite : qu'est-ce qui est « cause » du Goulag (le retard du développement de la Russie, la transformation du parti en bureaucratie, les difficultés économiques propres à l'U.R.S.S.), on fait du Goulag une sorte de maladie-abcès, infection, dégénérescence, involution. On ne le pense que négativement ; obstacle à lever, dysfonctionnement à corriger. Le Goulag, maladie de maternité dans le pays qui enfante douloureusement le socialisme. La question du Goulag doit se poser en termes positifs. Le problème des causes ne peut pas être dissocié de celui du fonctionnement : à quoi sert-il, quel fonctionnement assure-t-il, à quelles stratégies est-ce qu'il s'intègre ? Le Goulag doit être analysé comme opérateur économique-politique dans un Etat Socialiste. Pas de rabattement historiciste. Le Goulag n'est pas un reste, ou une suite. Il est un présent plein.
- c) c'est refuser de se donner, pour faire la critique du Goulag, un principe de filtrage, une loi qui seraient intérieurs à notre propre discours ou à notre propre rêve. Je veux dire par là : renoncer à la politique des guillemets ; ne pas s'en tirer en affectant le socialisme soviétique des guillemets infamants et ironiques qui mettent à l'abri le bon, le vrai socialisme – sans guillemets – qui seul donnera le point de vue légitime pour faire une critique politiquement valable du Goulag. En fait le seul socialisme qui mérite les guillemets de la dérision, c'est celui qui, dans notre tête, mène la vie rêveuse de l'idéalité.

Il faut au contraire que nous ouvrons les yeux à ce qui permet, là-bas, sur place, de résister au Goulag ; ce à partir de quoi il devient insupportable et ce qui peut donner aux hommes de l'Anti-Goulag le courage de se lever et de mourir pour pouvoir dire un mot ou un poème. Il faut savoir ce qui fait dire à Mikhaël Stern : « je ne me rendrai pas » ; et savoir aussi comment ces hommes et ces femmes « presque illettrés » qui avaient été réunis (sous quelles menaces ?) pour l'accuser ont trouvé la force de le disculper publiquement. Ce sont eux qu'il faut écouter et non plus notre petite romance d'amour séculaire avec le « socialisme ». Sur quoi s'appuient-ils, qu'est-ce qui leur donne leur énergie, qu'est-ce qui opère dans leur résistance, qu'est-ce qui les fait se dresser ? Et surtout qu'on ne leur demande pas s'ils sont bien, toujours et en dépit de tout, « communistes », comme si c'était là la condition pour que nous autres nous acceptions de les entendre (1). Le levier contre le Goulag, il n'est pas dans notre tête, mais dans leurs corps, leur énergie, dans ce qu'ils font, disent et pensent.

d) C'est refuser la dissolution universaliste dans la « dénonciation » de tous les renfermements possibles. Le Goulag n'est pas une question à poser uniformément à toute société quelle qu'elle soit. Elle doit être posée spécifiquement à toute société socialiste, dans la mesure où aucune d'entre elles depuis 1917 n'est parvenue de fait à fonctionner sans un système plus ou moins développé de Goulag.

En somme il faut faire valoir, me semble-t-il, la spécificité de la question du Goulag contre tout rabattement théorique (qui en fait une erreur lisible à partir des textes) contre tout rabattement historiciste (qui en fait un effet de conjoncture isolable à partir de ses causes), toute dissociation utopique (qui le placerait, avec le pseudo-« socialisme » en opposition au socialisme « lui-même »), toute dissolution universalisante dans la forme générale du renfermement. Toutes ces opérations ont un même rôle – et il n'est pas trop d'eux tous pour assurer une tâche aussi difficile : continuer, en dépit du Goulag, à faire courir parmi nous un discours de gauche dont les principes organisateurs resteraient les mêmes. Il me semble que l'analyse de Glucksmann échappe à tous ces rabattements qu'on pratique si volontiers.

Ceci étant dit sur la spécificité de la question du Goulag, restent deux problèmes :

- Comment lier concrètement, dans l'analyse et dans la pratique, la critique des technologies de normalisation qui dérivent historiquement de l'enfermement classique, et la lutte contre le Goulag soviétique, en tant que péril historiquement montant ? Où sont les priorités ? Quels liens organiques établir entre les deux tâches ?
- l'autre problème, qui est lié au précédent (la réponse à ce dernier conditionnant pour une part la réponse au premier), touche à l'existence d'une « plèbe », cible constante et constamment muette, des dispositifs de pouvoir.

---

(1) A noter qu'en France on ne trouve pas comme dans d'autres pays, cette publication régulière de la contre-culture soviétique. C'est là, non dans les textes de Marx, que devrait être pour nous le matériau de réflexion.

A la première question, il me paraît actuellement impossible de donner une réponse péremptoire et individuelle. Il faut essayer d'en élaborer une à travers les conjonctures politiques que nous avons maintenant à traverser. A la seconde en revanche, il me semble qu'on peut donner une esquisse au moins de réponse. Il ne faut sans doute pas concevoir « la plèbe » comme le fond permanent de l'histoire, l'objectif final de tous les assujettissements, le foyer jamais tout à fait éteint de toutes les révoltes. Il n'y a sans doute pas de réalité sociologique de « la plèbe ». Mais il y a bien toujours quelque chose, dans le corps social, dans les classes, dans les groupes, dans les individus eux-mêmes qui échappe d'une certaine façon aux relations de pouvoir ; quelque chose qui est non point la matière première plus ou moins docile ou rétive, mais qui est le mouvement centrifuge, l'énergie inverse, l'échappée. « La » plèbe n'existe sans doute pas, mais il y a « de la » plèbe. Il y a de la plèbe dans les corps, et dans les âmes, il y en a dans les individus, dans le prolétariat, il y en a dans la bourgeoisie, mais avec une extension, des formes, des énergies, des irréductibilités diverses. Cette part de plèbe, c'est moins l'extérieur par rapport aux relations de pouvoir, que leur limite, leur envers, leur contre-coup ; c'est ce qui répond à toute avancée du pouvoir par un mouvement pour s'en dégager ; c'est donc ce qui motive tout nouveau développement des réseaux de pouvoir. La réduction de la plèbe peut s'effectuer de trois façons : soit par son assujettissement effectif, soit par son utilisation comme plèbe (cf. l'exemple de la délinquance au XIXe siècle), soit encore lorsqu'elle se fixe elle-même selon une stratégie de résistance. Prendre ce point de vue de la plèbe, qui est celui de l'envers et de la limite par rapport au pouvoir, est donc indispensable pour faire l'analyse de ses dispositifs ; à partir de là peuvent se comprendre son fonctionnement et ses développements. Je ne pense pas que cela puisse se confondre en aucune manière avec un néo-populisme qui substantifierait la plèbe ou un néo-libéralisme qui en chanterait les droits primitifs.

*– La question de l'exercice du pouvoir se pense volontier aujourd'hui dans les termes de l'amour (du maître) ou du désir (des masses pour le fascisme). Peut-on faire la généalogie de cette subjectivisation ? Et peut-on spécifier les formes de consentement, les « raisons d'obéir » dont elle travestit le fonctionnement ?*

*– C'est autour du sexe que s'institue selon les uns l'inéluctabilité du Maître, selon les autres la subversion la plus radicale. Le pouvoir est alors représenté comme interdiction, la loi comme forme et le sexe comme matière de l'interdit. Ce dispositif – qui autorise deux discours contradictoires – est-il lié à l'« accident » de la découverte freudienne ou renvoie-t-il à une fonction spécifique de la sexualité dans l'économie du pouvoir ?*

Il ne me semble pas qu'on puisse aborder de la même façon ces deux notions : amour du maître et désir des masses pour le fascisme. Certes dans les deux cas, on trouve une certaine « subjectivisation » des rapports de pouvoir ; mais elle n'est pas produite ici et là de la même façon.

92 Ce qui gêne, dans l'affirmation du désir des masses pour le fascisme, c'est



que l'affirmation couvre le défaut d'une analyse historique précise. J'y vois surtout l'effet d'une complicité générale dans le refus de déchiffrer ce que fut réellement le fascisme (refus qui se traduit soit par la généralisation : le fascisme est partout et surtout dans nos têtes, soit par la schématisation marxiste). La non-analyse du fascisme est un des faits politiques importants de ces trente dernières années. Ce qui permet d'en faire un signifiant flottant, dont la fonction est essentiellement de dénonciation : les procédés de tout pouvoir sont soupçonnés d'être fascistes tout comme les masses sont soupçonnées de l'être dans leurs désirs. Sous l'affirmation du désir des masses pour le fascisme gît un problème historique qu'on ne s'est pas encore donné les moyens de résoudre.

La notion d'« amour du maître » pose, je crois, d'autres problèmes. Elle est une certaine manière de ne pas poser le problème du pouvoir ou plutôt de le poser de manière qu'on ne puisse l'analyser. Et ceci par l'inconsistance de la notion de maître, hantée seulement par les fantômes divers du maître avec son esclave, du maître avec son disciple, du maître avec son ouvrier, du maître qui dit la loi et qui dit la vérité, du maître qui censure et interdit.

C'est qu'à cette réduction de l'instance du pouvoir à la figure du maître, une autre est liée : la réduction des procédures de pouvoir à la loi d'interdiction. Cette réduction à la loi joue trois rôles principaux :

- elle permet de faire valoir un schéma du pouvoir qui est homogène à quelque niveau qu'on se place et dans quelque domaine que ce soit : famille ou Etat, rapport d'éducation ou de production ;
- elle permet de ne jamais penser le pouvoir qu'en termes négatifs : refus, délimitation, barrage, censure. Le pouvoir, c'est ce qui dit non. Et l'affrontement avec le pouvoir ainsi conçu n'apparaît que comme transgression ;
- elle permet de penser l'opération fondamentale du pouvoir comme un acte de parole : énonciation de la loi, discours de l'interdit. La manifestation du pouvoir revêt la forme pure du « tu ne dois pas ».

Une pareille conception procure un certain nombre de bénéfices épistémologiques. Et ceci par la possibilité de la lier à une ethnologie centrée sur l'analyse des grands interdits de l'alliance, et à une psychanalyse centrée sur les mécanismes du refoulement. Une seule et même « formule » de pouvoir (l'interdit) est ainsi appliquée à toutes les formes de sociétés et à tous les niveaux de l'assujettissement. Or, en faisant du pouvoir l'instance du non, on est conduit à une double « subjectivisation » : du côté où il s'exerce, le pouvoir est conçu comme une sorte de grand Sujet absolu, – réel, imaginaire, ou purement juridique, peu importe – qui articule l'interdit : Souveraineté du Père, du Monarque, de la volonté générale. Du côté où le pouvoir est subi, on tend également à le « subjectiviser », en déterminant le point où se fait l'acceptation de l'interdit, le point où on dit « oui » ou « non » au pouvoir ; et c'est ainsi que pour rendre compte de l'exercice de la Souveraineté on suppose soit la renonciation aux droits naturels, soit le contrat social, soit l'amour du maître. De l'édifice construit par les juristes classiques jusqu'aux actuelles conceptions, il me semble que le problème est toujours posé dans les mêmes termes : un pouvoir essentiellement négatif qui suppose d'un côté

un souverain dont le rôle est d'interdire et de l'autre un sujet qui doit bien d'une certaine manière dire oui à cet interdit. L'analyse contemporaine du pouvoir en termes de libido est toujours articulée par cette vieille conception juridique.

Pourquoi le privilège séculaire d'une pareille analyse ? Pourquoi le pouvoir est-il si régulièrement déchiffré dans les termes purement négatifs de la loi d'interdiction. Pourquoi le pouvoir est-il immédiatement réfléchi comme système de droit ? On dira sans doute que, dans les sociétés occidentales, le droit a toujours servi de masque au pouvoir. Il semble que cette explication ne soit pas tout à fait suffisante. Le droit a été un instrument effectif de constitution des pouvoirs monarchiques en Europe et pendant des siècles la pensée politique a été ordonnée au problème de la Souveraineté et de ses droits. D'autre part, le droit a été surtout au XVIIIe siècle, une arme de lutte contre ce même pouvoir monarchique qui s'en était servi pour s'affirmer. Enfin il a été le mode de représentation principal du pouvoir (et par représentation il ne faut pas entendre écran ou illusion, mais mode d'action réelle).

Le droit n'est ni la vérité, ni l'alibi du pouvoir. Il en est un instrument à la fois complexe et partiel. La forme de la loi et les effets d'interdits qu'elle porte sont à replacer parmi bien d'autres mécanismes non juridiques. Ainsi le système pénal ne doit pas être analysé purement et simplement comme un appareil d'interdiction et de répression d'une classe sur une autre ni non plus comme un alibi qui abrite les violences sans loi de la classe dominante ; il permet une gestion politique et économique à travers la différence entre légalité et illégalismes. De même, pour la sexualité : l'interdit n'est sans doute pas la forme majeure selon laquelle le pouvoir l'investit.

*– L'analyse des techniques de pouvoir s'oppose aux discours sur l'amour du maître ou le désir du fascisme. Mais est-ce qu'elle ne leur laisse pas aussi la place libre en absolutisant le pouvoir, en le présupposant comme toujours déjà là, persévérant dans son être face à une guérilla également persévérante des masses, et en laissant tomber la question : à qui et à quoi sert-il ? Derrière cela est-ce qu'il n'y aurait pas un rapport duplice de l'anatomie politique au marxisme : la lutte des classes refusée comme **ratio** de l'exercice du pouvoir fonctionnant pourtant comme garantie dernière d'intelligibilité du dressage des corps et des esprits (production d'une force de travail apte aux tâches que lui assigne l'exploitation capitaliste, etc..) ?*

Il est vrai, me semble-t-il, que le pouvoir est « toujours déjà là » ; qu'on n'est jamais « dehors », qu'il n'y a pas de « marges » pour la gambade de ceux qui sont en rupture. Mais ceci ne veut pas dire qu'il faut admettre une forme incontournable de domination ou un privilège absolu de la loi. Qu'on ne puisse jamais être « hors pouvoir » ne veut pas dire qu'on est de toutes façons piégé.

- que le pouvoir est coextensif au corps social ; il n’y a pas, entre les mailles de son réseau, des plages de libertés élémentaires ;
- que les relations de pouvoir sont intriquées dans d’autres types de relation (de production, d’alliance, de famille, de sexualité) où elles jouent un rôle à la fois conditionnant et conditionné ;
- qu’elles n’obéissent pas à la forme unique de l’interdit et du châtement, mais qu’elles sont de formes multiples ;
- que leur entrecroisement dessine des faits généraux de domination, que cette domination s’organise en stratégie plus ou moins cohérente et unitaire ; que les procédures dispersées, hétéromorphes et locales de pouvoir sont réajustées, renforcées, transformées par ces stratégies globales et tout cela avec des phénomènes nombreux d’inertie, de décalages, de résistances ; qu’il ne faut donc pas se donner un fait premier et massif de domination (une structure binaire avec d’un côté les « dominants » et de l’autre les « dominés ») mais plutôt une production multiforme de rapports de domination qui sont partiellement intégrables à des stratégies d’ensemble ;
- que les relations de pouvoir « servent » en effet, mais non point parce qu’elles sont « au service » d’un intérêt économique donné comme primitif, mais parce qu’elles peuvent être utilisées dans des stratégies ;
- qu’il n’y a pas de relations de pouvoir sans résistances ; que celles-ci sont d’autant plus réelles et plus efficaces qu’elles se forment là même où s’exercent les relations de pouvoir ; la résistance au pouvoir n’a pas à venir d’ailleurs pour être réelle, mais elle n’est pas piégée parce qu’elle est la compatriote du pouvoir. Elle existe d’autant plus qu’elle est là où est le pouvoir ; elle est donc comme lui multiple et intégrable à des stratégies globales.

La lutte de classe peut donc n’être pas « la ratio de l’exercice du pouvoir » et être pourtant « garantie d’intelligibilité » de certaines grandes stratégies.

*L’analyse de la guérilla masses/pouvoir peut-elle échapper aux pensées réformistes qui font de la révolte le clignotant qui oblige en haut à une nouvelle adaptation ou le leurre par quoi s’institue une nouvelle forme de la maîtrise ? Peut-on penser le refus hors du dilemme du réformisme et de l’angélisme ? L’entretien avec Deleuze de L’Arc (1) donnait à la théorie la fonction d’une boîte à outils au service de sujets politiques nouveaux, sur la base d’expériences comme celle du G.I.P. Aujourd’hui que les partis traditionnels ont réinstallé leur hégémonie à gauche, comment faire de la boîte à outils autre chose qu’un instrument de recherche sur le passé ?*

Il faut distinguer la critique du réformisme comme pratique politique et la critique d’une pratique politique par le soupçon qu’elle peut donner lieu à une réforme. Cette seconde forme de critique est fréquente dans les groupes d’extrême gauche et son utilisation fait partie des mécanismes de micro-terrorisme avec lesquels ils ont souvent fonctionné. Elle consiste à dire : « attention : quelle que soit la radicalité idéale de vos intentions, votre action est

---

(1) Gilles Deleuze - Michel Foucault, Entretien : **Les intellectuels et le pouvoir** - L’Arc, n° 49.

si locale, vos objectifs si isolés, que l'adversaire pourra sur ce point précis aménager la situation, céder s'il le faut, sans rien compromettre de sa situation d'ensemble ; mieux, il repérera, à partir de là, les points de transformation nécessaires ; et vous voilà récupérés ». L'anathème est lancé. Or il me semble que cette critique « par » le réformisme repose sur deux erreurs : – la méconnaissance de la forme stratégique que revêtent les processus de la lutte. Si on admet que la forme à la fois générale et concrète de la lutte, c'est la contradiction, il est certain que tout ce qui peut la localiser, tout ce qui permet de composer avec elle aura valeur de frein ou de blocage. Mais le problème est de savoir si la logique de la contradiction peut bien servir de principe d'intelligibilité et de règle d'action dans la lutte politique. On touche là à une question historique considérable : comment s'est-il fait que depuis le XIXe siècle, on ait si constamment tendu à dissoudre les problèmes spécifiques de la lutte et de sa stratégie dans la logique pauvre de la contradiction ? Il y a à cela toute une série de raisons qu'il faudra bien tenter d'analyser un jour. Il faut en tous cas essayer de penser la lutte, ses formes, ses objectifs, ses moyens, ses processus selon une logique qui sera affranchie des contraintes stérilisantes de la dialectique. Pour penser le lien social, la pensée politique « bourgeoise » du XVIIIe siècle s'est donnée la forme juridique du contrat. Pour penser la lutte, la pensée « révolutionnaire » du XIXe s'est donnée la forme logique de la contradiction : ceci ne vaut sans doute pas mieux que cela. En revanche, les grands Etats du XIXe siècle se sont donnés une pensée stratégique, alors que les luttes révolutionnaires, elles, n'ont pensé leur stratégie que d'une façon très conjoncturelle, et en essayant toujours de l'inscrire sur l'horizon de la contradiction.

– La phobie de la réplique réformiste chez l'adversaire est liée aussi à une autre erreur. C'est le privilège qu'on accorde à ce qu'on appelle sans rire la « théorie » du maillon le plus faible : une attaque locale ne devrait avoir de sens et de légitimité qu'à être pointée vers l'élément qui, en sautant, permettra la rupture totale de la chaîne : action locale donc, mais qui par le choix de son emplacement, agira, et radicalement, sur le tout. Là encore, il faudrait se demander pourquoi cette proposition a eu un tel succès au XXe siècle et pourquoi on l'a érigée en théorie. Bien sûr elle a permis de penser ce qui avait été pour le marxisme l'imprévisible : la révolution en Russie. Mais d'une façon générale, il faut bien reconnaître qu'il s'agit là d'une proposition non pas dialectique, mais stratégique – fort élémentaire d'ailleurs. Elle a été le minimum stratégique acceptable pour une pensée commandée par la forme dialectique et elle est restée tout proche encore de la dialectique puisqu'elle énonçait la possibilité, pour une situation locale, de valoir comme la contradiction du tout. De là la solennité avec laquelle on a érigé en « théorie » cette proposition « léniniste » qui relève tout juste du premier apprentissage d'un sous-lieutenant de réserve. Et c'est au nom de cette proposition qu'on terrorise toute action locale par le dilemme suivant : ou bien vous attaquez localement, mais il faut être sûr que c'est le maillon le plus faible dont la rupture fera tout sauter ; ou bien le tout n'a pas sauté, le maillon n'était pas le plus faible, l'adversaire n'a eu qu'à réaménager son front, la réforme a résorbé votre attaque.

à l'insuffisance d'une analyse stratégique propre à la lutte politique – à la lutte dans le champ du pouvoir politique. Le rôle de la théorie aujourd'hui me paraît être justement celui-là : non pas formuler la systématicité globale qui remet tout en place ; mais analyser la spécificité des mécanismes de pouvoir, repérer les liaisons, les extensions, édifier de proche en proche un savoir stratégique. Si « les partis traditionnels ont réinstallé leur hégémonie à gauche », et sur des luttes diverses qu'ils n'avaient pas contrôlées, une des raisons – parmi bien d'autres – fut qu'on ne s'est guère donné pour analyser leur déroulement et leurs effets qu'une logique profondément inadéquate.

La théorie comme boîte à outils, cela veut dire :

– qu'il s'agit de construire non un système, mais un instrument : une **logique** propre aux rapports de pouvoir et aux luttes qui s'engagent autour d'eux ; que cette recherche ne peut se faire que de proche en proche, à partir d'une réflexion (nécessairement historique dans certaines de ses dimensions) sur des situations données.

N.B. – Ces questions m'ont été posées par écrit. J'y ai répondu de la même façon, mais en improvisant et sans pratiquement rien changer à la première rédaction. Non pas par croyance aux vertus de la spontanéité, mais pour laisser un caractère problématique, volontairement incertain, aux affirmations avancées. Ce que j'ai dit là n'est pas « ce que je pense », mais souvent ce dont je me demande si on ne pourrait pas le penser.